

# RAPPORT DE GESTION



Municipalité  
de Grandson

25

# Table des matières

	4	Conseil communal
Elections - votations	7	
	9	Municipalité
Administration générale et finances	17	
	34	Urbanisme et mobilité
Cohésion sociale et tourisme	42	
	54	Réseaux et énergies
Bâtiments et gérances	69	
	80	Ecoles et sécurité
Travaux et environnement	95	
	102	Conclusions

# Glossaire 1/2

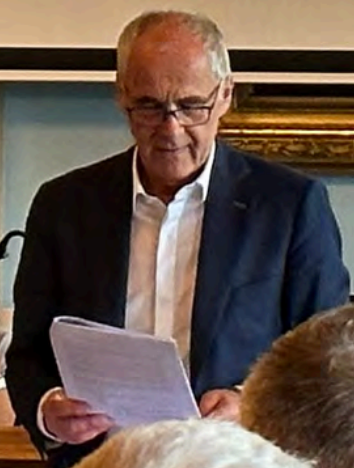
ACCSPA : Association intercommunale du centre de collecte de sous-produits animaux  
ACRG : Association des communes de la région de Grandson  
ADNV : Association pour le développement du Nord vaudois  
AF : Améliorations foncières  
AFP : Attestation fédérale de formation professionnelle  
AggloY : Agglomération yverdonnoise  
AIERG : Association intercommunale pour l'épuration Région Grandson  
AIORPC : Association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile  
ARAS : Association régionale d'action sociale  
ARE : Office fédéral du développement territorial  
ASIGE : Association scolaire intercommunale de Grandson et environs  
ASP : Assistant de sécurité publique  
ASPMAD : Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile  
AS-SO : Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale  
AT : Aménagement du territoire  
AVCD : Association vaudoise des communes déléгатrices  
BAMO : Bureau d'aide au maître d'ouvrage  
BPA : Bureau de prévention des accidents  
CAD : Chauffage à distance  
CCSPA : Centre de collecte de sous-produits animaux Yverdon et Région  
CDAP : Cour de droit administratif et public  
CDD : Contrat à durée déterminée  
CECB : Certificat énergétique cantonal des bâtiments  
CGPI : Centre de gestion des programmes d'insertion  
CMS : Centre médico-social  
COGES : Commission de gestion  
COFIL : Comité de pilotage  
CODIR : Comité de direction  
COSEDEC : Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets  
CSR-BN : Centre sportif régional de Borné-Nau  
DDP : Droits distincts et permanents  
DGE : Direction générale de l'environnement  
DGIP : Direction générale des immeubles et du patrimoine  
DGMR : Direction générale de la mobilité et des routes  
DGTL : Direction générale du territoire et du logement  
DPS : Détachement de premiers secours  
DSM : Déchets spéciaux des ménages  
EC : Eaux claires  
ECA : Etablissement cantonal d'assurances  
ECF : Entreprise de correction fluviale  
EP : Eclairage public  
EPL : Examen préliminaire  
ERP : Enterprise resource planning = logiciel pour la planification des ressources  
ETP : Equivalent temps plein  
EU : Eaux usées  
EVE : Espace de vie enfantine  
FAdEGE : Fondation d'accueil des enfants de Grandson et environs  
FCG : Fondation du Château de Grandson  
FCGT : Football Club Grandson-Tuilleries  
GED : Gestion électronique des documents  
HEIG-VD : Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud  
JECOS : Jeunesse et cohésion sociale  
JS : Jour de service  
JSP : Jeune sapeur-pompier  
LADE : Loi sur l'appui au développement économique  
LAT : Loi sur l'aménagement du territoire  
LATC : Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions

# Glossaire 2/2

MCH2 : Modèle comptable harmonisé 2  
MD : Mobilité douce  
OFCOM : Office fédéral de la communication  
OFEV : Office fédéral de l'environnement  
OFEN : Office fédéral de l'énergie  
OFT : Office fédéral des transports  
ORPC : Organisation régionale de protection civile  
PA : Plan d'affectation  
PACom : Plan d'affectation communal  
PCi : Protection civile  
PDCn : Plan directeur cantonal  
PDCom : Plan directeur communal  
PDDE : Plan directeur de distribution de l'eau  
PDM : Proposition de décision municipale  
PDRDE : Plan directeur régional de distribution d'eau  
PECC : Plan énergie et climat pour les communes  
PERCO : Personne de contact  
PET : Programme d'emploi temporaire  
PGA : Plan général d'affectation (ancienne appellation)  
PGEE : Plan général de l'évacuation des eaux usées  
PGEEI : Plan général de l'évacuation des eaux usées intercommunal  
PPA : Plan partiel d'affectation  
PPLS : Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire  
PQ : Plan de quartier  
PRU : Point de rencontre d'urgence  
RAdeGE : Réseau d'accueil enfants de Grandson et environs  
RIBT : Réseau intercommunal de bureaux techniques  
RSNB : Réseau santé Nord Broye  
SAGENORD : Société anonyme de gestion des eaux du Nord vaudois  
SAS : Site d'activité stratégique  
SCI : Système de contrôle interne  
SDA : Surface d'assollement  
SDIS : Service de défense incendie et de secours  
SERAC : Service des affaires culturelles  
SIT : Système d'information du territoire  
SKKG : Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte (Fondation pour l'art, la culture et l'histoire)  
STAP : Station de pompage  
SPAA : Service de prévention des accidents dans l'agriculture  
SPECO : Service de la promotion économique et du commerce  
STEP : Station d'épuration  
STRID : Société pour le tri, le recyclage et l'incinération des déchets  
UAPE : Unité d'accueil pour écoliers  
UCV : Union des communes vaudoises

# Conseil communal

Commune de  
**Grandson**



## Composition du bureau

Au 1er janvier 2025 :

Président	M. Jonathan PAYOT
1er vice-président	M. Thomas MCMULLIN
2ème vice-président	M. Fabio GARCIA
Secrétaire	Mme Nathalie CATTIN RICH
Secrétaire - suppléante	Mme Laetitia JACCARD GASPARD
Scrutatrices	Mme Josik INEICHEN MAILLEFER
	Mme Marie-Claire ISAAC
Scrutatrices - suppléantes	Mme Judith BARDET
	Mme Patricia LINDER

Au 1er juillet 2025 :

Président	M. Thomas MCMULLIN
1er vice-président	M. Fabio GARCIA
2ème vice-président	M. Laurent MUDRY
Secrétaire	Mme Nathalie CATTIN RICH
Secrétaire - suppléante	Mme Laetitia JACCARD GASPARD
Scruteurs	M. Yvan PANTET
	M. François MARTINET
Scruteurs - suppléants	M. Michel MAILLEFER
	M. Anthony AMATO

## Séances du Conseil

### Activités

Le Conseil communal a tenu cinq séances ordinaires durant l'année.

En plus de la nomination du Bureau au mois de juin, il a nommé les sept membres et quatre suppléants de la Commission de gestion 2026, deux membres et un suppléant à la Commission des finances, un membre à la Commission d'urbanisme.

Il a désigné une déléguée à l'Association à buts multiples des communes de la région de Grandson (ACRG).

Le Conseil communal a pris acte de trois démissions et a procédé à six assermentations. Au 31 décembre 2025 l'effectif est de 50 membres.

## Décisions

Outre le rapport sur la gestion de l'année 2024, le Conseil communal s'est prononcé favorablement sur les préavis municipaux suivants :

N°	Objet	Préavis du	Approbation
679/25	Règlement communal sur le subventionnement des études musicales	13.01.2025	27.02.2025
685/25	Mise en séparatif (EC/EU) de la zone 1b, rue des Tilleuls, chemin du Mont, chemin Es Pierres et route de Giez	10.02.2025	01.05.2025
687/25	Élections communales 2026	13.01.2025	01.05.2025
690/25	Comptes de l'exercice 2024	19.05.2025	26.06.2025
664/25	Adoption d'un règlement communal concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de bien-fonds	19.05.2025	26.06.2025
680/25	Adaptation du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et son règlement (RLPrPNP)	08.05.2025	26.06.2025
682/25	Plan d'affectation « Bellevue-Borné Nau Est »	14.04.2025	26.06.2025
695/25	Arrêté d'imposition pour l'année 2026	18.08.2025	30.10.2025
688/25	Mise en valeur des sources de Novalles et construction d'une STAP d'eau potable à Péroset - demande d'un crédit pour prestations d'ingénieur	29.09.2025	30.10.2025
689/25	Adaptation et renouvellement du réseau d'eau potable pour la connexion au nouveau réservoir ACRG - demande d'un crédit pour prestations d'ingénieur	29.09.2025	30.10.2025
691/25	Création d'un DDP pour la construction d'un bâtiment en faveur du club de plongée Les Kabourias et octroi d'un soutien financier	15.09.2025	30.10.2025
692/25	Réaménagement de la parcelle 828 et DP 197 du plan de quartier "Bellerive" et réaménagement partiel du chemin du Lac	15.09.2025	30.10.2025
697/25	Budget de l'année 2026	03.11.2025	11.12.2025
696/25	Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois	27.10.2025	11.12.2025
683/25	Projet d'agglomération AggloY-PM01 / RC 401 – Traversée des Tuileries	10.11.2025	11.12.2025

Les décisions du Conseil communal du 30 octobre 2025 sur les préavis 688 et 689 font l'objet d'un recours déposé par M. Hervé Cornaz auprès de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

Cinq préavis, dont les commissions ont été nommées en 2025, seront traités en 2026 :

- Participation communale au crédit de construction pour la réalisation du réservoir interrégional ACRG et sa conduite de trop-plein (préavis 693).
- Rénovation de l'Hôtel de Ville (préavis 694).
- Révision du règlement relatif à l'utilisation de caméras de surveillance (préavis 699).
- Traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2026-2031 (préavis 700).
- Indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2026-2031.

Le Conseil communal a refusé de prendre en considération le postulat déposé par M. Anthony Amato « Pour une consultation populaire sur l'avenir du local des pompes et de la chapelle de l'Eglise libre ».

# Elections - votations



## 9 février 2025

### Votation fédérale

1. Initiative populaire du 21 février 2023 «Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale)»

	Oui	Non	
Electeurs inscrits : 2'194	Objet 1 : 306	582	part. 40.98 %

## 28 septembre 2025

### Votation fédérale

1. Arrêté fédéral du 20 décembre 2024 relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires
2. Loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID, LeID)

	Oui	Non	
Electeurs inscrits : 2'221	Objet 1 : 336	662	part. 46.2 %
	Objet 2 : 253	705	part. 46.2 %

### Votation cantonale

1. Initiative populaire pour une sauvegarde du patrimoine naturel et des ressources dite «Initiative Sauvons le Mormont» et son contre-projet
2. Modification de l'article 93 al.4 de la Constitution du canton de Vaud visant à préciser le champ d'application du quorum dans le cadre des élections communales et cantonales
3. Modification de l'article 142 de la Constitution du canton de Vaud visant à faciliter l'accès aux droits politiques communaux pour les étrangères et étrangers

	Oui	Non	
Electeurs inscrits : 2'221	Objet 1 : 366	580	part. 46.2 % (initiative)
	Objet 1 : 677	267	part. 46.2 % (contre-projet)
	Objet 2 : 446	456	part. 46.2 %
	Objet 3 : 436	543	part. 46.2 %

## 30 novembre 2025

### Votation fédérale

1. Initiative populaire «Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen)»
2. Initiative populaire «Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir)»

	Oui	Non	
Electeurs inscrits : 2'218	Objet 1 : 122	801	part. 42.06 %
	Objet 2 : 260	653	part. 42.06 %

### Votation cantonale

1. Modification des articles 74 et 75 de la Constitution du Canton de Vaud pour que tous-tes les Vaudois-es, y compris les Vaudois-es de l'étranger, puissent élire les Conseillers aux États
2. Modification des articles 74 et 142 de la Constitution du Canton de Vaud ainsi que l'ajout de l'article 179d visant à mettre un terme aux discriminations en matière de droits politiques contre les personnes atteintes de troubles psychiques
3. Initiative populaire «Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici»

	Oui	Non	
Electeurs inscrits : 2'218	Objet 1 : 585	334	part. 42.06 %
	Objet 2 : 209	683	part. 42.06 %
	Objet 3 : 304	609	part. 42.06 %

# Municipalité



## Composition et répartition des dicastères au 31 décembre 2025

Syndic : M. Antonio VIALATTE

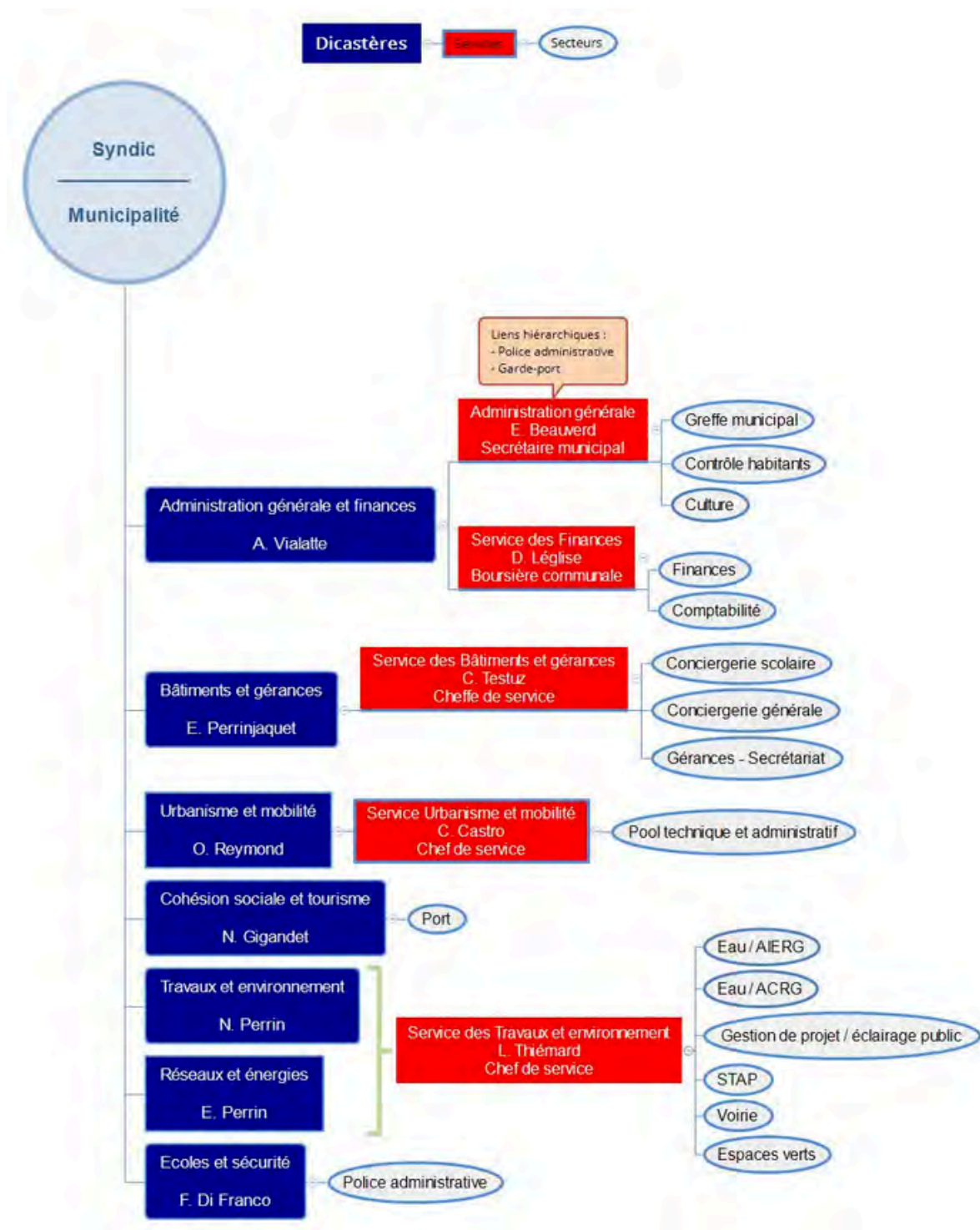
Vice-syndique : Mme Evelyne PERRINJAQUET

	<b>TITULAIRES</b>	<b>REMPLAÇANTS</b>
Administration générale et finances	M. Antonio VIALATTE	Mme Evelyne PERRINJAQUET
Urbanisme et mobilité	M. Olivier REYMOND	M. Antonio VIALATTE
Cohésion sociale et tourisme	Mme Nathalie GIGANDET	M. Olivier REYMOND
Ecoles et sécurité	M. Francesco DI FRANCO	Mme Nathalie GIGANDET
Bâtiments et gérances	Mme Evelyne PERRINJAQUET	M. Francesco DI FRANCO
Réseaux et énergies	Mme Evelyne PERRIN	M. Nicolas PERRIN
Travaux et environnement	M. Nicolas PERRIN	Mme Evelyne PERRIN

## Actes signés par la Municipalité

Objet	Signé le
Convention avec Ismat Groupe pour le service Personne de Confiance en Entreprise	11.02.2025
Convention avec la Commune de Champagne pour la mise à disposition du serveur SALTO	13.02.2025
Contrat de prestation avec la Protection Civile pour la gestion et la maintenance des abris publics	17.02.2025
Contrat de prêt en faveur du BMX Club Nord-vaudois (dissolution Association BMX Yverdon-Grandson et reprise prêt cautionné)	24.04.2025
Contrat de prêt à long terme du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire en faveur de la Municipalité pour différents ouvrages de l'église médiévale	01.05.2025
Acte notarié achat parcelle 301 rue Basse 40	21.05.2025
Projet de Convention d'équipement relative au Plan d'affectation partiel "Bellevue-Borné Nau Est" avec Petrusso AG, Les Retraites Populaires et la Caisse Intercommunale de Pensions (CP)	23.06.2025
Acte notarié vente à terme conditionnelle "Bellevue Borné-Nau Est"	25.06.2025
Convention avec SAGENORD SA pour l'usage du domaine public canalisation d'eau potable et ouvrages accessoires	18.08.2025
Contrat de prêt en faveur de la Fondation grandsonnoise d'équipement pour le football (remplacement chaudière vestiaires)	23.10.2025
Convention avec SAGENORD SA pour la remise en état d'un terrain de football	08.12.2025

# Organigramme fonctionnel

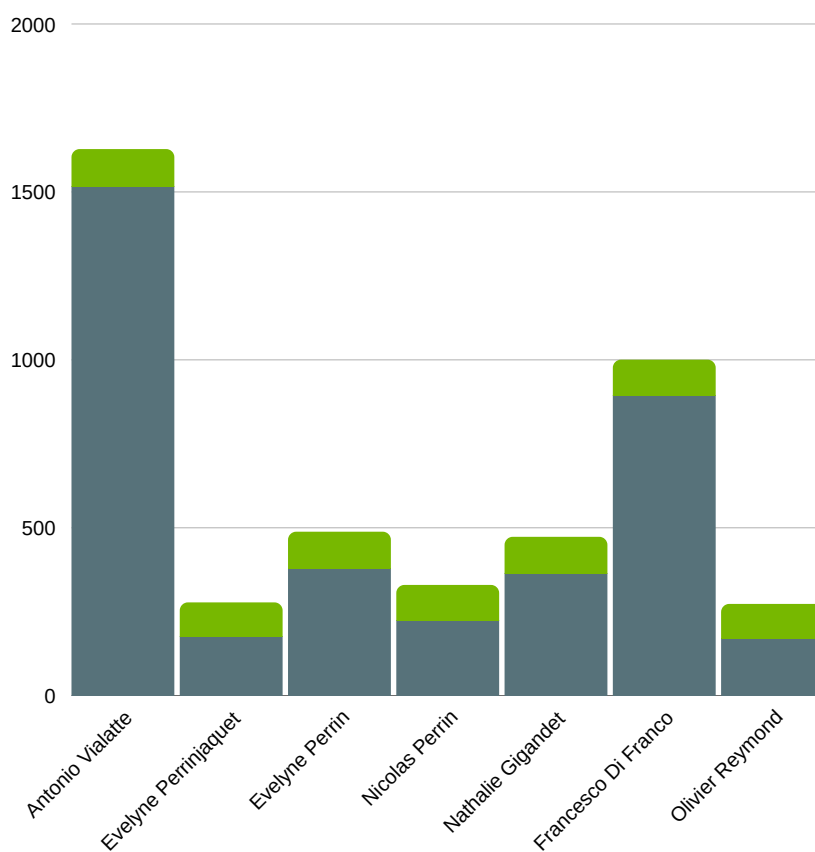
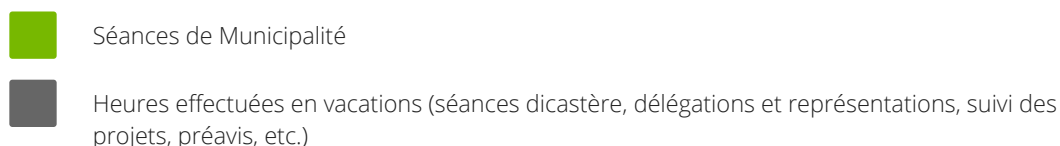


## Activités de la Municipalité du 01.01 au 31.12.2025

En 2025, la Municipalité s'est réunie à 46 reprises et la durée moyenne des séances était de 2h20. Le taux annuel moyen de participation est de 95%.

Toutes activités confondues, le travail de chaque municipal peut être illustré de la manière suivante pour les heures passées en séance de Municipalité ainsi qu'en vacances. Ce décompte ne prend pas en considération les activités comprises dans le défraiement annuel forfaitaire (rapport de gestion, comptes, prise de connaissance du courrier et des documentations, etc.).

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des heures effectuées par chaque membre de la Municipalité.



## Délégations municipales

Libellés	Délégués	Entités
Association des communes de la région de Grandson (ACRG)	EPN AVI NPE	Comité directeur Conseil intercom. Conseil intercom.
Association de la Grande Cariçaie	NGI	Assemblée générale
Association des Terroirs de la Région de Grandson (ATRG)	AVI NGI	Comité (présidence) Assemblée générale
Agglomération yverdonnoise AGGLOY	AVI ORE	COFIL - COMIN COFIL - COMIN
Association intercommunale du centre de collecte de sous-produits animaux (ACCSPA)	FDI NGI	Conseil intercom. Conseil intercom. (suppl.)
Association intercommunale pour l'épuration Région Grandson (AIERG)	EPN EPE AVI	Comité directeur Conseil intercom. Conseil intercom. (Présidence)
Association intercommunale scolaire (ASIGE)	FDI AVI	Comité directeur (présidence) Conseil intercom.
Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile (ASPMAD)	NGI	Assemblée générale
Association pour le développement du Nord vaudois (ADNV)	AVI	Assemblée générale Groupes travail
Association régionale d'action sociale (ARAS)	NGI AVI EPE	Comité directeur Assemblée générale Assemblée générale (suppl.)
Association vaudoise des communes déléгатrices (AVCD)	FDI	Comité directeur
Caisse de pensions (Profelia)	AVI NGI	Délégué employeur Délégué employés
Caisse intercommunale de pensions (CIP)	AVI EPE	Assemblée générale Assemblée générale

Libellés	Délégués	Entités
Cave des viticulteurs de Bonvillars	AVI	Assemblée générale
Centre sportif régional de Borné-Nau SA (CSR-BN SA)	FDI EPE AVI	Conseil administration (présidence) Conseil administration (membre) Assemblée générale
CRIDEC SA	NPE	Assemblée générale
Etablissements hospitaliers du Nord Vaudois (EHNV)	NGI	Assemblée générale
Fondation Bartimée	NGI	Conseil de fondation
Fondation Bourgeois	AVI	Conseil de fondation
Fondation Le Repuis	AVI	Conseil de fondation
Fondation d'animation « Le Croch' Pied »	AVI	Conseil de fondation
Fondation d'accueil des enfants de Grandson et environs (FAdEGE)	NGI FDI	Conseil de fondation (présidence) Conseil de fondation
Fondation de la cabane scout	EPE	Conseil de fondation
Fondation du Château de Grandson	AVI	Conseil de fondation
Fondation grandsonnoise d'équipement pour le football	ORE EPE	Conseil de fondation (présidence) Conseil de fondation
Grand-Saint-Bernard - Le tunnel	AVI	Assemblée générale
Groupement forestier 7	NGI NPE	Comité directeur Assemblée générale

Libellés	Délégués	Entités
Les Amis du Château	EPN	Comité
Maison du Nord vaudois SA	EPE	Assemblée générale
Piscine couverte régionale d'Yverdon-les-Bains S.A.	EPE	Assemblée générale
Pro Grandson	ORE	Bureau et Comité
Réseau d'accueil des enfants de Grandson et environs (RAdEGE)	FDI NGI AVI	Délégué au Comité Déléguée au Comité Assemblée générale
Réseau Nord Broye	NGI	Assemblée générale
Sauvetage des Iris	FDI	Assemblée générale
SDIS régional du Nord Vaudois	FDI AVI NGI	Comité directeur Conseil intercom. Conseil intercom. (suppl.)
Société de développement des Tuileries	ORE	Assemblée générale
Société vaudoise des améliorations foncières SVAF	AVI	Délégué
STRID SA	NPE AVI	Conseil d'administration Assemblée générale
Syndicat d'améliorations foncières - La Poissine	AVI ORE	Président Syndicat + COPIL Membre
Syndicat d'améliorations foncières : arrosage	EPN	Membre
Syndicat d'améliorations foncières : Grandsonnes	NGI	Membre

Libellés	Délégués	Entités
Syndicat d'améliorations foncières : chemins des Esserts et des Côtes	NGI	Membre
TRAVYS SA	ORE	Assemblée générale
Union des communes vaudoises (UCV)	AVI EPE	Assemblée générale Assemblée générale
Union des sociétés locales Grandson-Tuileries (USLGT)	ORE	Délégué

## Représentations municipales

Libellés	Délégués	Entités
Association des syndics JNVd	AVI	Représentation (comité)
Bureau de prévention des accidents (BPA)	EPE	Représentation
Commission consultative énergie, environnement et durabilité	EPN NPE	Délégation interne
Commission consultative de sécurité	FDI	Délégation interne
Commission consultative d'urbanisme	ORE	Délégation interne
Commission constructions et salubrité	ORE	Membre
Traitement recours déchets	AVI NPE	Délégation interne Délégation interne
Traitement recours police	AVI FDI	Délégation interne Délégation interne

Les rapports d'activité ou de gestion des associations intercommunales sont consultables sur leur site Internet.

# Administration générale et finances



## Préambule municipal

Dans la dernière ligne droite de cette législature, le regard porté sur ces cinq dernières années révèle un chemin dense, parfois exigeant, mais surtout riche en évolutions et en réalisations pour notre Commune.

L'année 2021 a marqué une étape importante avec le renouvellement de la Municipalité et le départ de M. François Payot après quinze années passées à la tête de la commune. Ce changement de cap institutionnel a constitué un moment charnière. Comme toute transition, il a nécessité des ajustements, de la coordination et un temps d'appropriation pour permettre à la nouvelle équipe municipale de trouver ses marques. Grâce à l'engagement des élus, des chefs de service et de l'ensemble du personnel communal, cette passation s'est déroulée dans un esprit constructif et serein, garantissant la continuité du service à la population.

Ces premières années de législature se sont également inscrites dans un contexte global marqué par des crises successives. Après la pandémie de COVID-19 qui a fortement impacté le fonctionnement de l'administration et des services, la commune a dû faire face à de nouvelles incertitudes, notamment liées à la crise énergétique et aux exigences croissantes des cadres administratifs cantonaux et fédéraux. Malgré ces contraintes, les collaboratrices et collaborateurs communaux ont su faire preuve d'une remarquable capacité d'adaptation, permettant de maintenir la qualité des prestations offertes à la population.

Parallèlement à la gestion du quotidien, la Municipalité a poursuivi un important travail de modernisation de l'administration. La mise en place de nouveaux outils informatiques, l'introduction de la gestion électronique des documents ou encore l'évolution des processus administratifs ont représenté des étapes essentielles pour renforcer l'efficacité et la coordination entre les services. Ces transformations, parfois exigeantes en ressources humaines et organisationnelles, constituent aujourd'hui des bases solides pour répondre aux attentes croissantes d'une administration moderne.

Cette législature a également été marquée par des projets structurants pour le développement du territoire communal. Des projets urbanistiques majeurs, tels que les plans de quartier ou les aménagements d'espaces publics, contribueront à façonner durablement le visage de la commune et à accompagner la croissance démographique de la région. Parallèlement, des actions concrètes ont été engagées dans les domaines de la mobilité douce, de la biodiversité, de l'énergie et de la transition écologique, traduisant la volonté de concilier développement et durabilité.

Comme toute période de transformation, ces années n'ont pas été exemptes de défis internes. Certaines situations organisationnelles ou humaines ont demandé du temps, de l'écoute et de l'énergie afin de retrouver des équilibres durables. Ces moments ont toutefois également démontré la capacité de l'administration communale et de la Municipalité à travailler ensemble, à chercher des solutions pragmatiques et à renforcer les bases d'une collaboration constructive.

Au fil des années, un esprit de travail basé sur l'écoute, le dialogue et la recherche de consensus s'est progressivement ancré au sein de la Municipalité et des services. Cette dynamique collective a permis de poursuivre les projets communaux tout en assurant la gestion quotidienne d'une administration dont les responsabilités et la complexité ne cessent de croître.

Aujourd'hui, au moment de prendre du recul sur ces cinq années, un constat s'impose : la commune a continué d'avancer. Elle l'a fait avec pragmatisme, avec responsabilité financière, avec la volonté constante de servir au mieux sa population.

Les défis à venir resteront nombreux, mais les bases posées durant cette législature, tant au niveau des projets que de l'organisation, permettent d'aborder l'avenir avec confiance. Car une commune vivante est une commune en mouvement. Et c'est précisément dans cette capacité à évoluer, à s'adapter et à construire ensemble que réside la force et l'espérance de notre collectivité.

## Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2025, le personnel du dicastère Administration générale, Finances et Culture est composé de 9 personnes :

### Administration générale

- Un secrétaire municipal à 100%
- Une secrétaire municipale adjointe à 80%
- Un responsable administratif du Greffe à 100%
- Une préposée au Contrôle des habitants à 100%
- Une apprentie de commerce à 100% (2 jours de cours par semaine)

### Service des finances

- Une cheffe de service (responsable de la bourse communale) à 100%
- Un chef de service adjoint à 80%
- Une comptable à 60%

### Affaires culturelles

- Une déléguée aux affaires culturelles et touristiques à 50% (répartition 80/20)

L'année 2025 s'est caractérisée par une stabilité dans le fonctionnement du Greffe municipal. Cette continuité a permis à chaque collaborateur de consolider ses compétences dans son domaine de responsabilité, tout en assurant un suivi rigoureux et structuré des activités quotidiennes. Le service a par ailleurs mis à profit cette phase de stabilité pour renforcer la transmission des informations et des tâches dans l'objectif d'améliorer la polyvalence au sein de l'équipe.

Dans ce contexte stabilisé, le Greffe municipal a pu optimiser son fonctionnement et développer une capacité de soutien transversal ponctuel en faveur des autres services, en réponse aux besoins identifiés.

L'année écoulée a été marquée par plusieurs changements importants au sein du Service des finances, tant en matière d'effectifs que d'organisation interne.

Au 31 août 2025, une collaboratrice a fait valoir son droit à la retraite, après neuf années d'activité au sein de la Commune. Ce départ a constitué un changement significatif pour le Service et a nécessité une adaptation de son organisation interne. Afin d'assurer la continuité des activités, une collaboratrice jusque-là engagée comme auxiliaire à un taux de 20 % a été nommée collaboratrice permanente à un taux de 60 % dès le 1er juillet 2025. Cette évolution a permis de renforcer la stabilité de l'équipe et d'engager une redistribution des tâches.

Ces mouvements ont conduit à une réorganisation du fonctionnement du Service, avec une redéfinition des rôles et des responsabilités, dans l'objectif d'améliorer l'efficacité, la polyvalence et la capacité de délégation au sein de l'équipe. Sur le plan des effectifs, le taux global du service est ainsi passé de 2.8 EPT à 2.4 EPT. Afin de faire face à cette situation transitoire, l'adjoint de la cheffe de service a temporairement augmenté son taux d'activité à 100 % durant les mois de septembre et octobre 2025. Cette augmentation était initialement prévue pour une durée de trois à quatre mois. Pour des raisons personnelles et de santé, l'adjoint a toutefois repris son activité à un taux de 80 % dès le 1er novembre 2025, avec un arrêt de travail partiel à hauteur de 50 % jusqu'à la fin de l'année. Malgré cette réduction temporaire des effectifs, le Service a pu assurer ses missions jusqu'à la fin de l'année, la charge de travail étant traditionnellement moins élevée durant cette période. En revanche, si cette situation devait se prolonger en 2026, le recours à un soutien externe s'avérerait nécessaire afin de garantir la continuité et la qualité des prestations.

À cet effet, plusieurs pistes sont d'ores et déjà envisagées, notamment un appui temporaire du Greffe ainsi que le recours à un mandataire externe dans le cadre des travaux liés à la mise en œuvre du MCH2.

## Réponse à l'observation de la Commission de gestion sur le rapport 2024

### Observation

Observation 1.1 : La CoGes constate que des situations de surcharge surviennent régulièrement pour différentes raisons (accidents, maladies, dysfonctionnements, etc.). Elle craint que la répétition de tels épisodes entraîne des situations d'épuisement de collaborateurs. Elle souhaite que ces situations fassent l'objet d'une attention et d'un suivi particuliers pour éviter des absences prolongées dues à des niveaux de stress élevés.

*La Municipalité ainsi que les ressources humaines sont pleinement conscientes de la problématique soulevée par la CoGes. Cette question de la surcharge de travail est prise au sérieux et fait déjà l'objet d'une attention particulière. Cela dit, il est parfois difficile d'identifier ces situations de manière précoce, car chaque collaborateur dispose de son propre seuil de tolérance au stress et à la charge de travail, rendant l'évaluation subjective et complexe.*

*Il est vrai que l'absence d'un collaborateur, qu'elle soit ponctuelle ou prolongée, entraîne bien souvent un report de certaines de ses tâches sur les collègues, générant ainsi un effet domino. Ce phénomène est particulièrement difficile à éviter dans une commune de notre taille, où les effectifs sont limités et ne permettent malheureusement pas de prévoir des doublons pour chaque poste.*

*Malgré ces contraintes, les tâches quotidiennes doivent être assurées, ce qui peut accentuer ponctuellement la pression sur certains services. La Municipalité partage les préoccupations exprimées par la CoGes concernant le risque d'épuisement professionnel, et s'engage à renforcer le suivi des situations à risque. Une attention particulière sera portée aux cas de surcharge récurrente, afin d'agir en amont autant que possible et de limiter les absences prolongées dues à un stress chronique. Le concept de personne de confiance a été mis en place en avril 2025 et une sensibilisation de l'ensemble du personnel a eu lieu en séance plénière par notre mandataire externe. De plus, en mai 2025, une enquête de satisfaction a été adressée à l'ensemble des collaborateurs.*

**Au 31 décembre 2025, la personne de confiance n'a été sollicitée qu'à une seule reprise.**

**Malgré les efforts entrepris et l'attention constante portée à la gestion de la charge de travail, il convient de relever que la taille de la Commune ne permet pas la mise en place de doublons sur les postes clés. Cette réalité structurelle limite les marges de manœuvre en matière d'absorption des pics d'activité ou de redistribution des tâches.**

**Par ailleurs, l'augmentation des sollicitations externes, notamment sur des questions administratives et procédurales, contribue à alourdir la charge assumée par chaque collaborateur. Dans ce contexte, le temps disponible par ressource se trouve principalement mobilisé par ces exigences, au détriment d'une optimisation accrue des aspects opérationnels.**

## Administration générale

### Missions et prestations

#### Missions :

- Accompagner administrativement la Municipalité dans le mandat qui lui a été confié par la population
- Valoriser l'action de la Municipalité et des services communaux
- Garantir l'archivage et la conservation du patrimoine papier et historique
- Assurer la réception centrale de l'administration communale
- Garantir les prestations du Contrôle des habitants
- Initier et coordonner le développement des infrastructures informatiques
- Structurer et organiser les actions de communication internes et externes
- Gérer les ressources humaines
- Assurer la coordination et un soutien transversal aux autres services

#### Prestations :

- Organiser et planifier les séances de Municipalité
- Retranscrire les décisions de la Municipalité dans les procès-verbaux et en garantir le suivi
- Préparer les préavis municipaux et le suivi de l'application des décisions du Conseil communal
- Organiser les manifestations protocolaires
- Apporter un appui administratif aux services communaux
- Traiter les demandes de naturalisation
- Traiter les arrivées, les déménagements au sein de la commune et les départs des habitants de nationalité suisse et étrangère
- Organiser les votations et les élections jusqu'à la veille de l'échéance électorale
- Organiser les cérémonies d'accueil des nouveaux habitants et nouveaux citoyens
- Piloter la mise en place d'un concept de santé et de sécurité au travail (SST)
- Etre garant du bon fonctionnement et du développement des outils informatiques

### Points marquants en 2025

- Enquête de satisfaction du personnel
- Communication
- Ressources humaines
  - Entrée en vigueur du règlement du personnel
  - Mise en place de la prestation « Personne de confiance »
  - Formations SPAA (Service de Prévention des Accidents dans l'Agriculture)
- Informatique
  - Développement et évolution GED
  - Participation au développement de eSéances.Législatif

# Synthèse des activités

## **Enquête de satisfaction du personnel**

En 2025, la Commune de Grandson a mené une enquête de satisfaction auprès de l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs, en remplacement de l'entretien de collaboration traditionnel. Cette démarche, conforme au Règlement du personnel et souhaitée notamment par la Commission de gestion, visait à recueillir une perception globale et sincère du climat de travail, de l'organisation et des conditions-cadres. L'enquête a connu une participation très élevée, avec 36 réponses sur 40 personnes sollicitées, toutes les fonctions et services étant représentés, ce qui confère une forte représentativité et une bonne fiabilité aux résultats.

Les résultats mettent en évidence un niveau de satisfaction générale élevé, avec une moyenne globale d'environ 4.2 sur 5. Les collaboratrices et collaborateurs expriment un fort attachement à leur travail et à la mission de service public, dans un climat jugé sain, motivant et porteur de sens. Les meilleures évaluations concernent le management et la collaboration, la qualité des relations avec la hiérarchie et la Municipalité, les conditions de travail ainsi que l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Ces éléments traduisent une administration perçue comme à l'écoute, valorisante et respectueuse de ses équipes.

Les ressources humaines, la rémunération et les avantages sociaux sont également évalués de manière positive, avec un sentiment global d'équité et de reconnaissance. La motivation au travail ressort comme élevée pour une large majorité des répondants, ce qui constitue un indicateur fort de stabilité et de fidélisation du personnel.

L'enquête met toutefois en lumière certains points d'attention. La communication interne apparaît comme le principal axe d'amélioration, avec un besoin récurrent de diffusion plus structurée et plus systématique de l'information, de meilleure coordination entre les services et des retours plus réguliers sur les décisions et les projets. Des attentes existent également en matière d'organisation du travail, notamment pour clarifier certains rôles, responsabilités et processus. Par ailleurs, des disparités ponctuelles sont observées entre certains services, en particulier dans les services techniques, où des besoins accrus de reconnaissance, d'outils adaptés ou d'anticipation de la charge de travail sont exprimés.

Sur la base de ces constats, plusieurs axes de développement prioritaires se dégagent afin de poursuivre l'amélioration continue du cadre de travail. Ils concernent principalement la professionnalisation de la communication interne et externe, le renforcement de la coordination interservices, la clarification des rôles et processus, l'anticipation des charges liées aux projets structurants à venir, ainsi que le maintien et le renforcement de la cohésion d'équipe.

En conclusion, cette enquête confirme que la Commune de Grandson dispose d'une administration solide, engagée et globalement très satisfaite de ses conditions de travail. Elle met également en évidence un potentiel important d'amélioration, reposant sur des leviers clairement identifiés. L'enjeu pour la suite consistera à traduire ces enseignements en actions concrètes, mesurables et partagées, afin de renforcer durablement l'efficacité, la cohésion et l'attractivité de l'Administration communale.

## **Communication**

Pour rappel, la stratégie de communication avait été mise en place en 2019. Une enquête menée quatre ans plus tard a révélé la grande satisfaction des utilisateurs. Au sein de l'administration, il est à souligner qu'aucun poste n'est dédié spécifiquement aux tâches de communication et que les collaborateurs qui s'en répartissent la charge n'ont pas de formation professionnelle en la matière. Malheureusement, la demande d'engagement d'un chargé de communication à temps partiel n'a pas été retenue lors de la préparation du budget 2026.

Les travaux de tenue à jour et d'amélioration du site internet se sont poursuivis. La page dédiée au Pilier public, qui avait suscité des critiques justifiées, a notamment été optimisée par la déléguée aux affaires culturelles. Comme chaque année, cette dernière s'est chargée de la rédaction et de la coordination des deux journaux officiels distribués en « tous-ménages » (juin et décembre) et de la newsletter électronique (mars), sous la supervision du secrétaire municipal ; il s'agissait de la dernière newsletter, celle-ci étant en effet abandonnée au profit des réseaux sociaux, en raison du faible nombre d'abonnés. La Commune est désormais présente sur Facebook, Instagram et LinkedIn ; un groupe de travail interservices a été constitué pour en assurer l'alimentation, travail chronophage et nécessitant une implication constante ainsi qu'une grande réactivité.

Depuis le lancement de cette nouvelle stratégie digitale qui a débuté dans le courant de l'été 2025, la Commune a d'ores et déjà partagé une quarantaine de publications et chaque post fait l'objet d'une consultation comprise entre 1300 et 2400 vues. Un concours Instagram a par ailleurs été organisé en fin d'année. Celui-ci a rencontré un large succès, suscité de nombreux retours positifs et contribué à la mise en valeur des acteurs économiques locaux, notamment à travers la remise des prix. Il a également permis de dépasser les 420 followers après seulement quelques mois d'activité.

La seconde partie d'année a été marquée par la disparition du journal « La Région », qui a évidemment induit un manque de visibilité significatif pour les événements des communes et des sociétés locales.

Le réseau d'écrans interactifs a été complété par l'installation d'un écran d'information derrière la vitrine de la capitainerie. Cette nouveauté a permis de dynamiser la communication avec les usagers du port, tout en touchant également les habitants et visiteurs fréquentant l'espace des quais.

Pour la fin d'année, la Municipalité a confié la réalisation de sa traditionnelle carte de vœux à Mme Florence Cavin (société Flolie), distinguée par un prix d'excellence au concours international Wolda 2024 (Worldwide Logo Design Award).

## **Ressources humaines**

### *Entrée en vigueur du règlement du personnel*

Au 1er janvier 2025, le nouveau règlement du personnel communal est officiellement entré en vigueur, à la satisfaction tant des Autorités que des collaborateurs. Sa mise en œuvre s'est déroulée de manière fluide et sans difficulté particulière, grâce à une étroite collaboration entre le Service des finances et les Ressources humaines.

Au cours du premier semestre, l'application des directives a pu être finalisée, notamment par l'introduction d'un nouveau système de service de piquet visant à en harmoniser le fonctionnement tout en valorisant les collaborateurs assumant plusieurs responsabilités. Parallèlement, le travail de refonte des descriptifs de fonction a été engagé, avec pour objectif que chaque collaborateur dispose d'un descriptif de fonction formalisé d'ici à la fin de l'année 2026.

Au 31 décembre 2025, l'avancement de ce projet est estimé à environ 50 %. Bien que particulièrement chronophage, ce travail nécessite une forte coordination interservices afin de répondre au plus près des attentes de chaque chef de service, tout en respectant le cadre et les orientations définis par les Ressources humaines.

Conformément aux principes inscrits dans le Règlement du personnel communal et en réponse au postulat déposé par Mme Pilault lors du Conseil communal du 4 mai 2023, la Municipalité a entrepris les démarches nécessaires et a signé, le 8 juillet 2025, la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public. Cette signature marque un engagement formel en faveur de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes et s'inscrit dans le principe fondamental du droit suisse garantissant un salaire égal pour un travail de valeur égale. Elle traduit également la volonté de la Commune d'agir en tant qu'employeur exemplaire, notamment dans les processus de fixation des rémunérations, d'évaluation des fonctions, de recrutement et de promotion professionnelle.

Par cette démarche, la Commune réaffirme son engagement à prévenir et à combattre toute forme de discrimination salariale, ainsi qu'à promouvoir l'égalité de traitement au sein de son administration. M. le Syndic a rappelé la signature de cette Charte lors de la séance du Conseil communal du 30 octobre 2025.

### *Mise en place de la prestation « Personne de confiance »*

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du nouveau Règlement du personnel communal, la Commune a mis en œuvre le principe de la « personne de confiance ». Ce dispositif permet à tout collaborateur qui en ressent le besoin de bénéficier d'une écoute neutre et d'un accompagnement confidentiel assuré par des intervenants spécialisés externes. Cette mesure répond en premier lieu à une exigence de mise en conformité légale, mais s'inscrit également dans une démarche plus large de prévention et de protection de la santé au travail.

La prestation vise notamment à instaurer et garantir le respect de règles éthiques communes à l'ensemble des collaborateurs, à renforcer la responsabilité individuelle en matière de santé et de bien-être au travail, ainsi qu'à offrir un service d'assistance clairement cadré par une convention de collaboration, définissant précisément les tâches, les attributions et les limites d'intervention, dans le strict respect de la confidentialité. Le dispositif prévoit par ailleurs le recours à des personnes dûment formées, telles que des psychologues du travail, médiateurs ou coaches, tout en garantissant une distance suffisante vis-à-vis de l'Administration afin d'assurer une position impartiale.

Dans les situations particulièrement sensibles, la personne de confiance est également habilitée à signaler à la Commune l'existence de cas graves constatés, à formuler des alertes et à proposer, le cas échéant, des mesures d'urgence destinées à garantir la protection de l'intégrité personnelle des collaborateurs. La Commune a également la possibilité de solliciter la personne de confiance afin d'obtenir des conseils et un appui externe en cas de situations spécifiques. Elle apporte ainsi à la Commune une expertise externe précieuse dans la gestion de situations potentiellement délicates.

Le choix de la Commune s'est porté sur les prestations proposées par la « Clinique du travail », le mandat a débuté le 1er avril 2025. Une présentation du dispositif a été effectuée à l'ensemble des collaborateurs lors d'une séance plénière, complétée par une sensibilisation spécifique aux risques liés à la surcharge de travail chronique.

Au cours de la période écoulée, le dispositif a été sollicité à une seule reprise et des prestations d'accompagnement ont également été proposées à une seconde personne. Ces éléments tendent à confirmer, à ce stade, l'absence de problématiques majeures nécessitant une intervention récurrente, tout en garantissant la mise à disposition d'un outil de prévention et de soutien accessible en cas de besoin.

### *Formations SPAA (Service de Prévention des Accidents dans l'Agriculture)*

En janvier 2024, la Municipalité a conclu une convention avec le SPAA visant à assurer le suivi du concept de sécurité et de santé au travail. Cette convention, conclue pour une durée de cinq ans, prévoit un coût annuel budgété à CHF 10'000.-.

Dans le cadre de ce partenariat, deux audits de sécurité ont été menés en 2025 par un représentant du SPAA. Le premier audit portait sur l'activité quotidienne d'un concierge du service des Bâtiments au sein d'un collègue. Il met en évidence une situation globalement satisfaisante, caractérisée par une activité bien maîtrisée et des pratiques de travail largement conformes aux exigences légales en matière de sécurité et de santé au travail. Le collaborateur audité se distingue par une bonne connaissance de son environnement, une grande expérience ainsi qu'un engagement professionnel marqué. Quelques écarts ont néanmoins été relevés, sans remettre en cause l'organisation générale ni le niveau de sécurité observé.

Le second audit, plus ciblé, concernait la sécurité des collaborateurs du service des Travaux lors d'une opération de débroussaillage et de taille de haies en bordure de route. Cet audit souligne une organisation globalement maîtrisée et un bon niveau de professionnalisme des équipes de la voirie. Les collaborateurs démontrent une solide connaissance de leur environnement de travail, une expérience confirmée dans l'utilisation des machines ainsi qu'une conscience aiguë des risques spécifiques liés au travail en bord de route, notamment en lien avec le trafic et la signalisation. Là aussi, certains écarts ont été constatés dans l'application stricte des règles de sécurité, sans toutefois remettre en question la qualité globale de l'organisation ni l'engagement des équipes sur le terrain.

Parallèlement à ces audits, les actions de formation se sont poursuivies de manière soutenue. En mars 2025, deux collaborateurs de la voirie ont suivi la formation « EPIaC », principalement axée sur l'utilisation des équipements de protection individuelle contre les chutes lors de la taille des arbres d'ornement. En juin 2025, l'ensemble des collaborateurs techniques du service des Bâtiments a bénéficié d'une formation dédiée à l'utilisation des petites machines d'entretien.

En septembre 2025, cinq collaborateurs ont obtenu leur permis R1/R4 (chariot élévateur à contrepoids et chariot télescopique) à l'issue de deux journées de formation. Durant la même période, le collaborateur en charge de la supervision interne du concept de sécurité a suivi la formation « Perco STPS ». Dans ce cadre, il a réalisé un audit sécuritaire des locaux de la voirie, contribuant ainsi au renforcement du contrôle et de la surveillance internes.

Enfin, l'ensemble des collaborateurs du service des Bâtiments a pris part à une formation interactive consacrée aux gestes et postures ainsi qu'au renforcement musculaire. Cette formation a rencontré un accueil très positif et est vivement recommandée par les participants.

## **Informatique**

### *Développement et évolution GED*

Dans le cadre de la modernisation de ses processus administratifs, la Commune a déployé une Gestion Électronique des Documents (GED) durant le dernier trimestre 2021. Lors de la phase initiale, le choix s'est porté sur une mise en œuvre ciblée autour de deux flux prioritaires, à savoir la gestion et la validation des courriers entrants et sortants, ainsi que la validation des factures fournisseurs jusqu'à leur comptabilisation.

À ce jour, l'outil est maîtrisé par les utilisateurs et donne entière satisfaction sur le plan fonctionnel en ce qui concerne la gestion et la validation des factures fournisseurs. S'agissant de la gestion du courrier, le bilan est plus nuancé : si la solution a permis d'améliorer le traitement et le suivi des courriers, son potentiel n'est pas encore pleinement exploité et certaines optimisations demeurent nécessaires.

Dans cette perspective, une réflexion a été menée et plusieurs prestations complémentaires ont été sollicitées auprès du fournisseur. Celles-ci portent notamment sur une mise à jour majeure de l'outil, afin de bénéficier des dernières évolutions en matière d'indexation automatique des documents, dans le but de gagner en efficacité et de faciliter la recherche de l'ensemble des pièces intégrées dans la GED. Ces développements se poursuivront en 2026 avec l'intégration de nouveaux périmètres, en particulier la GED pour les documents généraux ainsi que la mise en place de partitions dédiées aux ressources humaines et aux finances, permettant de garantir un niveau de confidentialité adapté à ces domaines spécifiques.

De manière générale, les évolutions attendues visent à renforcer la flexibilité dans l'attribution des droits et autorisations de traitement des documents, à améliorer la qualité de l'indexation automatique des factures et des courriers, ainsi qu'à intégrer des fonctionnalités avancées, notamment le recours à des outils d'intelligence artificielle permettant, selon les besoins, la génération de résumés de documents. Elles permettront également l'intégration, au sein de la GED, de la majorité des documents actuellement stockés sur l'arborescence de classement du serveur, la gestion du versionnement des documents de travail avec suivi des modifications, la possibilité de lier nativement des documents entre eux, la gestion du cycle de vie documentaire ainsi que l'ajout d'annotations directement dans les documents.

### *Participation au développement de eSéances.Législatif*

Le Secrétaire municipal a pris part à douze séances du groupe de travail chargé du développement du logiciel eS.Législatif. Le développement du logiciel progresse de manière très satisfaisante et conforme à la planification définie.

Sur le plan fonctionnel et conceptuel, les fondations de l'application sont désormais pleinement établies. Le Design System, le squelette applicatif ainsi que la librairie de composants sont finalisés à 100%, garantissant une cohérence graphique, ergonomique et technique sur l'ensemble de la solution. Les masques spécifiques à eS.Législatif sont également achevés à 100%.

Les masques transverses, communs aux différents modules de la suite eSéances, sont réalisés à environ 90%. Les éléments restants concernent principalement certaines fonctionnalités et comportements qui doivent encore être validés par le groupe de travail, en particulier ceux liés aux interactions et à la relation avec le module eS.Executive (gestion des séances de Municipalité).

Sur le plan technique, l'implémentation est actuellement avancée à environ 60%. Les équipes de développement poursuivent activement les travaux, avec un objectif de dépasser ce seuil d'ici la fin du mois de mars 2026. La dynamique de projet est également positive et conforme aux attentes.

L'objectif reste de livrer une version V1 pleinement opérationnelle pour le mois de juin 2026, permettant à l'ensemble des communes de démarrer la nouvelle législature dans des conditions optimales. Cette V1 intégrera le strict nécessaire fonctionnel, afin de garantir un déroulement fluide et sécurisé des séances législatives.

Le développement de l'outil se poursuivra ensuite de manière itérative, avec l'intégration progressive des fonctionnalités non essentielles à la V1 dans des versions ultérieures.

Il convient toutefois de relever qu'un temps de paramétrage devra être prévu par le Bureau du Conseil communal, en particulier par la Secrétaire du Conseil, afin d'adapter l'outil aux besoins et aux spécificités du fonctionnement de l'autorité législative.

## Service des finances

### Missions et prestations

Missions :

- Elaboration et suivi du budget
- Tenue de la comptabilité générale
- Facturation des prestations et des taxes communales
- Gestion des débiteurs
- Gestion des salaires et établissement des décomptes
- Gestion des créanciers et fournisseurs
- Gestion des abonnements d'eau
- Etablissement des comptes communaux
- Gestion de la trésorerie et des emprunts
- Comptabilité des investissements et suivi des préavis

Prestations :

- Coordonner l'élaboration des projets de budget en collaboration avec les services
- Facturation des différentes taxes communales (déchets, eau, épuration, taxes de séjour, etc.)
- Contrôle et suivi de la comptabilité communale
- Suivi des impôts communaux
- Suivi des débiteurs, des rappels, des recours et du contentieux
- Suivi des loyers des bâtiments communaux, établissement des décomptes de chauffage
- Assurer une trésorerie suffisante par le biais du suivi des liquidités et la gestion des emprunts
- Elaboration des préavis financiers et des parties financières des propositions municipales et également celles des préavis générant une dépense
- Conseiller les services en matière de comptabilité et de finances
- Elaboration de plans financiers et d'investissements nécessaires à la gestion de la commune
- Tenue de comptabilités intercommunales

### Points marquants en 2025

- Finalisation et mise en production des modules de suivi financier des investissements
- Suivi de la planification financière et arbitrages liés aux investissements
- Préparation active à la transition MCH2

### Synthèse des activités

#### **Finalisation et mise en production des modules de suivi financier des investissements**

La finalisation et la mise en production des modules relatifs au suivi financier des investissements (Affaires) et à la gestion des amortissements (Immobilisations), dont le déploiement avait débuté en 2024, ont constitué un axe important des travaux du Service des finances.

Après une phase de paramétrage et d'ajustements rendue complexe par la technicité du domaine et par la nécessité d'intégrer ces travaux en dehors des périodes de forte charge, les modules ont pu être mis en service au cours du premier semestre 2025. Cette étape a permis de structurer de manière plus fine le suivi financier des investissements, tant pour les préavis en cours de réalisation que pour ceux déjà terminés mais encore soumis à amortissement. Le module « Immobilisations » permet désormais une gestion centralisée et cohérente des données liées aux mises en service, aux durées et méthodes d'amortissement ainsi qu'aux valeurs comptables.

Dans le cadre de la mise en œuvre du module « Affaires », les chefs de service ont bénéficié d'une formation spécifique visant à leur présenter l'objectif de cet outil, à savoir la centralisation, au sein de l'ERP, de l'ensemble des informations liées à un préavis, depuis sa validation jusqu'au suivi des factures et des amortissements. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'améliorer la transparence, la traçabilité et le pilotage financier des projets d'investissement.

En lien avec cette évolution, les préavis ont été adaptés afin d'y intégrer systématiquement les éléments nécessaires au suivi financier, tels que les coûts détaillés, les subventions éventuelles, la durée d'amortissement, le mode de financement ainsi que les incidences sur le budget d'investissements et le budget de fonctionnement. Cette adaptation a conduit à des préavis plus élaborés, permettant un suivi financier plus précis dès la phase de décision.

Par ailleurs, les modalités d'imputation des factures dans la gestion électronique des documents (GED) ont été adaptées afin de répondre aux exigences du suivi financier des investissements. Alors qu'un préavis était auparavant imputé sur un seul compte, avec une répartition effectuée ultérieurement, les dépenses sont désormais directement imputées sur les différents comptes d'investissements concernés, d'après les fonctions correspondantes. Cette évolution permet une meilleure lisibilité et une traçabilité renforcée des coûts liés aux projets.

Dans ce contexte, une attention particulière a également été portée à la collaboration avec les mandataires externes chargés du suivi financier de certains préavis. Ceux-ci sont tenus de fournir des répartitions précises et conformes des montants par fonction, afin de garantir une imputation correcte et cohérente dans les outils financiers de la Commune.

Enfin, le module « Affaires » constitue un outil de suivi financier destiné aux chefs de service. Il leur permet de disposer, pour chaque préavis, d'une vision globale et structurée de l'avancement du projet, en lien avec les éléments financiers validés, contribuant ainsi à un pilotage plus rigoureux et coordonné des investissements communaux.

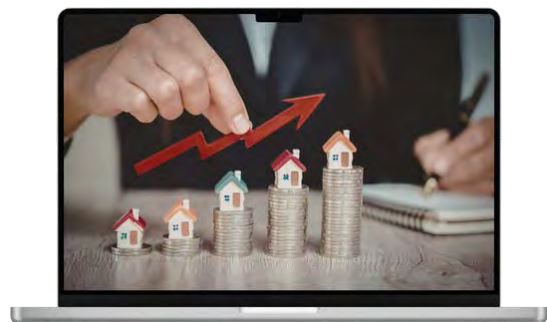
### **Poursuite du mandat de planification financière et arbitrages liés aux investissements**

Le Service des finances a poursuivi les travaux liés au mandat de planification financière confié à un mandataire externe, sur la base des premières analyses réalisées en 2024. Cette démarche visait à disposer d'une vision financière à moyen terme et à apprécier la soutenabilité des investissements projetés.

Dans un premier temps, l'analyse des résultats des comptes 2024, en particulier en ce qui concerne l'évolution des recettes fiscales, a mis en évidence la nécessité de disposer de données consolidées et stabilisées afin de garantir la fiabilité des projections financières. Dans ce contexte, et en concertation avec le mandataire externe, il a été décidé de reporter la mise à jour de la planification financière à l'été 2025, afin d'éviter des projections prématurées reposant sur des hypothèses encore insuffisamment consolidées.

Sur cette base, la planification financière actualisée a été élaborée durant l'été 2025, puis présentée successivement à la Municipalité et aux chefs de service. Elle a ensuite été présentée à la Commission des finances à l'automne 2025, en présence du mandataire externe. Cette séance a permis d'exposer la démarche et les hypothèses retenues, ainsi que les principaux enjeux financiers à moyen terme.

À l'issue de ces présentations, le dossier de la planification financière a été mis en attente. Il servira de base de travail lors de la prochaine actualisation, notamment dans le cadre de l'élaboration du préavis relatif au plafond d'endettement de la nouvelle législature.



## Préparation à la transition vers le modèle comptable MCH2

Les travaux liés à la transition vers le modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2) se sont poursuivis, avec un accent particulier mis sur la clarification du cadre de mise en œuvre et sur l'analyse des conditions nécessaires à une transition de qualité.

Face à certaines incertitudes techniques concernant les modalités pratiques du passage du MCH1 au MCH2, notamment en lien avec l'établissement du budget 2026, la conversion des comptes et l'organisation du travail durant la période transitoire, le Service des finances a entrepris plusieurs démarches visant à obtenir des clarifications. Des échanges ont notamment eu lieu avec le prestataire informatique afin de préciser les processus de conversion et le calendrier opérationnel.

Parallèlement, le mandataire externe a été chargé de l'élaboration d'une table de conversion des comptes. L'analyse des premiers livrables a mis en évidence la nécessité de disposer de davantage de temps pour approfondir certains aspects et garantir une conversion conforme aux exigences du MCH2.

À la lumière des éléments recueillis et des contraintes techniques, organisationnelles et de ressources identifiées, il est apparu qu'une mise en œuvre du MCH2 en 2026 ne permettrait pas d'atteindre le niveau de fiabilité et de qualité attendu. En conséquence, et avec l'accord de l'intégrateur informatique, le Service des finances a décidé de solliciter un report de l'introduction du MCH2 à l'exercice 2027. Cette demande a été acceptée par le Canton. Ce report constitue un choix assumé visant à sécuriser la transition, à permettre une préparation approfondie des outils et des processus, et à garantir une mise en œuvre maîtrisée et conforme aux exigences cantonales.



## Culture

### Missions et prestations

Missions :

- Développer le potentiel culturel à Grandson
- Soutenir et organiser des activités culturelles dans le bourg
- Accompagner les projets communaux sous l'angle culturel
- Mettre en valeur le bourg historique et les espaces publics sur le territoire communal
- Intensifier le rayonnement de la commune en participant à des projets culturels régionaux
- Rechercher et compiler des données historiques
- Réaliser et gérer des publications papier de la commune et les mettre en ligne sur le site internet communal

Prestations :

- Visites guidées gratuites
- Manifestations culturelles et festives
- Panneaux historiques
- Collaboration avec divers organismes culturels
- Communication

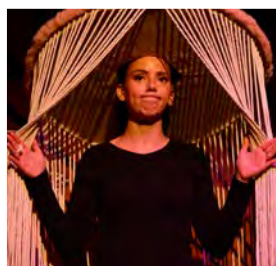
### Points marquants en 2025

- Festival « De rire et de rêves »
- Mise en valeur du Temple/église médiévale
- Visites guidées
- Emission radio RTS « Gare à vous »

### Synthèse des activités

#### **Festival « De rire et de rêves »**

Comme toutes les années impaires depuis dix ans, le festival « De rire et de rêves », dédié au théâtre et aux contes, a été offert à la population le dernier week-end des vacances d'été. Cinq à six spectacles et trois sessions de contes ont été proposés chaque jour. Si la journée du samedi s'est révélée un peu décevante, notamment en raison de la canicule, l'excellent spectacle du soir de « Forma » et la journée du dimanche ont permis de clore le festival sur des notes très enthousiasmantes.



Avec un total cumulé d'env. 750 spectateurs, la fréquentation est en baisse par rapport aux années précédentes ; elle peut néanmoins être jugée satisfaisante au vu de la chaleur et de la concurrence avec d'autres événements régionaux (Champagne, Romainmôtier, Baulmes, Venoge festival...).

Activement recherchées par la déléguée aux affaires culturelles, plusieurs synergies sont à mettre en évidence, avec notamment la Bibliothèque publique et scolaire, la Fondation du Croch'pied et la Maison des Terroirs. Si le Château n'a pas pu accueillir de spectacles en raison des travaux, la Fondation a néanmoins accepté de mettre à disposition son pavillon provisoire pour le départ des spectacles d'improvisation théâtrale. A souligner également, l'excellente collaboration interservices, le secteur culturel pouvant toujours compter sur la disponibilité et l'efficacité du Service Travaux et environnement, du Service Bâtiments et gérances, ainsi que de la Police administrative.



Le programme de la législature prochaine (2026-2031) sera sans doute l'occasion de se poser la question de la pertinence et de la pérennité des manifestations organisées par la Commune (festival de théâtre et fête de la musique).



### Mise en valeur du Temple/église médiévale

En février, la maquette en LEGO® du Temple (église médiévale) a été brièvement installée dans l'Hôtel de Ville, pour la première séance du Conseil communal de l'année.

Poursuivant les travaux de recherches initiés en 2024, la déléguée aux affaires culturelles a pu finaliser son travail sur ce monument historique d'importance nationale. Quatre visites guidées ont ainsi pu être offertes en automne, suivies par un total de 80 personnes (provenances : Grandson, Nord vaudois, Lausanne, Neuchâtel, Payerne...). Son travail de recherches a également permis de rédiger un livret pour accompagner la visite libre du monument, en étroite collaboration avec le pasteur de la paroisse protestante. Finalisé en décembre 2025, ce document sera disponible début 2026, après amélioration du graphisme par une professionnelle.

### Visites guidées

L'année 2025 a été particulièrement riche en visites guidées, sans doute en lien avec la capacité limitée d'accueil du Château, où les travaux se sont intensifiés, et à l'excellente collaboration mise en place avec la Fondation du Château de Grandson.

Au printemps, la Commune a organisé une nouvelle visite des fontaines, qui a attiré 16 curieux. Outre celles de l'église médiévale mentionnées ci-dessus, des visites du bourg ont été proposées aux Paysannes vaudoises et à des « bloggeurs/influenceurs » contactés par l'ADNV. Enfin, diverses visites payantes ont été demandées (retraités de la RTS, personnel de la Ville de Lausanne, etc). Pour de plus amples informations sur ce sujet, voir le paragraphe « Tourisme » dans le dicastère Cohésion sociale et tourisme.



## Emission radio RTS

Le syndic et la déléguée ont été sollicités par la RTS pour l'émission radio « Gare à vous », avec l'animatrice DUJA. Enregistrée au mois de mai, elle a été diffusée le 20 septembre et proposait comme porte d'entrée la gare de Grandson pour s'intéresser à l'histoire, au développement et à l'actualité de notre commune (à retrouver sur le site [www.grandson.ch](http://www.grandson.ch) > Grandson dans les médias).



## Politique culturelle régionale et cantonale

Le Réseau culturel régional s'est réuni à plusieurs reprises, dont une fois à Grandson. Outre la remise des prix culturels régionaux, en novembre à Sainte-Croix, un autre projet de longue haleine semble voir son aboutissement : la création d'un poste intercommunal (à temps partiel) de chargé de projets culturels. Plusieurs communes, dont celle de Grandson, l'ayant soutenu, les services de la Ville d'Yverdon-les-Bains se chargent de finaliser la convention et le budget liés à ce poste, qui pourra voir le jour en 2026.

L'Etat de Vaud (DCIRH) a organisé une rencontre en fin d'année entre les chefs de service et responsables de la culture des villes du canton, que la déléguée a dû décliner en raison des tragiques circonstances du décès d'un collègue.

## Patrimoine/recherches historiques

Comme indiqué dans le cadre de la mise en valeur du Temple/église médiévale, la déléguée a affiné ses recherches sur ce monument, joyau de l'art roman. Elle a également collecté des articles de presse dans les fonds d'archives numérisés sur les commémorations de la bataille de Grandson en 1976 et 1876. Faute de temps, une recherche exhaustive n'a pas été envisageable.

## Collaborations interservices

La déléguée a été sollicitée par plusieurs collègues pour fournir des informations historiques. Elle a notamment renseigné le service Travaux et environnement sur l'état des fouilles effectuées sur la petite place « Axa Assurances », en bas de la rue Haute, dans le but d'y planter un arbre ; le service de Urbanisme, et mobilité à propos des monuments situés sur la place du Château, et le service Bâtiments et gérances, concernant l'Hôtel de Ville.

## Divers, collaborations extérieures

### *Art contemporain*

La collaboration avec les artistes locaux s'est poursuivie ; la Galerie philosophique a été particulièrement active, avec plusieurs expositions en lien avec le Japon. Outre leur qualité artistique, elles ont eu des retombées médiatiques et un rayonnement considérables, se traduisant notamment par la présence du vice-consul du Japon lors du vernissage de « Yatagarasu », dans l'ancien couvent des Cordeliers, et par le patronage de l'Ambassade du Japon en Suisse pour les calligraphies de l'artiste Hiroshi Wada, primé et exposé dans le monde entier. L'exposition temporaire d'œuvres et haïkus dans quelques fontaines du bourg a également été reconduite, au vu du succès de l'édition précédente.

### *Château*

L'intensité croissante des travaux dans le monument a eu pour effet d'attirer davantage de visiteurs dans le bourg (voir le paragraphe « Visites guidées »). L'affaiblissement de l'offre touristique induite par la fermeture complète du Château, dès fin septembre, a été bien anticipé et compensé par des visites guidées de l'église médiévale (Temple), offertes les 28 septembre, 5 octobre, 9 et 23 novembre. La déléguée a également répondu aux demandes de la FCG concernant la démarche participative pour aménager les parcs du Château.

### *Bibliothèque*

La déléguée aux affaires culturelles a sollicité la Bibliothèque publique et scolaire pour participer au festival de théâtre (voir le paragraphe « Festival De rire et de rêves... ») et a fourni des renseignements dans le cadre d'un parcours temporaire entre la place du Château et le potager scolaire et communautaire.

### *Autres*

Au mois de juin, la Commune a accueilli pour la première fois une étape de La Route lyrique, mise sur pied par l'opéra de Lausanne, qui a connu un grand succès avec son excellente opérette « Le Docteur Miracle ». D'autres événements n'ayant pas abouti ont nécessité un investissement de temps non négligeable (Festival suisse de l'Horlogerie, Marché de Noël de l'association Arcana, etc).

# Urbanisme et mobilité



## Préambule municipal

L'année 2025 a, une nouvelle fois, été particulièrement chargée pour le Service Urbanisme et mobilité. Celui-ci a pu présenter 5 préavis au Conseil communal, tous acceptés ou presque. En effet, mis à part le PPA Borné-Nau (préavis 682) pour lequel des compléments ont été demandés, de jolies avancées ont pu être effectuées pour le réaménagement de la traversée des Tuileries (préavis 683) ou de la plage de Bellerive et de ses abords (préavis 692). Un DDP ainsi qu'un soutien financier ont été accordés au club de plongée des Kabourias (préavis 691) et un règlement sur la taxe d'équipement communautaire (préavis 664) a été adopté. Il s'agit à chaque fois de dossiers au long cours que la Municipalité et le service se réjouissent de voir avancer ou concrétiser après un travail important.

Concernant la mobilité, les mois écoulés ont permis d'élaborer une stratégie piétons/vélos. Celle-ci n'est pas encore finalisée mais permettra de disposer d'une vision d'ensemble des travaux à entreprendre progressivement sur le domaine public communal, cela dans l'optique de sécuriser ou de rendre plus attractifs les déplacements à pied ou à vélo. En collaboration avec la Police administrative, différentes demandes de limitation de vitesse avaient été effectuées fin 2023. Seule une s'est soldée par un retour positif en 2025, à la Rue des Tilleuls et Route de la Brinaz. Elle deviendra effective en 2026. Sur le territoire communal, il ne restera quasiment que la RC 401 qui soit limitée à 50 km/h.

Pour ce qui est des différents plans d'affectation en cours de réalisation ou d'élaboration, celui de la Poissine, désormais en mains cantonales, a fait l'objet de différentes séances dans le but de déterminer les besoins de tous les acteurs. Le service a continué à travailler sur celui de Borné-Nau Est, et notamment sur les aspects liés à la mobilité, pour amener les réponses demandées par le Conseil communal. Enfin, la Place du Château, encore et toujours, a fait l'objet de beaucoup d'attention et de réflexions. La Municipalité a sollicité les services cantonaux afin de mettre sur pied un groupe de travail réunissant toutes les parties concernées et de trouver des solutions dans l'optique de pouvoir aller de l'avant. La première séance s'est tenue à la fin de l'année et le résultat de cette démarche devrait être disponible au premier semestre 2026. Le fait même que tout le monde accepte de discuter dans l'objectif de réaménager cet espace est très positif. Même si cela implique un délai supplémentaire, les premiers résultats sont encourageants.

Le service s'est également attelé à travailler sur la vision stratégique que doit prendre l'aménagement du territoire communal, notamment au travers du PACom et du Plan d'Agglomération de 5<sup>ème</sup> génération. Le premier avance moins vite qu'espéré. Les demandes des services de l'État et les différents projets cités ci-dessus ont empêché de le mettre à l'enquête en 2025. Le PA5, quant à lui, a des ambitions relativement restreintes pour Grandson. La stratégie consiste ici à réaliser ce qui figurait dans les anciens plans d'agglomération avant de vouloir initier de nouvelles mesures.

Enfin, notons qu'une énergie certaine est employée à gérer la police des constructions. Les dossiers se complexifient et engendrent des oppositions de plus en plus nombreuses. Il s'agit donc de les anticiper au mieux, lorsque cela est possible, puis de les traiter le cas échéant. Cela implique de multiples séances, et donc du temps qui ne peut être investi ailleurs. Bien entendu, ces démarches permettent d'améliorer les projets de construction, mais force est de constater qu'une partie des oppositions sont formulées par principe, et ne sont donc pas constructives.

L'un dans l'autre, l'on constate que les choses avancent malgré tout, même si le rythme est souvent plus lent qu'espéré. Nos ressources humaines et financières sont limitées et impliquent des pesées d'intérêts et des priorisations. Comme dit plus haut, l'objectif consiste aujourd'hui à concrétiser ces grands projets. Fort heureusement, la commune peut compter sur son service pour atteindre ce but !

## Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2025, le personnel du dicastère Urbanisme et mobilité est composé de 3 personnes :

- Un chef de service à 95%
- Une collaboratrice technique à 30% (partagée et engagée à 85% au service Urbanisme et mobilité, elle réalise un 30% pour le développement durable et la durabilité et un 25% en tant que responsable du pôle administratif pour le service Travaux et environnement et Réseaux et énergies).
- Une collaboratrice administrative à 40% (partagée et engagée à 80% au service Urbanisme et mobilité, elle réalise un 10% pour le développement durable et la durabilité et un 30% en tant que collaboratrice administrative pour le service Travaux et environnement et Réseaux et énergies).

# Réponses aux observations de la Commission de gestion sur le rapport 2024

## Observations

Observation 2.1 : Il est relevé que de nombreux échanges ont eu lieu en 2024 avec des parties prenantes qui ne partagent pas - ou plus - les intentions inscrites dans le Plan d'affectation Place du Château adopté par le Conseil communal en 2013. Cette situation incite la Municipalité à trouver des pistes pour répondre à un besoin d'évolution de la Place du Château, en considérant l'ensemble des besoins (vitalité du centre, attractivité touristique, offres en stationnement, qualité urbaine, etc.). La CoGes invite la Municipalité à procéder à une analyse de l'impact financier de cette modification d'approche.

*La Municipalité procède systématiquement à une pesée d'intérêts, y compris sur le plan financier, lorsqu'elle est amenée à prendre des décisions stratégiques. S'agissant de la Place du Château, la réflexion en est actuellement au stade prospectif. Cette phase exploratoire permettra de déterminer s'il y a lieu, ou non, d'envisager une modification effective de l'approche actuelle.*

Observation 2.2 : En 2024, la CoGes avait émis le vœu d'une information systématique du Conseil quant au travail et sujets traités par la Commission consultative d'urbanisme. Il avait été répondu que l'information du nombre de préavis serait inscrite dans les prochains rapports de gestion. La CoGes invite à mettre en place cet engagement.

*La Commission consultative d'urbanisme a été sollicitée à cinq reprises en 2024. Les préavis émis sont destinés à la Municipalité afin de l'assister dans sa prise de décision. Conformément à l'engagement pris, cette information sera désormais intégrée de manière systématique dans les prochains rapports de gestion.*

Observation 2.3 : L'avis du dicastère quant au PECC diverge fortement de celui émis par le responsable de la coordination de celui-ci. Le dicastère Urbanisme et mobilité est invité à renseigner les actions du PECC relevant de sa compétence (PECC, annexe 4, ch. 16).

*Voici la liste des différentes actions entreprises par le service de l'Urbanisme et de la mobilité dans le cadre du PECC, en collaboration avec le service de la Sécurité publique.*

- *Un plan de mobilité douce est en cours de réalisation (PECC 16.1)*
- *L'itinéraire piéton sécurisé à la Rue Jean-Lecomte a été mis en attente pour le moment (16.2).*
- *La validation du réaménagement de la RC401 sera soumise au Conseil en 2025. (16.3)*
- *Les stations de vélos en libre-service n'ont pas été réalisées par manque de moyens financiers. (16.4)*
- *Deux racks à vélos ont été posés à côté du kiosque des Tuileries et vers le terrain de football des Tuileries. Les autres sont soit inclus dans des projets de réaménagements plus larges, soit seront mis en œuvre de manière concertée au travers du plan de mobilité douce. (16.5)*
- *L'installation de bancs publics dépend plus de la Voirie que du service de l'Urbanisme et de la mobilité. Cela sera corrigé pour la prochaine mise à jour du PECC. (16.6)*
- *Le projet de la Place du Château suit son (long) cours. (16.7)*
- *La réalisation d'abribus est bien plus onéreuse que les chiffres articulés dans le PECC. La mise aux normes d'un seul côté de l'arrêt de bus de la gare a en effet coûté plus de CHF 100'000.-. Dès lors, il convient de réaliser la mise aux normes de ces infrastructures dans le cadre de projets plus larges, permettant des économies d'échelle. En outre, les réaliser avant lesdits grands projets risquerait d'entraîner d'importants gaspillages financiers, car les arrêts seraient susceptibles d'être ensuite déplacés. Aujourd'hui, l'arrêt de bus des Tuileries va être mis aux normes dans le cadre du projet Accès nord. Les arrêts de bus de Corcelettes viennent d'être rénovés dans le cadre du chantier de la DGMR. Les différents arrêts de bus du Repuis seront déplacés, et regroupés directement sur la rue de Neuchâtel dans le cadre du projet Liaison MD) Château Borné-Nau. Les arrêts de bus de la Place du Château seront quant à eux refaits en même temps que ladite place. (16.8)*

*Concernant l'assainissement phonique des routes communales, il sera effectué dans le cadre des projets susmentionnés et en étroite collaboration avec le Service énergies, des questions d'infrastructures souterraines devant également être prises en compte lors de ces importants chantiers. (16.9)*

Observation 2.4 : La gestion des jardins familiaux est jugée chronophage par le dicastère. Celui-ci et la Municipalité sont invités à mener une réflexion afin de gagner en efficacité dans la gestion de ces parcelles.

*Une réflexion sur la gestion des jardins familiaux à moyen et long termes sera engagée par les dicastères concernés, en concertation avec la Municipalité. Cette démarche portera également sur l'éventualité d'un changement de modèle, notamment en ce qui concerne les formes d'exploitation, afin de mieux répondre aux besoins actuels et futurs.*

Observation 2.5 : A la question de la CoGes de comprendre comment le dicastère appliquait l'article 8 du règlement communal sur l'utilisation des parcelles communales « Jardins familiaux » concernant le « traitement prioritaire aux demandes des ménages à revenu modeste », le dicastère a répondu ne pas connaître cette disposition. La CoGes recommande l'application du règlement en vigueur.

*La disposition de l'article 8, relative à la priorité aux ménages à revenu modeste, n'a jamais été appliquée, notamment pour des raisons de secret fiscal ; le service estime qu'il manque une base légale pour contrôler le revenu des éventuels locataires, raison pour laquelle ce contrôle n'a pas été effectué jusqu'ici. À ce jour, le seul critère vérifié pour les personnes en liste d'attente est leur lieu de résidence, afin de s'assurer qu'elles ne sont pas propriétaires d'une villa avec terrain. Cet élément fera partie de la réflexion plus globale citée à l'observation 2.4.*

## Urbanisme et mobilité

### Aménagement du territoire, urbanisme communal et police des constructions

#### Missions et prestations

##### Missions

- Aménagement du territoire et urbanisme communal
- Police des constructions
- Système d'information du territoire (SIT)
- Gestion de parcelles communales, des jardins familiaux et des droits de superficie
- Planification de la gestion de la mobilité sur le territoire communal

##### Prestations

- Planification, coordination et mise en œuvre des mesures d'utilisation du sol
- Coordination avec le bureau d'agglomération yverdonnoise (AggloY)
- Gestion des demandes de permis de construire, des demandes d'abattage d'arbres
- Contrôle et salubrité des constructions
- Relation avec les bureaux d'ingénieurs, architectes, services cantonaux et propriétaires privés
- Aide aux communes membres du RIBT (Réseau intercommunal de bureaux techniques)
- Gestion et mise à disposition des données communales via le géoportail
- Rédaction des baux
- Remise des jardins familiaux
- Mise en place d'études, de planifications et de mesures concernant la mobilité

#### Points marquants en 2025

- Mise à l'enquête de la construction d'un hôtel avec ateliers artisanaux, parking souterrain et spa au lieu-dit « Les Mûriers »
- Plusieurs mises à l'enquête ont été déposées au cours de l'année, notamment pour la construction de deux bâtiments totalisant 46 logements dans le cadre du PA « Bas du Grandsonnet », de trois immeubles représentant 36 logements à l'entrée des Tuileries (parcelles 404 et 405), ainsi que d'un immeuble de 22 logements à la rue des Vergers (parcelle 431). Ces projets représentent un total de 104 nouveaux logements sur le territoire communal.

#### Synthèse des activités

##### Mesures d'utilisation du sol

###### *Révision du PACom (PGA)*

Plusieurs échanges ont eu lieu avec les services cantonaux afin de clarifier leurs demandes. Des propositions et des compléments sont en cours de stabilisation. Une étude complémentaire pour les dangers naturels doit être réalisée. La mise à l'enquête publique interviendra en 2026.

###### *PA « Bellevue – Borné Nau Est »*

Le préavis 682 a été adopté par le Conseil communal au mois de juin. Les amendements devront faire l'objet d'une mise à l'enquête complémentaire. La réponse à l'opposition C – concernant les aspects liés à la mobilité – étant refusée, un préavis complémentaire sera déposé avec une argumentation plus détaillée courant premier semestre 2026.

#### *PA « Bas du Grandsonnet »*

Deux mises à l'enquête ont été publiées courant août concernant la parcelle n° 1548, la première relative à la démolition des bâtiments existants, la seconde portant sur la construction de deux immeubles totalisant 46 logements. Ces deux projets ont suscité cinq oppositions au total. Les séances de conciliation ainsi que l'instruction des dossiers interviendront à réception de la synthèse CAMAC, attendue début 2026.

Par ailleurs, l'acquisition par la Commune de la parcelle n° 301 a été instrumentée et inscrite au Registre foncier. Le dossier d'enquête relatif à la démolition du bâtiment, destinée à dégager le carrefour rue Basse / chemin du Grandsonnet, sera déposé en janvier 2026.

#### *PA « Au Rubatel » - Place du Château*

La Municipalité a lancé en 2025 une démarche d'ateliers en collaboration avec les instances cantonales afin d'examiner la possibilité de conserver tout ou partie des deux bâtiments recensés en note 3. Trois ateliers réunissant un collège d'experts permettront d'analyser différentes variantes volumétriques conciliant respect du patrimoine, faisabilité technique et viabilité économique. Le premier atelier a eu lieu fin 2025. Les conclusions feront l'objet d'un rapport final permettant d'adapter le projet en conséquence.

#### *PAC Poissine*

L'organe de gestion du site stratégique d'activités Arnon-Poissine est actuellement en cours de constitution par les partenaires communaux et cantonaux. L'étude de faisabilité des besoins, finalisée en mars 2025, confirme la nécessité d'une extension de la zone d'activités d'environ 14,7 ha. La procédure du PAC Poissine débutera en 2026.

#### *PQ "Bellerive"*

La finalisation du plan de quartier a été concrétisée en fin d'année avec l'adoption par le Conseil communal des préavis n° 691 et n° 692. Le premier porte sur la création d'un droit de superficie pour la construction d'un nouveau bâtiment en faveur du club de plongée « Les Kabourias », accompagné d'un soutien financier à ce projet ; le second concerne le réaménagement de la parcelle 828 et du DP 197 ainsi que du chemin du Lac. Ces décisions marquent une étape importante dans le développement des équipements et de l'espace public. Les mises à l'enquête et le début des travaux sont prévus pour l'année 2026. Les premiers habitants des deux immeubles en construction prendront possession de leurs logements en mars 2026.

### **Coordination de la mise en œuvre des projets de mobilité et d'urbanisation de l'agglomération yverdonnoise (AggloY)**

#### *Projet d'agglomération*

Le projet d'agglomération de 5e génération a été soumis à une consultation publique entre février et mars puis adapté et finalement déposé auprès de la Confédération en juin. Le bureau d'agglomération a collaboré avec le service mobilité, environnement et infrastructure de la Ville de Yverdon-les-Bains dans la perspective de la mise en œuvre des mesures des précédentes générations de projet.

#### *Plan directeur régional des zones d'activités (PDRZA)*

Les communes de l'agglomération, en collaboration avec l'Association pour le développement du nord vaudois (ADNV), portent un important travail en vue de la mise en place d'un système de gestion des zones d'activités, avec pour objectif d'assurer une utilisation efficace des terrains voués à accueillir les activités économiques de la région. Le canton a remis son rapport d'examen préalable en février. Le document a ensuite été adapté et présenté à la population lors d'une séance d'information qui s'est tenue le 17 novembre. La prochaine étape est la mise en consultation publique du document.

#### *Energie*

L'étude de planification énergétique intercommunale a abouti sur diverses propositions de mesures communales et intercommunales qui ont été validées par le COPIL en décembre.

Le préavis n° 683 a été adopté par le Conseil communal en fin d'année, marquant une étape importante dans l'avancement du projet. Dans l'attente de la délivrance du permis de construire par le Canton, les études se poursuivent afin d'affiner le devis à  $\pm 10\%$ . Cette consolidation permettra de présenter, courant 2026, un préavis relatif à la demande de crédit de construction reposant sur des bases financières maîtrisées et actualisées.

## Mobilité

### Sécurisation des piétons

Suite aux oppositions formulées dans le cadre des plans d'affectation, et afin de répondre aux préoccupations exprimées en matière de mobilité douce et de sécurité routière, des mesures de sécurisation des cheminements piétons sont prévues.

Celles-ci consistent en la mise en place de marquages de trottoirs aux emplacements suivants :

- Chemin du Grandsonnet : création d'un marquage à l'ouest de la chaussée ;
- Rue du Jura : création d'un marquage au sud-ouest de la chaussée.

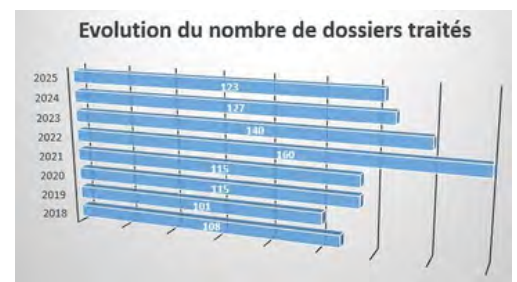
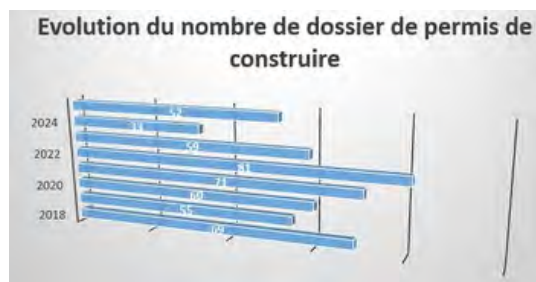
Ces aménagements visent à clarifier les espaces dévolus aux piétons, à améliorer leur visibilité et à renforcer la sécurité.

### Plan communal de mobilité douce

Les travaux d'élaboration des plans vélo et piéton se sont poursuivis durant l'année 2025. Les diagnostics, objectifs stratégiques et premières mesures ont été définis, constituant une base solide pour le développement de la mobilité active à Grandson. La finalisation formelle de ces instruments ainsi que leur adoption interviendront en 2026.

## Demandes de permis de construire, contrôles et salubrité des constructions

52 dossiers de permis de construire ont été traités (enquêtes publiques et dispenses). La commission des constructions a statué 11 fois pour l'octroi de permis d'habiter/utiliser. La commission de salubrité a été convoquée deux fois, tout comme la commission consultative d'urbanisme (CCU).



## RIBT

36 préavis ont été transmis pour aide à la décision des Municipalités membres du réseau. La participation aux commissions pour l'octroi de permis d'habiter/utiliser a également été demandée.



## **Géoportail - Géocity**

Plusieurs communes ont manifesté leur intérêt pour l'outil de gestion du patrimoine arboré, ce qui a entraîné un léger retard dans son développement. Celui-ci devrait être pleinement fonctionnel en 2026.

Parallèlement, l'outil de dispense d'enquête poursuit son développement et son déploiement progressif, tandis que l'outil « enquête publique » a été mis en production en phase test au 1er janvier 2026 auprès de la commune de Vevey. Cette phase pilote permettra d'évaluer le fonctionnement de la solution et d'en tirer les enseignements nécessaires avant toute décision sur son déploiement à Grandson.

La Commune de Grandson s'inscrit activement dans cette évolution numérique en participant aux orientations stratégiques au sein du CODIR de l'association Géocity-Ass.

## **Jardins familiaux**

Au cours de l'année écoulée, deux jardins ont changé de locataires, témoignant d'un certain intérêt pour ces espaces cultivables. A l'occasion de la remise d'un jardin familial, il a été décidé de procéder à un fractionnement de la parcelle existante, permettant ainsi la mise à disposition d'un terrain supplémentaire.

On constate toutefois une augmentation des conflits de voisinage, nécessitant une attention particulière dans la gestion et le suivi des parcelles.

## **Sociétés locales et sports**

Outre la représentation auprès de diverses sociétés locales, le service a travaillé sur plusieurs dossiers cette année. Pour ce qui est des éléments internes, il a collaboré plus intensément avec le service des sports de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Celui-ci a en effet lancé une coordination sportive régionale afin d'étudier la mutualisation de certaines infrastructures sportives régionales, de recenser les moyens et besoins de chacun et de lancer des initiatives coordonnées. La première d'entre elles est la mise sur pied de cours Minimove au CSR. Il s'agit d'accueillir gratuitement les parents et leurs enfants jusqu'à 4 ans durant les dimanches matin d'hiver. La collaboration avec le chef-lieu du Nord vaudois permet de disposer de cette prestation à moindres coûts. Lors des deux cours de 2025 (9.11 et 14.12), 611 personnes sont venues en profiter.

La Municipalité a également étudié la possibilité d'installer des casiers en libre-service contenant des équipements sportifs mais a estimé que cette prestation était trop chère en regard du nombre d'utilisateurs potentiels. Elle y a donc renoncé.

En ce qui concerne les clubs, une nouvelle convention tripartite Grandson – Yverdon – BMX a été travaillée. Elle se base sur l'ancienne convention et un modèle standard fourni par le service juridique de notre grande voisine. Elle vise à éclaircir les modalités d'entretien des installations, l'usage de celles-ci et autres questions techniques. Elle est toujours en cours d'étude à ce jour.

La Commune a également travaillé en collaboration avec le club de plongée Les Kabourias pour l'élaboration de son bâtiment et des abords de celui-ci. Cela permettra à une nouvelle société sportive de disposer de ses propres infrastructures.

Enfin, des discussions ont également eu lieu avec le FCGT et la Fondation grandsonnoise d'équipement pour le football sur la question de l'avenir de leur bâtiment, qui prend de l'âge. Dans un premier temps, la Municipalité a soutenu le changement de la chaudière des vestiaires.

# Cohésion sociale et tourisme



## Préambule municipal

L'année 2025 a mis à nouveau en exergue l'influence du changement climatique sur les thématiques : forêts, alpages, rives et port. Leur entretien et leur mise en valeur ont nécessité d'importants moyens, entre autres pour l'exploitation des bois bostrychés ou l'évacuation des plantes aquatiques. Les activités au sein du dicastère Cohésion sociale et tourisme ont une fois encore été diverses et variées.

La participation par délégation municipale aux diverses associations intercommunales ou fondations en lien avec le tourisme, les forêts, l'accueil de jour, la cohésion sociale et la santé ont rythmé les semaines de la Municipale.

Le choix d'un nouveau repreneur pour le camping du Pécos pour l'année 2027 avec le maintien de l'exploitation du restaurant par le tenancier actuel est un élément clé de cette année, tout comme la rencontre avec les fermiers de la Commune en vue du renouvellement des baux agricoles en 2026 et la volonté de renforcer la promotion de la biodiversité sur ces parcelles.

En terme touristique, l'année 2025 a été marquée par d'importants chantiers en lien avec la planification et la coordination des nombreux événements commémoratifs des guerres de Bourgogne et la réouverture du château au printemps 2026. Que la déléguée au tourisme trouve ici l'expression de ma profonde gratitude pour l'énergie et la ténacité à la tâche. La fréquentation des visites guidées du Bourg et des fontaines et leurs échos positifs sont un signe de reconnaissance du travail accompli.

Je ne peux terminer ce préambule sans souligner, une fois encore, l'importance de l'implication et de la coordination entre tous les services communaux et remercier les chefs de service et leurs équipes pour tout le travail accompli au service du bien commun. Sans eux, la plupart des réalisations de ce dicastère n'auraient pas vu le jour.

## Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2025, le personnel du dicastère Affaires sociales, alpages, forêts, places de jeux et port/cohésion sociale et tourisme est composé de 2 personnes :

Port :

- Un garde-port à 50% annualisé

Affaires touristiques :

- Une déléguée aux affaires culturelles et touristiques à 50% (répartition 80/20)



## Réponse à l'observation de la Commission de gestion sur le rapport 2024

### Observation

Observation 3.1 : La nouvelle répartition de la promotion touristique entre l'ADNV et la commune a besoin d'être testée sur un temps plus long avant de pouvoir en dresser un bilan complet. La CoGes recommande à la Municipalité d'utiliser au maximum la plate-forme de promotion régionale de l'ADNV à laquelle elle apporte une contribution significative afin d'éviter de devoir assumer ce travail au niveau local et de surcharger la déléguée au tourisme (0,1 ETP consacré à cette tâche).

*Pour rappel, le nouveau concept « Tourisme 24 », mis sur pied par l'ADNV, remet aux communes la responsabilité de la promotion touristique locale et régionale ; l'ADNV, pour sa part, se charge de faire rayonner la région, dont fait partie Grandson, sur l'extérieur. La Municipalité a à cœur d'utiliser cette plateforme de façon efficiente et rationnelle, mais elle souligne que ce qui paraît sur le site de l'ADNV en lien avec Grandson est, pour une grande part, le fruit du travail en amont de la déléguée au tourisme. De plus, la Municipalité encourage régulièrement les sociétés locales à adresser directement à l'ADNV leur manifestation et à compléter l'agenda en ligne.*

*La Municipalité sera attentive à ne pas surcharger la déléguée au tourisme en matière de communication afin de préserver son enthousiasme et sa qualité de travail.*

## Affaires sociales

### Missions et prestations

#### Missions

- Intégration, cohésion sociale
- Gestion des affaires sociales de compétence municipale (ARAS)
- Accueil de jour des enfants du pré- et parascolaire
- Contribution à la qualité de vie des habitants

#### Prestations

- Encourager et soutenir la vie associative
- Participer au développement des structures d'accueil
- Proposer des offres alternatives de garde durant les vacances

### Points marquants en 2025

- Soutien financier pour 12 passeports jeunes été, 22 passeports vacances et 4 passeports jeunes automne
- 2 ans du concept Oasis dans le cadre de l'ARAS

### Synthèse des activités

#### Accueil de jour collectif et espaces repas

Sur l'année 2025, 423 enfants issus de 285 familles de Grandson ont utilisé les prestations de l'accueil de jour gérées par la FAdEGE.

Ce sont 67 enfants de 60 familles qui ont fréquenté les structures préscolaires. 142 enfants de 110 familles ont fréquenté les UAPE du parascolaire. Pendant la pause de midi, 76 enfants de 73 familles fréquentent les Espaces repas et 139 enfants issus de 119 familles bénéficient des prestations du restaurant scolaire.

Sur l'entier du réseau RAdEGE, 1522 enfants ont été accueillis provenant de 1032 familles.

#### Accueil de jour en milieu familial

Ce sont 5 enfants en âge préscolaire et 10 d'âge parascolaire qui ont utilisé ces prestations. 2 accueillantes résident sur la commune.

En ce qui concerne le réseau RAdEGE, 62 enfants en âge préscolaire et 50 d'âge parascolaire ont utilisé ces prestations. Le nombre d'accueillantes sur le réseau est de 11.

# Forêts et alpages

## Missions et prestations

### Missions

- Mise en valeur des forêts selon le plan de gestion communal 2021-2026
- Préservation et accroissement de la biodiversité
- Protection de la nature et du paysage
- Valorisation d'un élément du patrimoine communal
- Promotion de l'économie alpestre
- Gestion de l'alpage
- Faire respecter et appliquer le règlement de protection du patrimoine arboré

### Prestations

- Aménager et gérer les forêts communales
- Protection des eaux et de l'environnement
- Accompagner et suivre les locataires conformément aux dispositions du bail
- Aménager et gérer les alpages
- Entretien et développer les infrastructures
- Conseiller et orienter les requérants dans les aménagements extérieurs lors de gros chantiers afin de préserver la biodiversité et de contenir les îlots de chaleur
- Conseiller les requérants pour les compensations lors d'abattage

## Points marquants en 2025

- Approbation par le DJES le 25 août 2025 du règlement communal sur la protection du patrimoine arboré révisé
- Abattage du tilleul de la rue Haute et plantation compensatoire
- Fin de la réalisation des travaux d'améliorations structurelles des infrastructures des alpages du préavis 673/24
- Travaux assainissement fromagerie de la Grandsonnaz-dessous et changement du collecteur d'eaux usées reliant le bâtiment principal à la fosse à purin
- Amélioration des infrastructures du réseau VTT du balcon du Jura avec installation de passages à vélo
- Résiliation des baux agricoles au 15 septembre 2025 avec état des lieux des exploitations actuelles en vue du renouvellement en 2026

## Synthèse des activités

### Arbres et forêts

Durant l'année 2025, la Municipalité a reçu 23 requêtes d'abattage concernant 42 arbres. Elle a délivré 42 autorisations et exigé 42 compensations.

3 demandes d'élagage concernant 2 arbres et 1 alignement d'arbres ont été autorisées.

#### *Tilleul de la rue Haute*

Le 12 juin, cet arbre d'environ 133 ans, classé d'importance cantonale, planté il y a de nombreuses années a dû être abattu malgré des soins attentifs prodigués. Le 6 novembre, il a fait l'objet d'une plantation compensatoire, don de la commune de Morat en mémoire de l'amitié entre les 2 communes dans le cadre des commémorations des 550 ans des batailles de Grandson et Morat.



D'importants travaux d'exploitation d'épicéas bostrychés ont été réalisés au lieu-dit Grandsonnaz-Dessus et dessous sur les parcelles d'alpage boisé et dans la forêt :

- Au niveau des grèves et des forêts alluviales, une coupe de sécurisation a été faite dans le cadre de l'itinéraire Vaud Rando.
- A la Motte, il y a eu un fauchage de la roselière et une lutte contre les néophytes envahissantes.
- En Recreu, une exploitation d'épicéas bostrychés et de peupliers avec plantation d'essences adaptées aux changements climatiques ont été réalisées.
- Au Mont Serry, des soins aux plantations pour la reconversion forestière ont été prodigués avec plantation de cerisier et de tilleul.
- A La Forêt, c'est une éclaircie de la vieille futaie de hêtres et le dégagement des couronnes des chênes afin de mettre en lumière le rajeunissement naturel qui ont été exécutés.
- Un entretien des chemins forestiers a eu lieu au Prél avec éparage et lutte contre les néophytes envahissantes.

## Alpages

Les travaux du préavis 673/24, initiés en 2024 ont été achevés à l'automne 2025 avec la réfection du couvert de la citerne et l'étanchéification de celle-ci afin d'assurer une adduction d'eau optimale des alpages.

Suite au constat que les tuyaux d'évacuation des eaux usées reliant le bâtiment principal à la fosse à purin étaient bouchés, un passage caméra a révélé une conduite perméable et en très mauvais état. Le collecteur d'eaux usées de ce trajet a donc été remplacé et une nouvelle chambre créée.



Afin de répondre aux exigences de l'OFCO, des travaux d'assainissement de la fromagerie ont été réalisés. Une tôle en inox a été installée sur le mur d'accès à l'extérieur du local.



## Baux agricoles

En prévision du renouvellement des baux agricoles à l'automne 2026, une séance d'information et d'échanges s'est tenue à fin août pour présenter aux agriculteurs la vision communale de l'intégration de mesures en faveur de la promotion de la biodiversité dans les zones agricoles. Avec l'appui d'un bureau d'ingénieurs, un état des lieux de la situation des exploitations existantes a été fait et en réponse aux objectifs du PECC, la volonté communale de renforcer et améliorer le réseau écologique existant explicitée.

## Plages et places de jeux

### Mission et prestations

#### Mission

- Développement, entretien des places de jeux, des équipements et des plages

#### Prestations

- Garantir le respect des normes BPA en la matière
- Surveillance de la qualité de l'eau des plages

### Points marquants en 2025

- Entretien courant des places de jeux et des plages
- Choix d'un nouvel exploitant pour le camping du Pécos pour 2027 et résiliation du bail des exploitants actuels

## Synthèse des activités

### Campings

En février 2025, suite à l'appel d'offre de l'été 2024 et du rapport d'évaluation des mandataires, la Municipalité a choisi un nouveau partenaire pour la reprise de l'exploitation du camping du Pécos dès le 1<sup>er</sup> janvier 2027. La Municipalité a confirmé auprès de cette nouvelle entité, sa volonté de garder l'exploitant actuel du restaurant. Dès lors, le nouvel exploitant, le restaurateur et la Municipalité oeuvrent à définir ensemble les modalités futures d'exploitation du site du Pécos et les termes du nouveau bail du restaurateur. Un DDP sera conclu en faveur du nouvel exploitant.

En date du 11 septembre, la Municipalité a résilié pour la prochaine échéance légale, soit le 31 décembre 2026, le bail la liant avec l'exploitant actuel du camping du Pécos . Cette entité a fait recours contre cette décision et une procédure de conciliation est en cours.

## Port, cours d'eau et rives

### Missions et prestations

#### Missions

- Entretien du port, des installations et des alentours
- Gestion des places d'amarrage
- Entretien des vestiaires et des sanitaires
- Gestion de l'hivernage des bateaux
- Gestion du parc à remorques
- Gestion et accueil des visiteurs

#### Prestations

- Planifier la sortie des bateaux pour l'hivernage et organiser la logistique
- Planifier la venue de la faucardeuse

## Points marquants en 2025

- Rapport expertise digue H
- Formation du garde port à l'utilisation de la grue portuaire
- Installation d'un écran d'informations à la capitainerie
- Optimisation de l'organisation du parc à remorques
- Remise en place de la bouée de gréement

## Synthèse des activités

### Port

Au 31 décembre 2025, la liste d'attente compte 100 demandes, aucune de Grandson. 8 rocades ont été possibles en vue de la nouvelle saison.

Durant la saison de navigation, 210 nuitées ont été dénombrées sur les places visiteurs.

#### *Digue H*

Suite au mandat confié le 16 mai 2024 par la Municipalité de Grandson à un bureau d'ingénieurs pour procéder au constat et à l'expertise de la digue H du port, le rapport, reçu en avril 2025, a mis en évidence que le ponton intérieur de la digue H est en bon état et ne présente pas de fissure entre celui-ci et le corps de digue principal.

Des signes d'érosion, d'affaissement et de fissuration avec le corps central ont été relevés sur le ponton extérieur de la digue dû à l'lessivage des remblais par les courants lacustres.

Des travaux d'assainissement devront faire l'objet d'un futur préavis municipal.



### Rives

De février à novembre 2025, deux éco-compteurs ont été installés par l'Association de la Grande Cariçaie sur le chemin d'accès à la plage des amoureux et sur celui conduisant à la plage du Pécos II afin de monitorer la fréquentation du public. Ils ont mis en évidence que ces accès sont très prisés durant toute l'année, avec une forte pression du public durant l'été. 11'326 passages annuels ont été relevés sur le premier et 46'305 sur le second. Dans le cadre, du projet de classement des forêts alluviales par le Canton cet aspect de la gestion du public sera à prendre en compte.

## Tourisme

### Missions

- Accompagner les projets communaux sous l'angle touristique
- Intensifier le rayonnement de la commune en participant à des projets touristiques régionaux

### Prestations

- Signalétique touristique
- Panneaux historiques
- Collaboration avec divers organismes culturels et touristiques

## Points marquants 2025

- Association « Grandson-Morat 2026 »
- « Tourisme 24 » de l'ADNV
- Association « Les plus beaux Villages des Suisse »

## Synthèse des activités

### **Association « Grandson-Morat 2026 »**

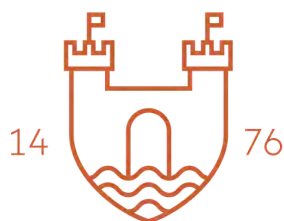
Pour rappel, cette association se consacre aux commémorations des 550 ans des guerres de Bourgogne (batailles de Grandson le 2 mars 1476, et de Morat le 22 juin 1476). Les membres fondateurs sont :

- Fondation du Château de Grandson (présidence) ;
- Musée de Morat (secrétariat et vice-présidence) ;
- Morat Tourisme (trésorerie et mandat de communication) ;
- Commune de Grandson ;
- Commune de Morat ;
- ADNV (mandat de communication)

Elle a pour buts de créer une synergie transcantonale autour de la thématique ; de planifier, organiser et financer une série d'événements, de projets et d'échanges ; de proposer un label pour coordonner et réunir des projets et des événements organisés et financés par des tiers.

L'année 2025 a nécessité de la part de la déléguée aux affaires culturelles et touristiques une grande implication en temps et en énergie dans cette association. Outre les séances en visio-conférence (une à deux par mois), elle a également rencontré le Conseil de Direction des EPS Grandson et le responsable de la bibliothèque afin d'intégrer le milieu scolaire à cette thématique. Une séance d'information ouverte à toute la population a également été organisée au mois de juin, ne rencontrant hélas qu'une faible participation.

Le travail efficace du chef de projet, engagé à temps partiel par l'association grâce au soutien financier des deux communes notamment, est à saluer. La recherche de fonds qu'il a menée a permis d'obtenir plus d'un demi-million de francs auprès des loteries, des cantons et de l'Office fédéral de la culture. Le déplacement à Berne de la déléguée, du chef de projet et du Municipal de Morat a donc été largement rentabilisé !



**GRANDSONMORAT**

Par ailleurs, 50 à 60 événements – soutenus financièrement ou non par l'association – ont été coordonnés et annoncés sur un site internet dédié (<https://www.grandsonmorat1476.ch>). Sa réalisation, de même que la communication générale autour de l'événement, ont été confiées via un mandat spécial aux deux organismes touristiques du comité (ADNV et Morat Tourisme).

Si certains aspects ont donné satisfaction, la déléguée aux affaires culturelles et touristiques, qui avait manifesté sa préférence pour un mandat externe, regrette d'avoir dû faire preuve d'insistance pour la finalisation dudit site internet, lancé au printemps 2025.

Pour animer la commune dès le printemps 2026, la déléguée a travaillé sur divers projets (visites du bourg, livret avec concours et Escape Game).



### « Tourisme 24 » - ADNV

2025 marque la deuxième année du concept « Tourisme 24 », auquel la commune a adhéré le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Pour rappel, l'ADNV ne s'occupe plus de la gestion du tourisme de proximité, désormais à charge des communes, mais uniquement de la « promotion touristique exogène [sic] ».

La directrice de l'ADNV a souhaité rencontrer en début d'année la municipale en charge du tourisme et la déléguée pour connaître leurs attentes. Cette dernière a fait part ou réitéré plusieurs regrets : manque d'implication et d'efficacité de l'ADNV, membre fondateur, dans l'« association Grandson-Morat 2026 » ; envoi par l'ADNV de Newsletters comportant de nombreuses erreurs (fautes d'orthographe, d'inattention, QR-codes non valides ou manquants) ; site internet du tourisme proposant une liste de restaurants non exhaustive, etc. Le syndic a lui aussi fait part à l'ADNV de sa déception en constatant qu'aucun événement choisi pour la fiche mensuelle du mois d'août ne concernait Grandson, alors que la commune organisait son festival, offert tous les deux ans au public. A noter que lors de cette manifestation, l'ADNV a réalisé des photos et les a transmises à la déléguée, qui a adressé ses remerciements mais a regretté qu'il n'en soit pas de même pour les vidéos réalisées lors des Brandons 2025, non transmises à ce jour.

Comme mentionné dans le dicastère « Culture », l'année 2025 a été particulièrement riche en visites guidées, avec un total de 316 personnes : cet attrait s'explique par la fermeture partielle du Château et par les nouvelles thématiques proposées par la Commune.

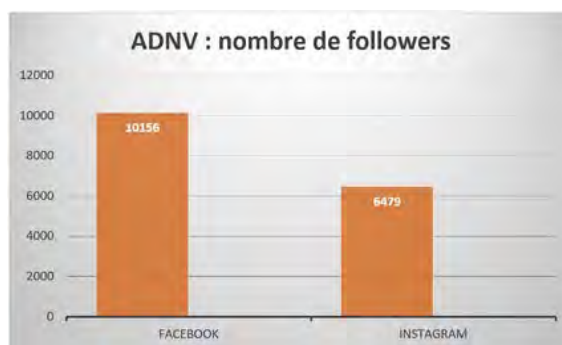


A noter que sur les 316 personnes, 266 visiteurs sont venus grâce aux réseaux et contacts de la Commune, de la déléguée aux affaires culturelles et touristiques, et du Château ; 50 visiteurs via l'ADNV.

Le nombre moyen de participants aux visites thématiques offertes par la Commune est de 19,2, tandis que le nombre moyen de participants aux visites du bourg offertes par l'ADNV est de 6,5.



Le syndic et la municipale en charge du tourisme ont participé à la séance annuelle du Tourisme Nord vaudois organisée le 19 novembre par l'ADNV. Ci-après les statistiques concernant les réseaux sociaux Facebook et Instagram de l'ADNV ; d'autres informations sont disponibles directement auprès de cette association.



#### Association « Les plus beaux Villages de Suisse »

La municipale en charge du tourisme et la déléguée ont participé à l'assemblée générale qui a eu lieu le 22 octobre à Neuchâtel/Le Landeron. Elles ont pu une fois encore apprécier le dynamisme et l'efficacité de cette association, principalement constituée de bénévoles. Ci-après les statistiques concernant les réseaux sociaux Facebook et Instagram des Plus beaux Villages de Suisse ; d'autres informations sont disponibles directement auprès de cette association.



L'association a lancé en février 2025 son nouveau site internet (<https://swissvillages.org>) qui a énormément gagné en rapidité. Un grand projet en partenariat avec le Guide Michelin est en cours, dans le but de réaliser une carte géographique et un guide touristique ; il sera finalisé en 2026.



## Divers

### *Signalétique routière*

Bien que la commune ne soit pas directement concernée, la déléguée s'est souciée de la subsistance de quatre panneaux signalétiques indiquant « Château de Grandson – Musée de l'automobile » le long de routes cantonales. Elle avait déjà soulevé ce problème fin 2022, consciente des efforts constants de la Fondation du Château de Grandson pour communiquer sur la suppression des voitures dans ses expositions. La résolution du problème lui a semblé devenir urgent, en vue de la réouverture du monument. Ni les organismes touristiques régionaux, ni la FCG ne disposant d'informations adéquates, la ténacité de la déléguée et l'intervention décisive du syndic ont finalement conduit la DGMR à ôter sans frais lesdits panneaux obsolètes.



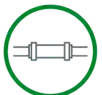
### *Vaud Rando*

L'association Vaud Rando a contacté la Commune, avec le projet de remplacer le cheminement de randonnée pédestre le long du Crêt aux Moines par un tracé au centre du bourg. La déléguée et le responsable de la Police administrative ont reçu les représentants de Vaud Rando, saluant le bien-fondé de leur démarche. Ils ont par contre regretté les difficultés de communication et la présentation de plans non conformes à la demande initiale, telle que validée par la Municipalité. Par ailleurs, il a été nécessaire de sensibiliser l'association aux aspects historiques du bourg médiéval, afin d'éviter toute pollution visuelle via un balisage trop imposant. Les discussions n'ont pas pu être finalisées, en raison du réaménagement de la zone autour du tilleul de la rue Haute et du décès brutal du regretté responsable de la Police administrative.

### *Autres*

A plusieurs reprises durant l'année, notamment au cœur de la période estivale, la LNM a annoncé la suppression immédiate de bateaux devant desservir le Haut-Lac, au grand regret des communes de Grandson, Yverdon-les-Bains et Concise notamment.

# Réseaux et énergies



## Préambule municipal

L'année 2025 a confirmé l'importance stratégique des réseaux d'eau, d'assainissement et d'énergie pour le bon fonctionnement de la Commune. Ces infrastructures constituent le socle technique indispensable à la continuité des services publics et à la sécurité de l'approvisionnement.

Les constats établis en cours d'année mettent en évidence une réalité que nous ne pouvons ignorer : une partie de nos infrastructures arrive en fin de vie. Les fuites répétées, les installations vieillissantes et les adaptations nécessaires aux nouvelles normes confirment l'urgence d'agir. La gestion rigoureuse des réseaux ne peut se limiter à des interventions ponctuelles : elle exige une planification à long terme et des investissements cohérents.

Les projets menés en 2025 — construction du nouveau réservoir ACRG, travaux de mise en séparatif, modernisation de l'éclairage public, adaptation des installations techniques et développement des infrastructures de recharge — s'inscrivent dans cette logique de consolidation et d'optimisation des équipements communaux. Ils visent avant tout à garantir la fiabilité des installations, à améliorer leur efficacité et à assurer une maîtrise durable des coûts d'exploitation.

Dans le domaine de la transition énergétique, le Service a soutenu la rénovation des bâtiments en collaboration avec le programme GROUP-IT. La séance d'information du 7 octobre 2025 a rencontré un vif intérêt, réunissant près d'une centaine de participants et permettant l'inscription d'un peu moins de 50 bâtiments à la première étape du processus.

Une reconnaissance particulière va à l'ensemble du personnel du Service Réseaux et énergies pour son engagement constant et la qualité de son travail au service de la Commune.

## Effectif total du dicastère

L'effectif du dicastère est constitué de 4 personnes à temps partiel. Elles ne sont pas enregistrées comme ETP pour éviter un comptage à double, puisqu'elles sont hiérarchiquement rattachées au dicastère Travaux et environnement. Les personnes intervenant au sein du dicastère sont le chef de service, le fontainier, le responsable du réseau d'assainissement et le technicien en charge de l'éclairage public. Un lien fonctionnel est prévu pour les activités liées au dicastère Réseaux et énergies. Le fonctionnement du dicastère est décrit dans le dicastère Travaux et environnement.

## Réponses aux observations de la Commission de gestion sur le rapport 2024 :

### Observations

Observation 4.1 : Le fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable a été très peu utilisé pour son volet « nature » - remplacement de haies de thuyas et lauriers par des espèces indigènes, en partie parce que le canton attribue également des subventions à cet effet. La CoGes recommande de réfléchir à de nouvelles mesures dans le volet « nature » hors du champ de subventionnement du canton.

*La Municipalité a décidé début janvier 2026 d'intégrer une nouvelle subvention nature au bouquet existant. Elle concerne la promotion de la biodiversité dans les jardins privés et sera à disposition d'ici le printemps 2026.*

Observation 4.2 : La mise en séparatif du réseau communal constitue une priorité reconnue par la Municipalité puisque les acteurs concernés s'accordent à dire que cet objectif a pris un retard considérable. La Commission recommande d'examiner et d'identifier les secteurs prioritaires, à savoir ceux où les plus grands effets peuvent être obtenus avec un minimum d'investissement, ainsi que les synergies possibles avec d'autres interventions.

*Le service s'attache quotidiennement à identifier des zones propices à des améliorations rapides et peu coûteuses pour l'amélioration du séparatif. Certaines améliorations ne sont d'ailleurs pas soumises à l'approbation du Conseil en raison de leur faible coût. Elles seront bien évidemment communiquées lors des prochains Conseils. Quant aux travaux d'envergure, les étapes de mise en séparatif 1a et 1b récemment validées par le Conseil Communal, couplées aux imminents travaux de la traversée des Tuileries, auront un effet significatif sur la quantité d'eau parasitaire.*

## Projets intercommunaux

### Points marquants 2025

- AIERG – Comité directeur
- ACRG – Comité directeur
- ACRG – Début de la construction du réservoir

## Synthèse des activités

### AIERG

#### Comité directeur

Le comité directeur, dont fait partie la Municipale, s'est réuni à onze reprises et a également consacré dix autres séances au développement du projet de raccordement des eaux usées de Concise-Onnens-Champagne à la STAP des Pins de Corcelettes. Le Codir a également participé à deux séances dédiées au fonctionnement, au développement et aux finances de la STEP d'Yverdon-les-Bains. Le rapport de gestion 2025 de l'AIERG sera à disposition dès mi-avril.

### ACRG

#### Comité directeur

Le comité directeur, dont fait partie la Municipale, s'est réuni à sept reprises et le Conseil intercommunal à deux reprises. Les décisions et préavis votés ont été relayés au Conseil communal durant l'année et le rapport de gestion 2025 de l'ACRG sera à disposition dès mi-avril.

#### Début de la construction du réservoir

Durant le premier semestre 2025, l'ACRG et son bureau mandataire ont poursuivi l'élaboration du projet de construction du réservoir et lancé la procédure d'appel d'offres. Le Comité de pilotage (CoPil) du projet s'est réuni à huit reprises afin d'affiner les détails techniques et d'analyser les offres reçues. La Municipale participe à ce CoPil en tant que représentante de la Commune de Grandson.

Le Conseil intercommunal a adopté, le 18 septembre, le préavis relatif à la construction du réservoir, permettant ainsi le démarrage des travaux au mois de novembre. Les travaux de terrassement et l'installation de chantier ont été achevés avant Noël. Les conduites provisoires d'alimentation en eau du chantier ainsi que les raccordements électriques ont été mis en place. Enfin, la partie basse du trop-plein, située en aval et lors de la traversée de la route cantonale de Fiez, a également été installée.



# Eau de boisson et défense incendie

## Missions et prestations

### Missions

- Assurer la fourniture en qualité et en quantité de l'eau de boisson
- Veiller à l'entretien, au renouvellement et à l'extension du réseau de distribution d'eau de boisson
- Surveiller et entretenir les différents ouvrages de captage et de stockage d'eau de boisson
- Garantir des conditions favorables pour la défense incendie
- Veiller à un usage conforme et économe de la ressource et aux relevés de consommation
- Coordonner les projets communaux avec les réseaux intercommunaux et les autres dicastères

### Prestations

- Contrôle hebdomadaire des sources et vérification des analyses
- Intervention lors de fuites, de pannes ou tout autre incident détecté sur le réseau (24/24 et 7/7)
- Contrôle des interventions faites par les concessionnaires sur le réseau communal
- Pose et contrôle des compteurs d'eau permettant le relevé des consommations
- Participation aux séances de chantier impliquant des travaux sur le réseau d'eau communal
- Analyse des projets privés de construction concernant les impacts sur le réseau communal
- Détection des fuites avec des mandataires spécialisés
- Vérification des équipements pour la défense incendie avec des mandataires spécialisés

## Points marquants 2025

- Qualité de l'eau
- Bilan des fuites d'eau
- Consommation d'eau
- Visite de l'OFCO en mai
- Acceptation des préavis 688 et 689
- Fuite d'huile pendant chantier forestier sur galerie de captage
- Projet STAP Péroset et négociations avec Fenaco
- Négociations servitude Sagenord pour le pompage lac

## Synthèse des activités

### Qualité de l'eau

La qualité de l'eau a été bonne en 2025. Les 23 contrôles ont montré que les qualités bactériologiques et chimiques de l'eau ont respecté les exigences légales. La problématique du métabolite du chlorothalonil R471811 sur le réseau haute pression de l'ACRG reste néanmoins présente, bien que sa tendance soit à la baisse, et sera en partie résolue avec la mise en service du nouveau réservoir en 2027.

Qualité de l'eau	Réseau haute-pression : moyennement dure, faiblement minéralisée et peu voire pas influencée par l'agriculture (teneur faible en nitrates). Réseau Basse pression : dure, minéralisée et influencée par l'agriculture (teneur en nitrates >10 mg/L).
Provenance	Réseau haute-pression (inférieur) : eau du réseau de l'Association des Communes de la Région de Grandson (nappe phréatique d'Onnens); Réseau basse-pression (supérieur) : eau des sources de Novalles.
Traitement	Réseau haute-pression: aucun traitement. Réseau basse-pression: par chloration: 0.04 mg/L de chlore en valeur moyenne. (Exigences max : 0.10 mg/L).
Qualité microbiologique et chimique	Les analyses bactériologiques permettent de révéler une éventuelle contamination de l'eau par des microorganismes. <b>L'analyse bactériologique des 11 échantillons a montré que la qualité de l'eau du réseau de Grandson a respecté les exigences légales. L'eau distribuée a donc été hygiéniquement propre en 2025.</b> Les analyses physico-chimiques s'intéressent à la composition naturelle de l'eau, à ses équilibres et aux impuretés qui peuvent la contaminer. <b>Comme pour tout le plateau suisse, la teneur en Chlorothalonil R471811 (pesticide) dépasse l'exigence de 0.100 µg/l uniquement sur le réseau haute pression (0.170 µg/l).</b> L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) précise que : « Les consommateurs peuvent continuer de boire de l'eau potable dans laquelle sont détectés des métabolites du Chlorothalonil. Les exigences fixées pour l'eau potable en Suisse sont très élevées ». <b>Exception faite de ces non-conformités, la qualité de l'eau potable a été conforme aux exigences légales en 2025.</b>
Chlorothalonil (R471811)	
Dureté	
Nitrates	
Contrôles de qualité planifiés	Réseau haute-pression: 4 séries par an en 7 points de prélèvement totalisant 8 échantillons. Réseau basse-pression: 4 séries par an en 4 points de prélèvement totalisant 11 échantillons. Sources de Novalles: 4 séries par an totalisant 4 échantillons.
Consommateurs	Nombre de consommateurs: 3 396 (au 31.12.24).

Analyse de l'eau du réseau 29 avril 2025 à la fontaine Lasseur

pH	7.6
Conductivité (25°C)	470 µS
Chlorures	15.4 mg/L
Nitrates	2.98 mg/L
Sulfates	38.2 mg/L
Sodium	9.34 mg/L
Potassium	1.27 mg/L
Magnésium	11 mg/L
Calcium	72.9 mg/L
Hydrogéné-carbonates	230.7 °f
Dureté totale	23.5 mg/L

Bien consommer l'eau du réseau

- Absence prolongée : laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire
- 24 heures : temps maxi pour garder de l'eau en carafe
- Goût trop chloré : disparaît après 1 à 2 h au frigo
- Adoucir l'eau : déconseillé pour l'eau froide - ok pour l'eau chaude
- Brise-jet : ok pour les économies d'eau et le nettoyer régulièrement avec du vinaigre

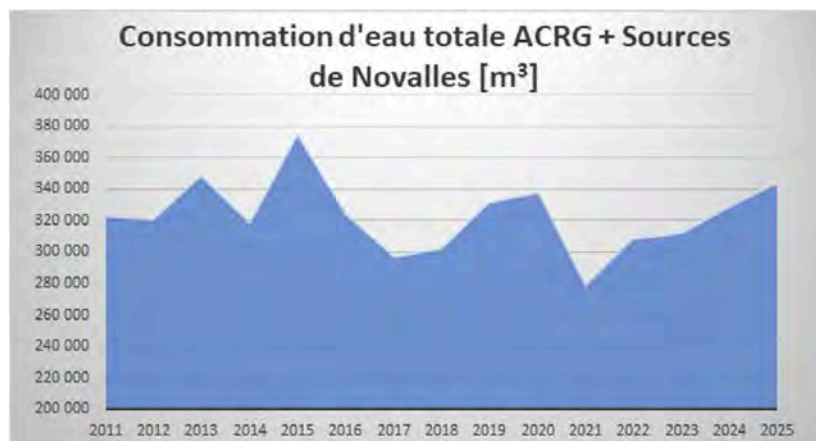
### Bilan des fuites d'eau

Durant l'année 2025, 28 fuites ont été recensées sur des raccordements d'eau privés et neuf sur le réseau communal, impactant de manière significative la consommation d'eau, en particulier sur le réseau ACRG. La fréquence et le nombre croissant de ces incidents démontrent sans ambiguïté le vieillissement avancé du réseau d'eau potable. Cette situation entraîne des pertes d'eau importantes, génère des coûts d'exploitation et d'entretien élevés, et accroît les risques de perturbation de l'approvisionnement, voire de dégradation de la qualité de l'eau. Elle confirme la nécessité d'entreprendre dans les meilleurs délais le remplacement des conduites concernées afin de garantir durablement la sécurité, la fiabilité et l'efficacité du service de l'eau potable.

### Consommation d'eau

#### Consommation d'eau 2025 [m3]

Ménages haute pression (réseau ACRG)	287'421 (1131 ménages)
Ménages basse pression (Sources de Novalles) environ	57'484 (415 ménages)
Consommation d'eau totale	environ 344'905



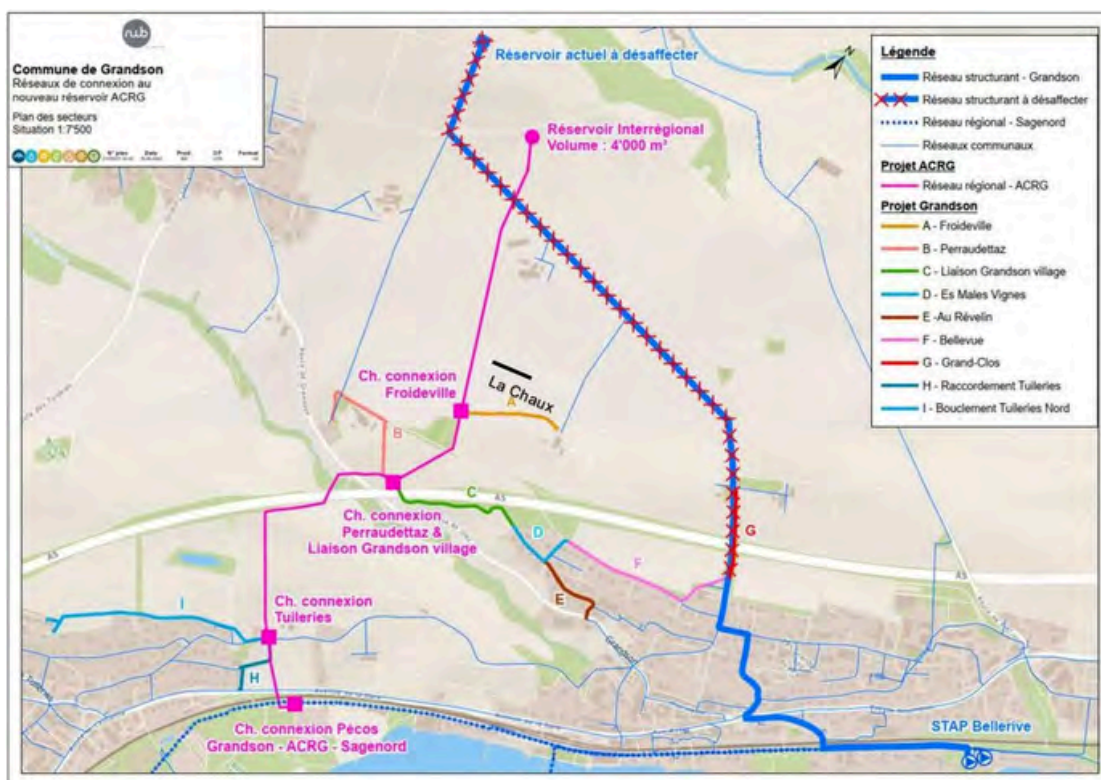
La consommation a atteint un niveau particulièrement élevé en août 2025, vraisemblablement en raison des fortes chaleurs. Durant le reste de l'année, les nombreuses fuites ont également contribué à maintenir un niveau de consommation élevé.

## Visite de l'OFCO en mai

L'Office cantonal de la consommation (OFCO) a procédé au mois de mai, comme tous les trois ans, à sa traditionnelle inspection de notre réseau d'eau potable. Cette inspection consiste à évaluer l'état des ouvrages de la distribution d'eau et l'efficacité du système d'autocontrôle. Le contrôle a confirmé que le travail réalisé est pleinement conforme aux exigences. Des remarques ont toutefois été formulées concernant la vétusté des captages et des réservoirs existants. Ces installations seront heureusement prochainement remplacées par de nouvelles structures (réservoir ACRG, nouvelle chambre de mise en charge et STAP-Pérouset, PR 688 et 689), ce qui permettra d'améliorer durablement la qualité et la sécurité de l'approvisionnement en eau potable.

## Acceptation des préavis 688 et 689

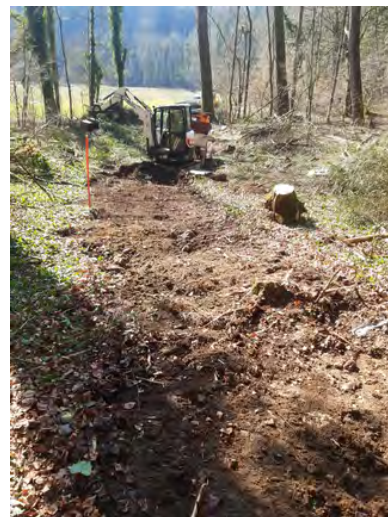
Essentiels pour le développement du réseau d'eau potable et la connexion au nouveau réservoir ACRG, les deux préavis ont été adoptés par le Conseil communal dans sa séance du 30 octobre. Ils ont toutefois malheureusement fait l'objet d'un recours, lequel a un effet suspensif sur la suite des étapes préparatoires. A fin 2025, la Municipalité était toujours en attente de la détermination de la DGAIC (Direction Générale des affaires institutionnelles et des communes), ce qui retarde considérablement le début des travaux initialement prévus pour début 2026.



## Fuite d'huile pendant chantier forestier sur galerie de captage

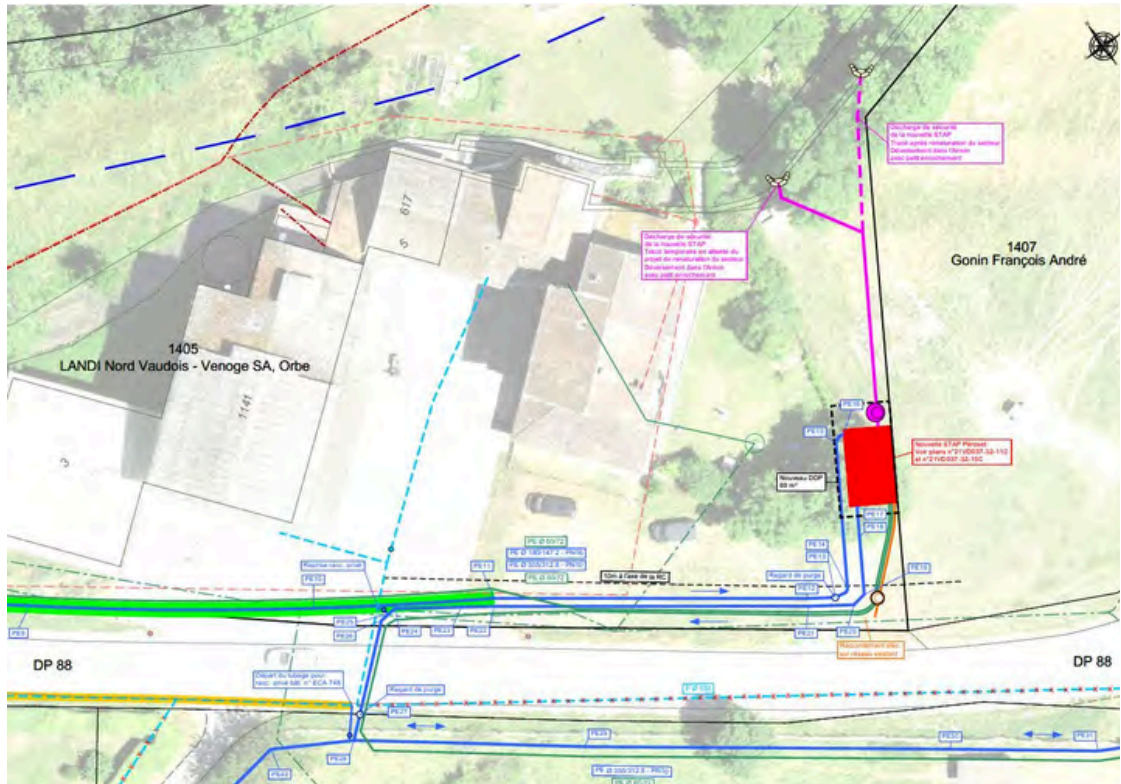
Le 7 mars 2025, à la suite d'un accident sur un engin de chantier lors d'une coupe de bois, une pollution aux hydrocarbures est survenue en zone S, aux Sources de Novalles.

Les services concernés ont été immédiatement informés, notamment l'OFCO, et les mesures nécessaires ont été prises sans délai. Des travaux de décapage et de protection du sol ont été réalisés rapidement, permettant de maîtriser la situation. L'incident n'a eu aucun impact sur l'alimentation en eau potable et il n'a pas été nécessaire de mettre les sources hors service.



## Projet STAP Péroset et négociations avec Fenaco

Afin de valoriser les sources de Novalles, le PDDE de Grandson prévoit de longue date la construction d'une station de traitement d'eau potable (STAP) à Péroset, destinée à alimenter le nouveau réservoir actuellement en cours de construction. Malgré l'entrée en matière de la commune de Fiez pour la réalisation d'une station de pompage d'eau potable sur son territoire, au nord de l'Arnon, des discussions et négociations ont été menées avec Fenaco ainsi qu'avec différents services de l'État afin d'implanter cet ouvrage sur le territoire de la commune de Grandson, plus précisément sur la parcelle n° 1405 appartenant à Fenaco. Ces démarches ont abouti favorablement en décembre 2025.



## Négociations servitude Sagenord pour le pompage lac

Sagenord SA est, depuis plusieurs années, propriétaire et gestionnaire du réseau d'eau potable de la région d'Yverdon. À ce titre, et suite à sa demande, des servitudes ont été négociées puis créées sur la parcelle n° 838 afin de formaliser le droit à Sagenord de pomper l'eau du lac et d'en assurer le transit par des conduites présentes sur le bien-fonds précité, propriété commune de Grandson et d'Yverdon-les-Bains. La Commune de Grandson s'est réservé un droit d'accès à ce pompage en cas de besoin avéré.



## Eaux usées et eaux claires

### Missions et prestations

#### Missions

- Traiter et évacuer les eaux usées et les eaux claires pour éviter tout impact environnemental néfaste
- Gérer le fonctionnement de la nouvelle STAP des Tuileries
- Gérer les différents ouvrages du réseau efficacement et dans le respect des normes
- Veiller à l'entretien, au renouvellement et à l'extension du réseau d'épuration des eaux
- Coordonner les projets communaux avec le projet de régionalisation
- Veiller à la bonne facture des travaux des mandataires spécialisés

#### Prestations

- Intervention lors d'alarmes sur les différentes STAP (24/24 et 7/7)
- Entretien du réseau des conduites existantes et des 23 stations de pompage/relevage
- Participation aux séances de chantier impliquant des travaux sur le réseau d'évacuation EU/EC communal
- Prise d'échantillons pour analyses par le Laboratoire cantonal
- Coordination avec l'AIERG (PGEEi)
- Garantir le traitement professionnel des eaux usées en tout temps et en toutes circonstances

### Points marquants 2025

- Travaux séparatif 1B
- Travaux séparatifs ch. Château
- Chemisage Bellerive
- Désaffectation et démolition des installations de l'ancienne STEP
- Suivi projet PAI
- Création d'une chambre de comptage AIERG
- Bétonnages du fond des BEP
- Migration des alarmes de cinq STAP sur le système Ritop

### Synthèse des activités

#### Travaux de mise en séparatif des Tuileries 1B

Le préavis 685 relatif à la mise en séparatif (EC/EU) de la zone 1b, rue des Tilleuls, chemin du Mont, chemin Es Pierres et route de Giez aux Tuileries-de-Grandson comporte quatre étapes qui incluent également la réfection de la chaussée. En fin d'année 2025, l'étape une (Chemin Es Pierres) ainsi que l'étape deux (Chemin du Mont) se sont achevées conformément au planning. Ces travaux préparent les futures interventions de mise en séparatif de la route de Lausanne.

#### Travaux de mise en séparatif au chemin du Château

Les travaux effectués au chemin du château ont permis de mettre en séparatif cinq parcelles privées, 120m de route ainsi que deux sources. Dorénavant, c'est environ 5'500 m<sup>3</sup> annuels d'eaux claires qui sont déversés directement au lac, évitant ainsi leur traitement à la STEP d'Yverdon après avoir de plus transité à grands frais dans deux de nos STAP (Grandsonnet et la principale aux Tuileries).

A la même période, une opération similaire a eu lieu sur l'avenue de la Gare permettant de séparer une autre source qui totalisait environ 4'700m<sup>3</sup> d'eau par année.

## Chemisage Bellerive

Le projet de chemisage de la canalisation d'eau usée Merveilleuse-Grandsonnet, objet du préavis 681-24, a été mené à bien au printemps et à l'été 2025. L'ensemble des travaux s'est déroulé avec succès, dans le respect du calendrier et de l'enveloppe budgétaire accordée. Les mesures de débit réalisées après travaux confirment que les objectifs fixés ont été pleinement atteints.



## Désaffectation et démolition des installations de l'ancienne STEP

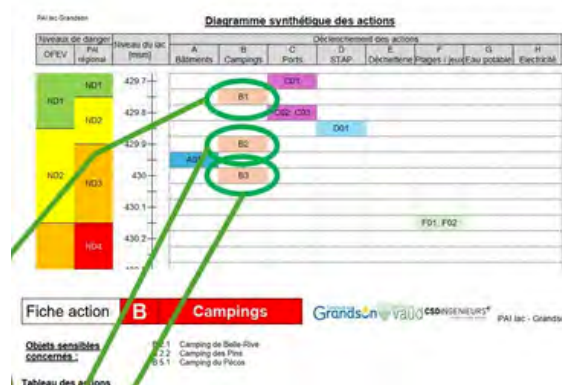


Afin d'anticiper d'éventuels projets sur le site de l'ancienne STEP, une mise à l'enquête en vue de la démolition des bâtiments désaffectés s'est déroulée au printemps 2025. Cette démarche a notamment permis de tirer parti des importants travaux réalisés sur la conduite d'eau de 500 mm de Sagenord pour démolir l'ancien stockeur de boues situé à sa verticale. Le solde du chlorure ferrique encore en stock a pu être déplacé et vendu à la commune d'Yverdon-les-Bains.

## Suivi projet PAI

Engagé en 2024 à la suite de la crue du lac survenue en 2021, le travail relatif au PAI (Plan d'alarmes et d'intervention communal) s'est poursuivi en 2025 et a fait l'objet de plusieurs séances de travail ainsi que de validations intermédiaires. Cette démarche est toujours menée par le bureau CSD, sous la supervision du Canton.

Ce plan permettra, à terme, de définir les actions à entreprendre en fonction des seuils atteints par le niveau du lac et sera abouti en 2026.



## Création d'une chambre de comptage AIERG



Conformément aux exigences cantonales visant à quantifier les volumes d'eaux usées déversés dans le lac en cas de surcharge de la nouvelle STAP des Tuileries, une chambre de comptage a été réalisée par le service sur l'ancien exutoire de la STEP.

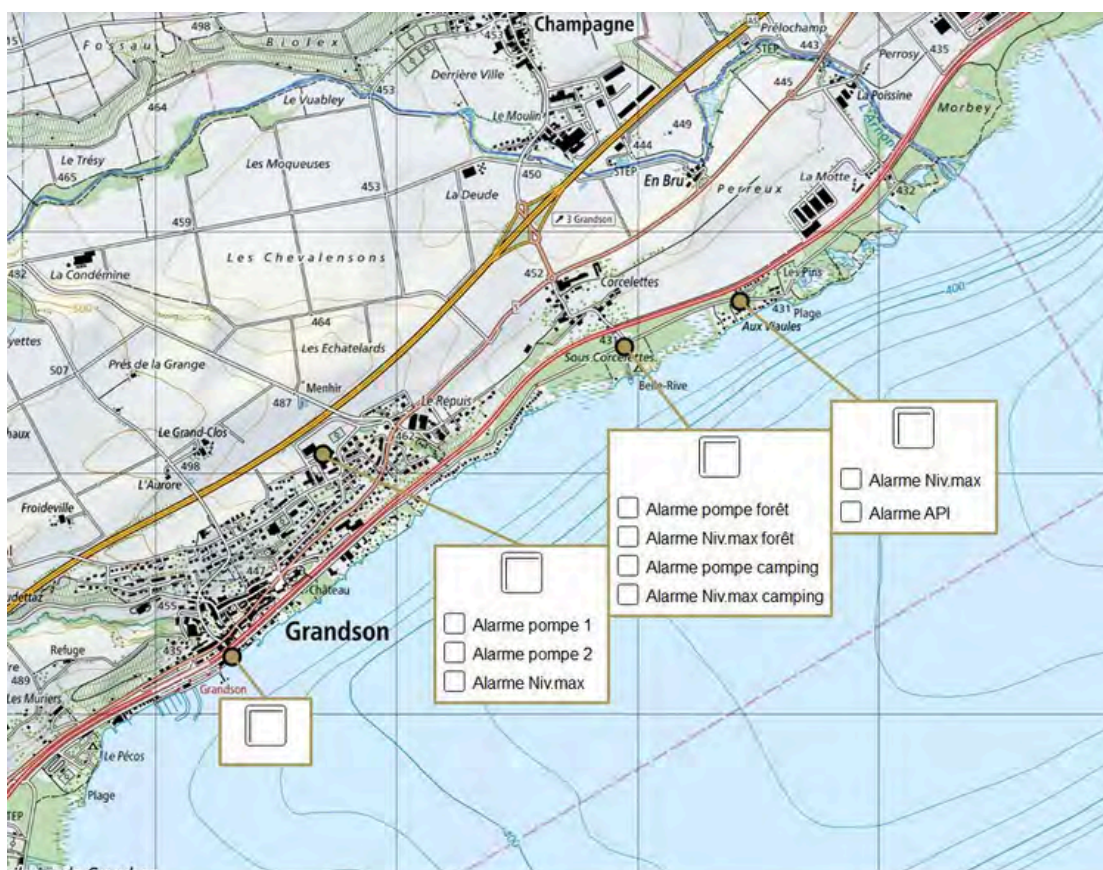
## Bétonnages du fond des BEP

La première année d'exploitation de la nouvelle STAP des Tuileries a mis en évidence la nécessité de rehausser le fond du BEP 2 afin de créer un point bas adapté à la pompe, ainsi que de l'incliner pour faciliter le nettoyage du bassin. Plusieurs opérations de maintenance ont été coordonnées dans le cadre de cette intervention, dont la planification dépendait fortement des conditions météorologiques.



## Migration des alarmes de cinq STAP sur le système Ritop

Au vu de l'obsolescence programmée du réseau 3G assurant la transmission des alarmes de la voirie, et dans la continuité du déploiement du système de supervision RITOP au sein de la nouvelle STAP des Tuileries, le service a procédé à la migration de la gestion des alarmes de cinq STAP vers le système RITOP. Il s'agit des stations SDIS de Borné-Nau, du Grandsonnet, des Pins, de Belle-Rive forêt et camping.



# Energies

## Missions et prestations

### Missions

- Assurer avec Romande Energie la fourniture d'électricité pour l'éclairage public
- Entretien du réseau d'éclairage public en collaboration avec Romande Energie
- Assurer le renouvellement et l'extension du réseau d'éclairage public
- Fournir et poser la décoration lumineuse lors des fêtes de fin d'année
- Mettre en oeuvre le Concept énergétique communal selon les opportunités
- Développer des réseaux de chauffage à distance
- Veiller à ce que la fourniture de gaz par la Ville d'Yverdon-les-Bains - Energies soit réalisée

### Prestations

- Détection des pannes et réparation lors de défauts mineurs
- Signalement des défauts du réseau au mandataire chargé de l'entretien
- Modernisation de l'éclairage public et mise en éclairage dynamique sur mandat
- Production d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques)
- Accompagner le développement du réseau de chauffage à distance de Borné-nau

## Points marquants 2025

- Nouvelles bornes de recharge
- Bilan éclairage public
- Batteries de stockage CSR
- Bilan sur les énergies
- Fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable

## Synthèse des activités

### Bornes de recharge

Dans le cadre du développement des infrastructures en faveur de la mobilité durable, la Commune a procédé à l'installation de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques, en plus des deux existantes sur le parking du CSR-BN.

Deux bornes ont ainsi été mises en place au Port, ainsi que deux bornes supplémentaires au parking Jean-Lecomte. Ces équipements viennent renforcer l'offre existante et répondre à la demande croissante en solutions de recharge pour les usagers, qu'ils soient habitants, pendulaires ou visiteurs.

L'implantation de ces bornes vise à encourager l'utilisation de véhicules électriques, à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et à accompagner la transition énergétique à l'échelle communale. Les emplacements ont été choisis de manière à garantir une accessibilité optimale et une utilisation pratique au quotidien.

<b>Borné Nau</b>	kWh	5982
600.312.3	Electricité [CHF]	2017
600.318.5	Exploitation [CHF]	213
	Carte SIM [CHF]	260
600.427.1	Payement [CHF]	2728
	Balance [CHF]	<b>+238</b>
<b>Port</b>	kWh	2465
440.312.3	Electricité [CHF]	876
440.318.5	Exploitation [CHF]	258
440.427.1	Payement [CHF]	1377
	Balance [CHF]	<b>+243</b>
<b>Jean-Lecomte</b>	kWh	935
348.312.3	Electricité [CHF]	316,00
348.318.5	Exploitation [CHF]	211
348.427.1	Payement [CHF]	251
	Balance [CHF]	<b>-146,00</b>

## Bilan éclairage public

### Modification de 71 luminaires en LED

Ces luminaires ont été également pourvus d'un détecteur dynamique SensyCity, tout comme les 28 luminaires déjà dotés de la technologie LED. Les 400 détecteurs de mouvement installés sur le territoire communal sont programmés selon deux modes de fonctionnement, entre 20h00 et 5h00 : soit un abaissement de l'intensité lumineuse à 20 %, celle-ci passant automatiquement à 50 % lors d'une détection de mouvement ; soit une extinction complète, l'éclairage se rallumant à 50 % dès qu'un mouvement est détecté.

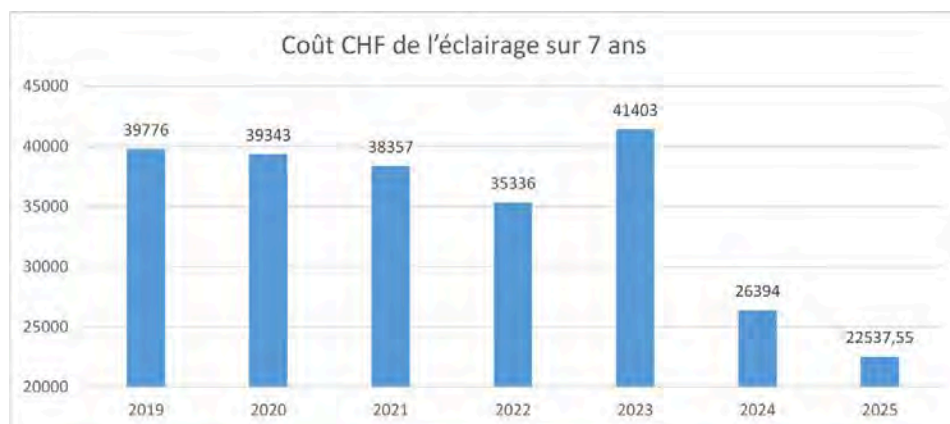
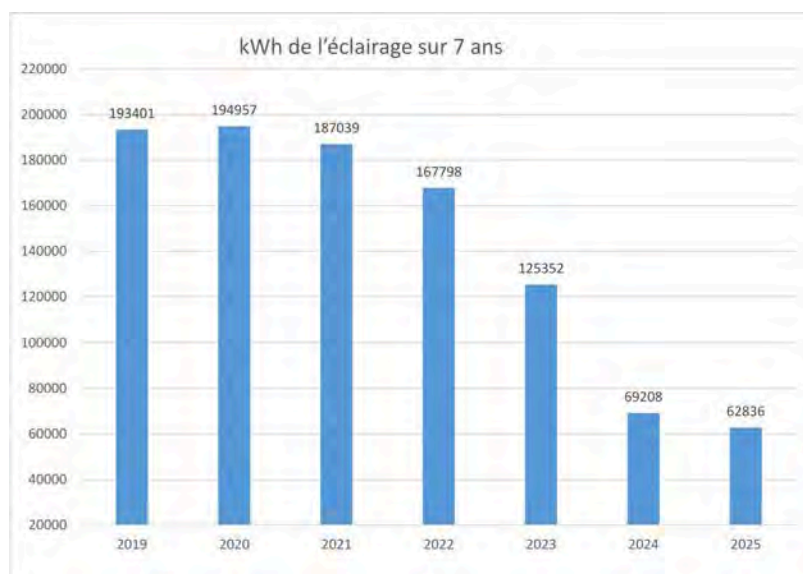
Nouvelles rues sous détection :

Chemin de l'Etang - Aux Viaules - Escaliers du collège - Chemin du Lac - Rue des Remparts - Chemin de Coudrex - Chemin du Pécós - Rue du Jura - Route de Giez - Ruelle des Renards - Chemin du Mont - Rue des Colombaires - Ruelle de Montagny - Hameau de Péroset

Certains secteurs ont été progressivement soumis à une tarification au kilowattheure, alors qu'ils étaient auparavant facturés au forfait. Cette évolution permet désormais un suivi plus précis de la consommation réelle et a contribué de manière significative à la diminution globale de la consommation d'électricité.

### Bilan des abaissements

La consommation globale de l'éclairage a diminué de 9 % entre 2024 et 2025



## Installation de batteries de stockage de courant au CSR

Afin d'optimiser la valorisation de l'énergie solaire produite par le microgrid de Borné-Nau, Romande Énergie a installé, à ses frais, une série de six batteries au lithium, offrant une capacité totale de stockage de 1'200 kWh. Cette énergie contribuera utilement à couvrir la consommation nocturne du CSR.



## Bilan sur les énergies

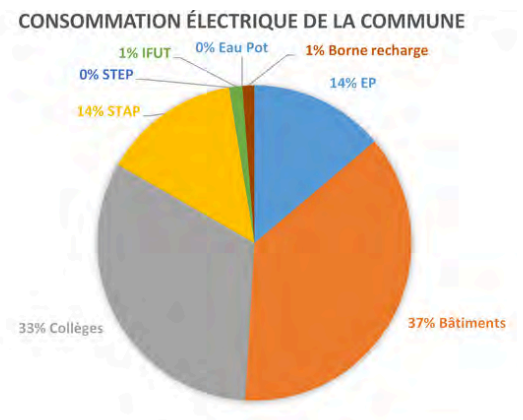
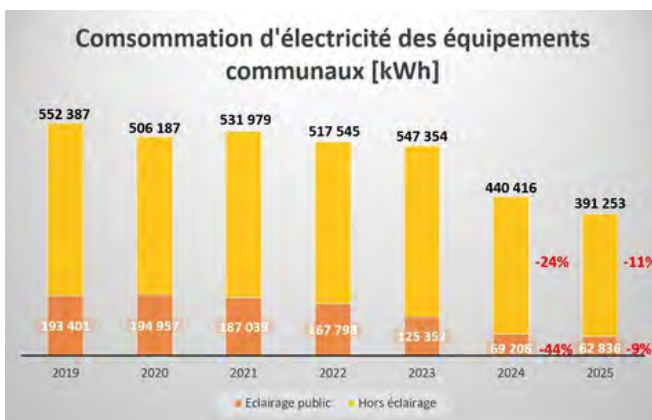
### Gaz

La consommation de gaz reste stable avec un nombre de consommateurs identique à celui de 2024, à savoir 379. La consommation moyenne est de 35'852 kWh par consommateur. Pour comparaison, la moyenne suisse se situe autour de 20'000 kWh/an pour une villa individuelle et 11'000 kWh pour un appartement. Les chiffres ci-dessous incluent les entreprises situées sur le territoire communal.



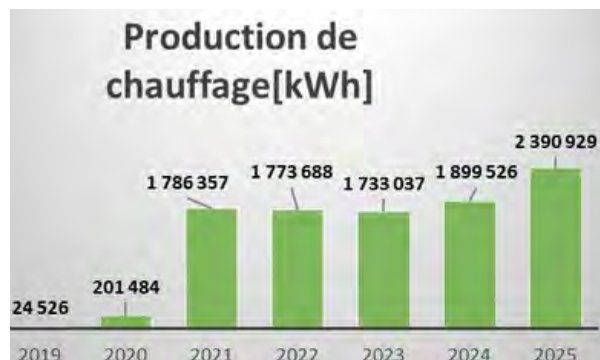
### Electricité

Les efforts constants déployés par l'ensemble des services portent clairement leurs fruits, comme en témoigne la consommation d'électricité qui connaît une diminution significative et régulière d'année en année.



## Chauffage à distance

Suite au raccordement de huit nouveaux bâtiments en octobre 2024, on observe une nette augmentation de la consommation en 2025.

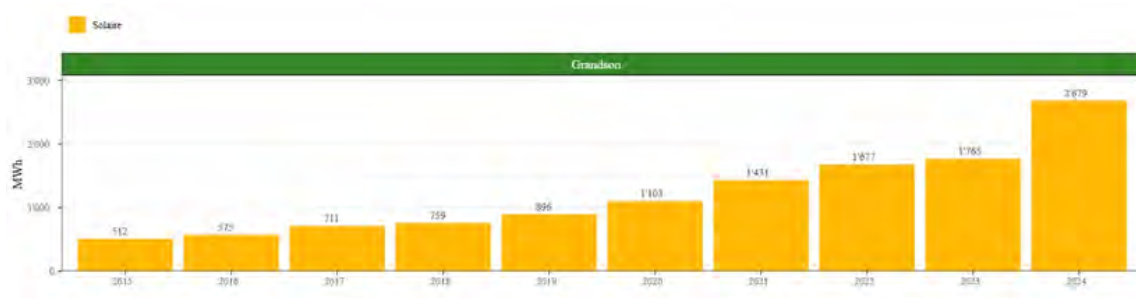


## Photovoltaïque sur le territoire communal

La production du toit de la voirie a nettement augmenté après connexion de la nouvelle surface de panneaux photovoltaïques. Elle s'est élevée à 34'990 kWh au total pour les deux surfaces.

Pronovo a reversé une rétribution au titre de prime d'injection de courant issu des énergies renouvelables d'un montant de CHF 12'268.-.

La production photovoltaïque totale du territoire communal (privée et publique) est passée de 1,765 GWh en 2023, à 2,679 GWh en 2024, ce qui représente une augmentation considérable de presque 52 %. L'autoconsommation totale estimée pour 2024 est de 0,9 GWh.



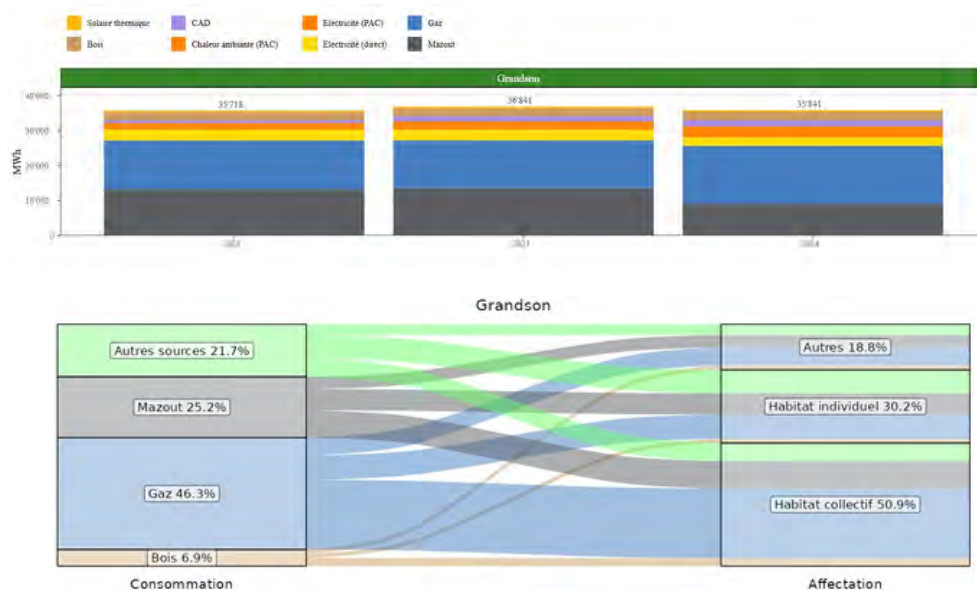
Source : profil climatique des communes vaudoises, données 2024. Les données 2025 ne seront pas disponibles avant juin 2026.

Considérant toutefois le potentiel théorique de production PV en toiture sur l'ensemble de la commune de 28 GWh déterminé par l'OFEN selon données 2025, seul 9,5 % du potentiel photovoltaïque est exploité actuellement.



## Répartition des agents énergétiques pour la production de chaleur et d'eau chaude sanitaire sur le territoire communal

Par rapport à 2023, le recours aux agents énergétiques renouvelables « Autres sources » en 2024, incluant solaire, bois, PAC et CAD, a augmenté de 21% environ. Parallèlement, le recours au mazout a diminué d'environ 30 % ce qui est une demi bonne nouvelle puisqu'une partie de cette consommation a été visiblement compensée par une augmentation de la consommation du gaz.



Source : profil climatique des communes vaudoises, données 2024. Les données 2025 seront disponibles courant 2026.

## Fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable

Le fonds a été un peu moins sollicité en 2025 qu'en 2024. La commission en charge des subventions, composée de la secrétaire technique, du chef et de la municipale du service Réseaux et énergies, a attribué des subventions ou des promesses de subventions à 42 bénéficiaires pour un montant total d'environ CHF 30'000.-. La répartition des subventions par domaine est la suivante :

### Mobilité

- 23 subventions au total, dont :
  - 19 pour vélos électriques
  - 1 électrification de vélo mécanique
  - 3 vélos mécaniques

### Energies renouvelables

- 16 subventions au total, dont :
  - 4 pour l'installation d'une prise de recharge pour véhicule électrique
  - 4 pour un CECB+, certificat énergétique cantonal des bâtiments
  - 3 pour le remplacement d'un chauffage énergie fossile par énergie renouvelable
  - 3 pour l'achat d'une batterie de stockage du courant photovoltaïque
  - 2 pour le remplacement d'appareils électroménagers

### Nature

- 1 subvention pour le remplacement d'une haie de thuya/laurelle par une espèce indigène
- 2 subventions pour l'achat de lombricomposteurs

### Bilan des actions

Le tableau de suivi a permis de préciser que l'ensemble des mesures mises en place suite à l'attribution des subventions 2025 engendrera une économie annuelle de 85,54 t de CO<sub>2</sub>, majoritairement par l'intermédiaire du volet « Energies renouvelables »

# Bâtiments et gérances



## Préambule municipal

L'année écoulée fut à nouveau placée sous le signe d'une organisation du Service à gérer en fonction des absences de plus ou moins longue durée pour diverses raisons de santé. C'est ainsi qu'il a fallu remédier, au fil de l'année, aux absences de la secrétaire, de deux concierges, de la cheffe de service et de son adjoint. Deux licenciements liés à des absences de longue durée sans entrevoir de possibilité de retour ont permis de repourvoir ces deux postes, permettant de ce fait de retrouver rapidement une forme de stabilité. En effet, les nouvelles personnes engagées ont déjà démontré leur efficacité et leur bonne intégration au sein de l'équipe. Qu'elles en soient vivement remerciées, ainsi que l'ensemble du personnel qui a su les accueillir dans les meilleures conditions et s'adapter aux changements nécessaires.

Considérant l'importance d'offrir une formation dans un cadre favorable tel celui d'une commune, un nouvel apprenti a été engagé en août après avoir effectué un long stage au printemps. Notre apprenti de troisième année terminera l'été prochain. Il obtient de bons résultats aux cours. Il est également particulièrement fiable et autonome sur le terrain. Par ailleurs, des possibilités de stages afin de découvrir le métier sont régulièrement offertes aux candidats qui en font la demande.

Au sujet de la mise en oeuvre des préavis, l'étude de l'état des bâtiments communaux a suivi son cours et l'achat de l'immeuble sis rue Basse 40 a été conclu. Deux locataires parmi les trois appartements ont déjà retrouvé à se reloger. La situation du locataire du dernier logement et celle du I like bar devraient se résoudre sans trop de peine.

Parmi les projets futurs, l'étude de la rénovation de l'Hôtel de Ville a beaucoup avancé et celle de l'accueil d'une UAPE dans le collège du Jura B a débuté.

L'ensemble des tâches de locations de salles, de conciergerie et de gérance ont été menées à bien, y compris l'entretien courant des bâtiments et les imprévus comme la rénovation quasi complète d'un appartement suite à un décès. De manière générale, les résiliations sont plutôt rares, les conditions des baux étant favorables pour les locataires.

Il est enfin à relever que le vandalisme, le manque de respect de certains usagers, les incivilités et les cambriolages sont un réel fléau occasionnant un surplus de travail pour le Service ainsi que des frais de remise en état importants. Malgré cela, les employés restent positifs et ne cèdent pas au découragement. Mon vœu pour 2026 : une bonne santé pour tous.

## Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2025, le personnel du dicastère Bâtiments et gérances est composé de 11 personnes :

- Une cheffe de service à 80%
- Un chef de service adjoint à 100%
- Une secrétaire administrative à 80% (dont CSR-BN à 20%)
- Quatre concierges à 100% (bâtiments scolaires)
- Deux concierges polyvalents à 100%
- Deux apprentis d'exploitation CFC « bâtiment » (1ère et 3e année)

Dans l'effectif susmentionné, il n'est pas tenu compte du personnel auxiliaire non soumis au règlement du personnel communal.

Répartition de l'effectif par secteur d'activité



L'année 2025 a été marquée par plusieurs absences de longue durée, nécessitant une adaptation continue de l'organisation du Service.

Au premier semestre, une concierge scolaire a été en arrêt maladie sans perspective de reprise. En l'absence de solution de requalification et face à une rupture du dialogue, son remplacement à 100 % en CDI a été organisé dès le 1er mai 2025. La collaboratrice a ensuite été licenciée dans le respect des dispositions légales.

Parallèlement, la secrétaire administrative du Service a également été absente pour une durée indéterminée (situation déjà en cours à fin 2024). Une solution transitoire a été mise en place, notamment par la reprise de certaines tâches par le garde-port – disposant de temps durant les mois d'hiver – avant l'engagement d'une collaboratrice via une mesure d'insertion professionnelle, puis en contrat à durée déterminée. En l'absence de perspective de retour, le contrat de la secrétaire en poste a malheureusement dû être dénoncé et un remplacement définitif a été effectué dès le 1er novembre 2025, à un taux de 80 %. Cette réorganisation a permis une économie de 0.2 EPT, notamment grâce à une requalification de certaines tâches liées au Centre sportif régional de Borné-Nau.

Le Service a également accueilli, dès le 1er mars 2025, un jeune en préapprentissage agent d'exploitation. Il a officiellement débuté son apprentissage CFC en août 2025.

En fin d'année, plusieurs absences simultanées imprévisibles ont nécessité une forte mobilisation interne. Grâce à une organisation efficiente et à l'engagement des équipes, la continuité et la qualité des prestations ont pu être pleinement assurées.

Deux formations ont été organisées en collaboration avec le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) :

- Petites machines et entretien, Gestes et postures ;
- renforcement musculaire.

Le chef de service adjoint a par ailleurs suivi une formation continue auprès de la Maison romande de la propreté. Ces actions s'inscrivent dans le plan de formation du Service.

## Réponse à l'observation de la Commission de gestion sur le rapport 2024

### Observation

Observation 5.1 : L'outil EpiQr utilisé dans l'analyse des bâtiments n'intègre pas la question de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR). La CoGes encourage toute réflexion et solution pour améliorer cet aspect et garantir le respect de la LHand.

*Le logiciel EpiQr n'est pas prévu pour évaluer la conformité fonctionnelle des ouvrages en matière d'accessibilité mais a pour objectif de diagnostiquer la vétusté des éléments de construction (toiture, installations techniques, fenêtres, etc.).*

*Le cas échéant et conformément à l'article 3a de la LHand, le service veillera à intégrer les exigences d'accessibilité PMR lors des projets de transformation, d'assainissement ou de rénovation des bâtiments publics – notamment l'Hôtel de Ville.*

**Le projet de l'Hôtel de Ville a beaucoup avancé en 2025 et l'AVACAH a été consultée à plusieurs reprises, pour garantir que les aménagements prévus soient compatibles avec la LHand.**

**Un projet de réaménagement des salles de travaux manuels du collège du Jura B – inutilisées depuis la transformation du collège en école primaire – a également été amorcé en 2025. Ici aussi, les exigences de la LHand ont été intégrées dès la phase d'avant-projet.**

## Bâtiments - mixtes et scolaires

### Missions et prestations

#### Missions

Le Service des Bâtiments et gérances est responsable de la gestion du patrimoine bâti administratif, mixte et scolaire, qui comprend des bâtiments tels que le Centre sportif régional, les Cloîtres, l'Hôtel de Ville, le bâtiment multiusages Borné-Nau D et le Temple ainsi que les écoles (Borné-Nau B et C, Jura A et B et le collège des Tuileries). Le nettoyage, l'entretien, la gestion, le développement et la valorisation de ces bâtiments font partie intégrante des missions du Service.

- Entretien, nettoyage et gestion de la salle des Quais
- Organisation, gestion et attribution des accès aux bâtiments et locaux communaux
- Gestion des baux, des contrats et locations des appartements et biens communaux (parking Jean-Lecomte)
- Entretien, nettoyage et gestion du patrimoine immobilier communal
- Développement, valorisation et maintien en état des bâtiments

#### Prestations

- Gérer et organiser les travaux de nettoyage
- S'occuper de la maintenance technique des installations
- Conduire les divers travaux, avec l'aide d'un bureau d'accompagnement au Maître d'ouvrage en fonction de l'envergure du chantier
- Gérer les plans et l'attribution des divers locaux
- Gérer les systèmes d'accès
- Service de piquet dès 17h00 et les week-ends

### Points marquants en 2025

- Finalisation du projet de rénovation de l'Hôtel de Ville et appels d'offres
- Résiliation du contrat de prestation avec la société CWS et installation de distributeurs de papier-mains
- Collaboration accrue avec la Commune d'Yverdon-les-Bains pour profiter de synergies d'achats de produits de nettoyage écologiques
- Installation de la domotique et de casiers à Borné-Nau B
- Avant-projet d'aménagement d'une Unité d'Accueil Pour Ecoliers au Collège du Jura B
- Collaboration avec un paysagiste pour des travaux conséquents sur le site du Jura
- Etude de l'état des bâtiments communaux menée sur les Cloîtres et la Rue du Jura 25
- Cour d'école des Tuileries - peintures au sol par deux illustratrices

### Synthèse des activités

#### Finalisation du projet de rénovation de l'Hôtel de Ville et appels d'offres

L'année 2025 a été consacrée à la finalisation du projet de rénovation de l'Hôtel de Ville. Les études ont été menées à leur terme et le préavis sera prochainement soumis au Conseil communal.

Compte tenu de l'ampleur du projet et des enjeux financiers qu'il représente, le Service a choisi de lancer la phase d'appels d'offres durant l'étude. Cette approche a permis d'obtenir des estimations de coûts aussi proches que possible de la réalité du marché et de sécuriser les choix techniques et financiers.

Une vingtaine d'appels d'offres, couvrant les différents corps de métiers (CFC), ont ainsi été lancés au cours de l'année 2025. Les résultats obtenus constituent une base solide pour la suite du projet et pour la prise de décision des autorités communales.

## **Résiliation du contrat de prestation avec la société CWS et installation de distributeurs de papier-mains**

En 2025, le Service a procédé à la résiliation du contrat de prestation avec la société CWS.boco International, portant sur la fourniture de consommables sanitaires. Cette décision s'inscrit dans une volonté d'optimisation des coûts.

Des distributeurs de papier-mains ont été installés dans les bâtiments concernés, permettant une gestion plus souple des consommables et une réduction des coûts récurrents. Cette transition s'est déroulée sans impact sur la qualité des prestations offertes aux usagers.

## **Collaboration renforcée avec la Commune d'Yverdon-les-Bains (Service des Bâtiments)**

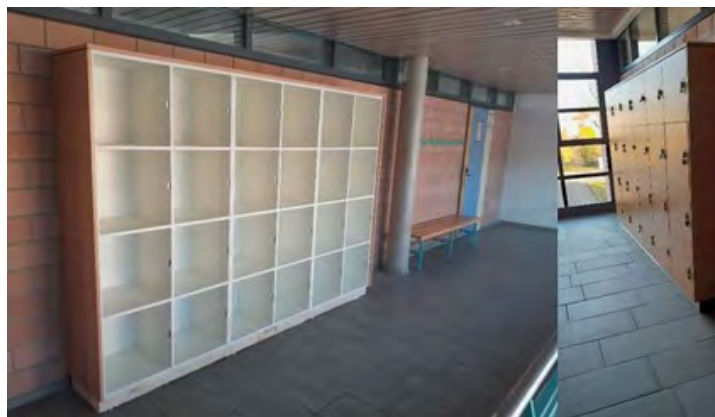
Le Service a renforcé sa collaboration avec la Commune d'Yverdon-les-Bains afin de bénéficier de synergies dans l'achat de produits de nettoyage écologiques.

Cette démarche permet non seulement de réaliser des économies d'échelle, mais également de s'inscrire dans une logique de développement durable, en favorisant l'utilisation de produits respectueux de l'environnement tout en maintenant des standards élevés en matière d'hygiène et de propreté. Des tests ont été effectués tout au long de l'année, pour valider la nouvelle gamme de produits de nettoyage utilisée.

## **Installation de la domotique et de casiers à Borné-Nau B**

Des travaux importants ont été réalisés au bâtiment scolaire Borné-Nau B. Tout d'abord, l'installation de solutions de domotique destinées à améliorer la gestion technique du bâtiment, notamment en matière d'éclairage et d'efficacité énergétique. Les lumières, les stores et les chauffages sont ainsi entièrement gérés par le système Loxone. Le collège de Borné-Nau B sert de laboratoire au Service, qui analyse attentivement les données énergétiques pour déterminer le potentiel de la domotique sur l'ensemble des bâtiments scolaires.

Par ailleurs, des casiers ont été installés afin de répondre aux besoins des utilisateurs et d'améliorer l'organisation des espaces. Financés par l'ASIGE, ces aménagements – indispensables depuis la requalification du collège en établissement secondaire – contribuent au confort des élèves et du personnel enseignant, tout en facilitant l'exploitation quotidienne du bâtiment.



## **Avant-projet d'aménagement d'une Unité d'Accueil Pour Écoliers (UAPE) au Collège du Jura B**

Le Service a travaillé à l'élaboration d'un avant-projet d'aménagement d'une UAPE au sein du Collège du Jura B. Des pièces d'une surface importante sont en effet disponibles depuis la requalification du site en collège primaire (salles de travaux manuels, de dessin et de cuisine) et la FADEGE a exprimé un intérêt marqué à regrouper ses structures d'accueil sur un même site.

Cette phase exploratoire a permis d'identifier les contraintes techniques, spatiales et réglementaires, ainsi que les besoins fonctionnels liés à ce type d'infrastructure.

Cet avant-projet constitue une base de réflexion pour les futures décisions politiques et a permis de consolider le plan des investissements.

### **Collaboration avec un paysagiste sur le site du Collège du Jura**

En 2025, le Service a collaboré avec un paysagiste pour la réalisation de travaux de taille très conséquents sur le site scolaire du Jura. Ces travaux seront reconduits en 2026, l'entier du site aura ainsi été entièrement entretenu en deux ans.

Ces interventions visent à améliorer la qualité des espaces extérieurs, tant en termes de sécurité que de fonctionnalité et de valorisation paysagère. Elles contribuent également à offrir un cadre plus agréable aux élèves, au corps enseignant et aux usagers du site.

### **Étude de l'état des bâtiments communaux – Cloîtres et Rue du Jura 25**

Dans le cadre de l'étude globale de l'état des bâtiments communaux, des analyses ont été menées en 2025 sur les Cloîtres et le bâtiment de la Rue du Jura 25, à l'aide de l'outil EpiQr.

Les résultats de ces analyses devront désormais être consolidés et intégrés dans l'outil de pilotage global du parc immobilier communal, afin de planifier les futurs travaux d'entretien et d'investissement.

### **Cour d'école des Tuileries - peintures au sol par deux illustratrices**

Pour limiter les squats et incivilités en soirée (consommation de tabac, nourriture, parfois de substances illicites, de nombreux déchets et nuisances sonores), la cour du Collège des Tuileries a été fermée par cadenas en dehors des heures scolaires, améliorant le calme et la sécurité du site.

Dans un souci de valorisation et d'appropriation par les élèves, le Service a collaboré avec l'ASIGE et deux illustratrices de la région pour réaliser des fresques au sol. Le projet a été entièrement financé par l'ASIGE et s'est inscrit dans une logique de prévention douce, tout en servant de projet pilote dans l'éventualité d'un futur réaménagement de la cour du Jura.



# Gérances

## Missions et prestations

### Missions

Le Service des Bâtiments et gérances assure le rôle de bailleur pour les bâtiments et locaux commerciaux loués par la Commune à des tiers, à l'exception des terrains agricoles et viticoles (bail à ferme et à vigne) du dicastère Cohésion sociale et tourisme, sous gestion du Service de l'Urbanisme et de la mobilité.

- Tâches de gérance immobilière des 38 appartements communaux et 7 locaux commerciaux
- Création des annonces immobilières, gestion des rendez-vous et visites des potentiels locataires du bien à louer
- Etude des différents dossiers remis par les candidats et sélection du futur locataire
- Rédaction des contrats de bail et établissement des états des lieux d'entrée
- Perception, révision et calcul des loyers et des charges
- Gestion des impayés (relances et conduite des éventuelles procédures de recouvrement)
- Gestion des sinistres (déclaration auprès de l'assureur, résolution des sinistres)
- Gestion des réparations effectuées par le personnel du service avec, le cas échéant, l'éventuelle intervention d'entreprises spécialisées
- Gestion des formalités de fin de contrat (résiliation, état des lieux de sortie, restitution de la caution)
- Service de piquet dès 17h00, 7 jours sur 7

### Prestations

- Assistance aux locataires et utilisateurs des bâtiments, appartements et locaux mis à disposition
- Gérer tous les baux communaux (38 appartements et 7 locaux commerciaux, ainsi que les parkings et les édicules et locaux mis à disposition), en tant que bailleur ou, le cas échéant, locataire
- Mettre en location les biens immobiliers propriétés de la Commune (appartements, surfaces commerciales, places de parc). Etude des dossiers, établissement des contrats, état des lieux et suivi du cycle du locataire, jusqu'à la sortie
- Rédiger les éventuelles conventions d'usage et autres documents en relation avec le droit du bail
- Représenter, le cas échéant, le bailleur à la Commission de conciliation et au Tribunal des baux
- Percevoir, réviser et calculer les loyers et charges, y.c. pour les baux soumis à l'indexation
- Suivre, en collaboration avec le Service des Finances, les impayés (relances et conduites des éventuelles procédures de recouvrement)
- Effectuer, en collaboration avec le Service des Finances, les décomptes de chauffage
- Nettoyer ou faire nettoyer les locaux communs des bâtiments locatifs
- Gérer les travaux et les rénovations lors de changements de locataires
- Gérer les sinistres
- Assurer un service de piquet dès 17h00 et les week-ends

## Points marquants en 2025

- Etude de l'état des bâtiments communaux menée sur l'ensemble des bâtiments locatifs
- Acquisition de la parcelle 301 – bâtiment Rue Basse 40
- Rénovation partielle d'un appartement libéré à la Rue des Colombaires 23

## Synthèse des activités

### **Etude de l'état des bâtiments communaux :**

Conformément au préavis 667/23, une analyse globale de l'état des bâtiments du patrimoine financier a été menée en 2025 à l'aide de l'outil EpiQr. Cette étude fournit une base fiable pour la planification des travaux et des investissements futurs.

Les résultats mettent en évidence un bon état général des logements, avec des besoins d'amélioration principalement liés à l'enveloppe des bâtiments. Les raccordements au chauffage à distance aux Colombaires 1 et 3 sont évalués positivement. Certaines adaptations liées aux normes de sécurité devront être intégrées lors de futures rénovations.

Les résultats de ces analyses devront désormais être consolidés et intégrés dans l'outil de pilotage global du parc immobilier communal, afin de planifier les futurs travaux d'entretien et d'investissement.

### **PR 660/22 Réaménagement du DP quartier du Bas-Grandsonnet et achat de la parcelle 301**

En date du 2 juin 2025, la Commune de Grandson est officiellement devenue propriétaire de la parcelle n° 301 et du bâtiment Rue Basse 40, voué à être démoli dans le cadre de la mise en oeuvre du PR 660/22 "Réaménagement du DP quartier du Bas-Grandsonnet et achat de la parcelle 301". La gestion du bâtiment est revenue au Service des Bâtiments et gérances. A des fins de simplification, la gestion locative et technique est restée confiée à un mandataire externe, en vue des éventuelles complications à anticiper dans le cadre des démarches de résiliation des divers baux.

A l'occasion d'un entretien individuel, les locataires du bâtiment ont été informés du projet en lien avec le préavis 660/22 et de l'intention du propriétaire de résilier les contrats de bail à la prochaine échéance légale – au printemps 2026 pour les appartements. Le bail commercial ayant une durée plus longue, des discussions ont été amorcées avec son titulaire, afin de permettre la mise en oeuvre de la démolition dans un avenir proche, même si le calendrier des travaux n'est pas encore défini avec exactitude. Une issue à l'amiable et sans conséquence financière semble avoir été trouvée à la fin de l'année 2025.

Le dossier est, depuis fin 2025, dans les mains de la Police des constructions et devrait être publié au printemps 2026.

### **Rénovation partielle d'un appartement, rue des Colombaires 23**

Suite à la libération d'un appartement, une rénovation partielle a été nécessaire. La pose de nouveaux parquets dans deux pièces, de petits travaux de menuiserie, ainsi que la réfection complète des peintures ont été réalisées.



## Locations

### Missions et prestations

#### Missions

Le Service des Bâtiments et gérances est responsable de la location et mise à disposition des salles communales. Le nettoyage, l'entretien, la gestion et la commercialisation des salles à louer font partie intégrante des missions du Service.

- Location des salles communales
- Nettoyage des salles communales
- Gestion de la clientèle

#### Prestations

- Gérer toutes les demandes de location pour les bâtiments suivants : salle des Quais, refuge, caveau des vigneron, aula du collège du Jura, salles de sport Jura B et Borné-Nau C, salle des Cloîtres, salle du Conseil et abri PCi
- Suivre les dossiers de location, de la demande de location à la facturation finale
- Gérer les locations pour le Centre sportif régional de Borné-Nau, via un contrat de mandat et effectuer le suivi global des locations, de la demande à la facturation finale
- Mettre à disposition les salles dans les règles de l'art (nettoyage, entretien des installations techniques, état des lieux ; etc.)
- Gérer les sinistres
- Gérer les travaux et l'entretien des salles en location
- Assurer un service de piquet dès 17h00 et les week-ends

### Points marquants en 2025

- Changement de logiciel de réservation
- Révision du règlement et des tarifs
- Travaux de réfection du sol du refuge
- Sinistre important à la salle des Quais
- Rénovation du sol de la scène et passage à l'éclairage LED à la salle des Quais
- Études EpiQr sur plusieurs bâtiments

### Synthèse des activités

#### Résumé des locations

En 2025, le Service des Bâtiments et gérances a constaté une légère baisse globale du nombre de locations des bâtiments communaux.

Le refuge a accueilli 89 locations entre les mois de mars et octobre, générant des recettes de CHF 15'950.-.

La salle des Quais a été louée près de 100 fois, générant des recettes de CHF 80'033.-. Bien que le nombre de réservations soit comparable à celui de l'année précédente, la baisse des recettes s'explique par une proportion plus importante de locations ayant bénéficié des tarifs réservés aux sociétés locales, ainsi que par plusieurs mises à disposition gratuites, notamment pour des thés d'enterrement, offerts aux habitants de la commune.

Au-delà des locations privées, la salle a également accueilli plusieurs manifestations publiques, dont notamment deux marchés artisanaux, contribuant activement à l'animation de la vie locale. Le Service se réjouit particulièrement de l'accueil de ce type d'événements, qui valorisent les infrastructures communales et renforcent leur rôle au cœur de la commune.

## **Changement de logiciel de réservation, mise à jour du règlement et changements de tarifs**

Jusqu'à fin 2025, le Service utilisait le logiciel de réservation Gelore. Bien que financièrement avantageux (CHF 2'400.- par an), cet outil ne répondait plus aux attentes du Service et des usagers et générait des processus administratifs lourds, impliquant de nombreux échanges entre les usagers, le Service des Bâtiments et gérances et le Service des Finances.

Après analyse et échanges avec plusieurs communes voisines, le Service a proposé à la Municipalité l'adoption du logiciel « locations-salles.ch ». Cet outil présente un avantage déterminant : la possibilité de paiement en ligne au moment de la réservation. Les locations dites simples (refuge, caveau des vigneron, locations privées de la salle des Quais) peuvent ainsi être immédiatement validées et payées, réduisant significativement les tâches administratives liées à l'établissement des factures, au suivi des paiements et aux relances.

Le changement de plateforme a nécessité un travail conséquent de paramétrage, ainsi qu'une révision complète du règlement de location des salles communales. Cette révision s'est accompagnée d'une simplification de la grille tarifaire, afin d'en améliorer la lisibilité et la compréhension pour les usagers. Le nouveau règlement et les tarifs ont été adoptés par la Municipalité en fin d'année 2025. La mise en ligne du nouveau système de réservation est prévue pour janvier 2026.

## **Travaux de réfection du sol du refuge**

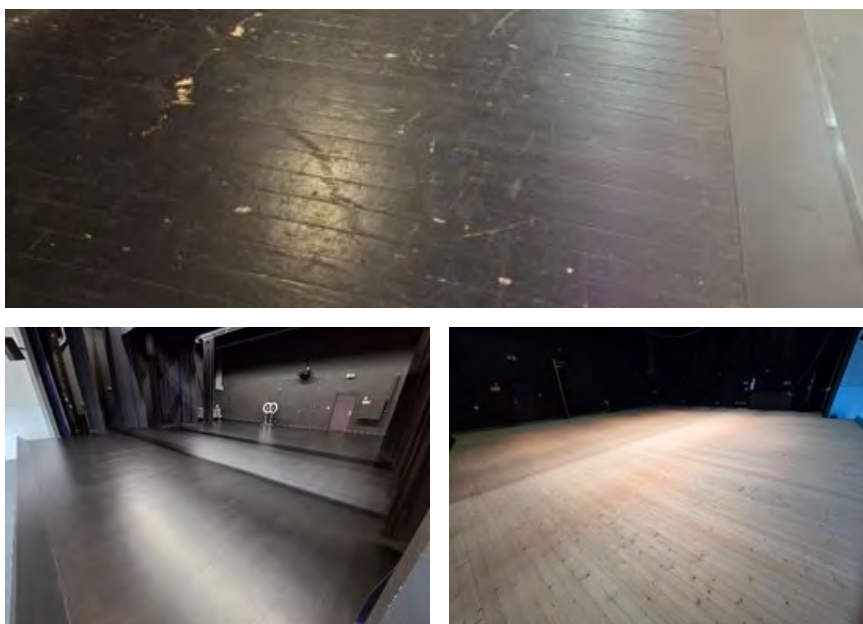
Profitant de la fermeture annuelle du refuge, le Service a entrepris des travaux de réfection du sol. Celui-ci a été entièrement poncé et verni. Ces travaux ont été réalisés à l'interne, mobilisant les ressources du Service sur une durée de deux semaines durant la saison creuse. Cette intervention permet d'améliorer durablement la qualité et la durabilité de l'infrastructure.



## **Travaux de réfection du sol de la scène de la salle des Quais et remplacement de l'éclairage (passage au LED)**

Deux chantiers distincts ont été menés à la salle des Quais en 2025.

Le sol de la scène, fortement usé par le temps et l'usage intensif, a été entièrement poncé et verni, garantissant de meilleures conditions pour les utilisateurs et les manifestations.



Par ailleurs, une modernisation partielle de l'éclairage a été réalisée avec le passage à un éclairage LED. Initialement prévu dans le cadre d'un futur préavis global, ce remplacement a pu être anticipé grâce à la disponibilité du budget de fonctionnement. L'éclairage des couloirs, sanitaires, cuisine, locaux techniques ainsi que le plafond lumineux de la salle a ainsi été entièrement renouvelé, permettant une amélioration de l'efficacité énergétique et du confort d'utilisation.

### **Etude de l'état des bâtiments communaux**

Dans le cadre de l'étude globale de l'état des bâtiments communaux, plusieurs sites liés aux locations ont été analysés en 2025 à l'aide de l'outil EpiQr :

- la salle des Quais
- le bâtiment de la Rue des Remparts 6 (Espace de Vie Infantile)
- la Maison des Terroirs

Les résultats de ces analyses devront désormais être consolidés et intégrés dans l'outil de pilotage global du parc immobilier communal, afin de planifier les futurs travaux d'entretien et d'investissement.

# Ecoles et sécurité



## Préambule municipal

Cette législature n'a pas été ordinaire. Elle a mis notre commune à l'épreuve, mais elle a surtout démontré sa capacité à s'adapter, à tenir et à avancer.

L'année 2021 s'est inscrite dans la continuité de la crise sanitaire liée à la COVID-19, mobilisant fortement les services, en particulier les acteurs de la sécurité, de la protection civile et de la police administrative. Entre contrôles, gestion des restrictions et incertitudes permanentes, l'engagement a été total pour garantir la sécurité et le fonctionnement de la collectivité.

L'année 2022 a marqué une sortie progressive de cette crise, rapidement suivie par de nouvelles préoccupations, notamment liées aux risques de pénurie énergétique. Cette période a vu une forte reprise des activités, notamment avec une augmentation significative des manifestations à gérer. Dans le même temps, les services ont dû s'adapter à de nouvelles exigences, comme la mise en place des points de rencontre d'urgence (PRU), illustrant la nécessité de renforcer la résilience communale face aux situations exceptionnelles.

Parallèlement, la législature a été portée par des projets structurants, en particulier dans le domaine scolaire. L'évolution des infrastructures éducatives, la réorganisation de certains sites et surtout le projet majeur de campus scolaire et sportif à Champagne ont constitué un fil rouge de ces années. Malgré les aléas, retards et oppositions rencontrés, ce projet d'envergure a continué d'avancer, avec une concrétisation progressive menant à l'ouverture du chantier prévue au printemps 2026 et une mise en service envisagée pour 2028.

Les années suivantes ont confirmé une tendance de fond: celle d'une complexification des missions communales. Les interventions de la protection civile, qu'il s'agisse de pénuries, d'événements climatiques ou de plans spécifiques comme le plan canicule, sont devenues plus fréquentes, traduisant une évolution durable des risques auxquels notre territoire est confronté. Malgré une pression accrue et une diminution progressive des effectifs de la PCI, les équipes ont su faire face avec professionnalisme et engagement.

Dans le même temps, des actions concrètes ont permis d'améliorer le cadre de vie et la sécurité de la population. La gestion des espaces publics, notamment aux abords des écoles et du lac, a bénéficié de mesures efficaces, contribuant à une diminution notable des incivilités. Le développement d'infrastructures, comme la bibliothèque communale ouverte en 2023 et rapidement adoptée par la population, ou encore l'accueil de la base opérationnelle des Jeunes sapeurs-pompiers à Grandson, renforçant le rôle régional de la commune, illustrent également cette dynamique.

Ces années ont aussi été marquées par des contraintes importantes de la police administrative: surcharge de travail, absences prolongées de collaborateurs, adaptation constante aux nouvelles exigences et parfois des retards dans les projets. Pourtant, à travers ces difficultés, un esprit s'est affirmé: celui d'une administration et d'une Municipalité capables de travailler dans l'écoute, le dialogue et la recherche de solutions pragmatiques. Mais cette fin de législature aura également été marquée par des événements profondément tragiques qui ont touché notre communauté. À la fin de l'année 2025, un dramatique accident aux Tuileries-de-Grandson a coûté la vie à un élève de 9 ans, bouleversant durablement la population. Une semaine plus tard, le responsable de la Police administrative décédait subitement lors de la Journée des sapins.

Ces événements nous rappellent avec force que derrière les projets, les chiffres et les réalisations, il y a avant tout des femmes, des hommes et des familles. Ils invitent à l'humilité, à la solidarité et à la reconnaissance de l'engagement de chacune et chacun au service de la collectivité. Je souhaite, à ce titre, exprimer ma profonde reconnaissance à toutes celles et ceux qui se sont engagés avec dévouement.

## Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2025, le personnel du dicastère est composé de 2 personnes :

### *Police administrative*

- Un responsable assistant de sécurité publique (ASP) à 100%
- Une assistante de sécurité publique (ASP) à 50%

# Réponses aux observations de la Commission de gestion sur le rapport 2024

## Observations

Observation 6.1 : Le fonctionnement et la finesse des comptages de circulation sur le chemin du Lac, chemin de Bellerive et le Bas-Grandsonnet grâce à l'achat de la caméra de comptage ont été expliqués en détail. La commission souhaite que ces résultats soient présentés et discutés avec la commission de sécurité pour susciter d'éventuelles propositions de mesures.

*Les comptages ont été faits principalement à la demande du service de l'urbanisme, hormis au bord du lac. En effet, pour ce point, la Police administrative a fait des comptages pour avoir des éléments d'étude et de réponse à la motion dit Trolliet « Modération du trafic sur une portion du cheminement entre la Brinaz et l'Arnon ». Par la suite, ce dossier a également été repris par le Service de l'urbanisme. Et si ces résultats devraient être présentés, ils le seront, mais avant tout à la Commission nommée pour traiter la motion.*

Observation 6.2 : Comme indiqué en conclusion par le Municipal, tout semble rouler parfaitement dans le dicastère. Il est toutefois regrettable que certains éléments - même s'ils relèvent d'une tâche déléguée à une structure intercommunale - ne soient pas mieux communiqués pour comprendre ce qui impacte directement Grandson, tant sur le plan de l'organisation, des transports ou des finances. L'engagement du Municipal pour porter les intérêts de Grandson dans ces délégations et comprendre son implication, serait ainsi plus perceptible.

*Le Municipal en charge prend acte de cette demande. Cependant, il appartient aux délégués des diverses associations intercommunales de communiquer au Conseil Communal, ce qui est régulièrement fait.*

Observation 6.3 : Le Dicastère Ecoles et sécurité est invité à établir un suivi des actions du PECC relevant de sa compétence (PECC, annexe 4, ch. 16).

*Pour la Police administrative et en concertation avec le service de l'Urbanisme, diverses actions ont été entreprises :*

- Mise à jour de la signalétique et nouveau marquage au sol : CHF 8'000.-.
- D'autres demandes de la Police administrative sont en cours de validation (route de Fiez de 50 à 30 km/h et chemin de Coudrex de 50 à 30 km/h + zone de rencontre).

*Concernant les écoles, le dicastère ne peut pas intervenir sur le fonctionnement de l'établissement scolaire et donc, seul le service des Bâtiments, voire la voirie, peuvent entreprendre une action PECC.*

## Service de défense incendie et de secours

### Missions et prestations

#### Missions

- Protection de la population au 1er échelon
- Défense incendie et de secours

#### Prestations

- Assurer la défense incendie et le secours, conformément à la Loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS)
- Sauvetage de personnes et animaux
- Lutte contre les inondations
- Interventions techniques diverses
- Veiller à la bonne application des normes de constructions destinées à prévenir les dangers d'incendie dans les bâtiments publics et scolaires

## Points marquants en 2025

- Au 31 décembre 2025, 38 communes, dont Grandson, ont validé les nouveaux statuts du SDIS. Les deux dernières communes devraient statuer dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2026.
- Le Comité directeur du SDIS Nord vaudois Première a validé le déplacement du site JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers) de Montagny-près-Yverdon à Grandson. Pour rappel, il y a trois sites JSP. Le site JSP G1 à Yverdon-les-Bains, le site JSP B1 à Yvonand et le site JPS C1 à Grandson.

## Synthèse des activités

### SDIS régional du Nord vaudois

Le Comité directeur (CODIR) du SDIS régional du Nord vaudois se réunit en moyenne une fois par mois à la Caserne d'Yverdon-les-Bains.

Le Conseil intercommunal a siégé le 22 mai 2025 à Belmont-sur-Yverdon et le 25 septembre 2025 à Ursins. Le rapport du SDIS a eu lieu le 13 février 2025 à Grandson, à la Salle des Quais.

Sur le plan opérationnel, le nombre général d'interventions est en hausse (+7% pour le SDIS, avec 664 interventions, comparé à 621 en 2024) avec une baisse nette des heures d'intervention (-19% pour 8'276 heures, comparé à 10'180 en 2024). Il n'y a pas vraiment eu d'événements multiples de grande importance.

### Site DPS de Grandson (C1)

L'effectif du DPS Grandson au 31 décembre 2025 est de 31 personnes, soit deux de moins que l'année précédente, mais une de plus que le standard recommandé par l'ECA pour un DPS de type "C", comme celui de Grandson. Il est composé de 4 officiers, 9 sous-officiers, 16 sapeurs et 2 recrues de 1<sup>ère</sup> année.

Dans la caserne de Grandson, située à Borné-Nau, sont stationnés 6 véhicules (4 lourds + 2 légers) et 7 remorques.

En 2025, il y a eu au total 52 interventions pour le site DPS C1 (augmentation de 18% par rapport à 2024) dont 24 où il est intervenu seul.

La répartition des alarmes s'est faite de la manière suivante :

- 17 incendies (1 feu d'hôtel, 1 feu d'immeuble, 1 feu d'industrie, 4 feux d'appartements, 4 feux en plein air, 2 feux de véhicules, 1 feu de cheminée, 3 feux divers) dont 8 à Grandson
- 7 pollutions, dont 4 à Grandson
- 9 alarmes automatiques, dont 8 à Grandson
- 6 inondations, dont 4 à Grandson
- 5 interventions techniques (odeur suspecte, fuite de gaz, court-circuit, chute de matériaux), dont 3 à Grandson
- 7 sauvetages, dont 6 à Grandson
- 1 pionnier (accident)

### Recrutement

En fin d'année 2025, sept personnes se sont présentées à la caserne de Grandson pour la séance d'information organisée dans le cadre du recrutement cantonal. Deux ont été sélectionnées pour effectuer les tests d'évaluations. Elles ont toutes les deux été retenues pour débiter la formation de base.

### Téléthon

La journée du Téléthon, qui s'est tenue à Grandson le 6 décembre 2025 sur la place du Château, connaît malheureusement un engouement en diminution. Cette tendance s'explique notamment par l'arrêt de la distribution des peluches, qui constituaient jusqu'ici un élément attractif et fédérateur de la manifestation.

Les pompiers de Grandson ont récolté un montant de CHF 2'160.50. Pour le SDIS, le montant total est de CHF 30'330.50.

## Police

### Missions et prestations

#### Missions

- Ordre et tranquillité publique
- Lien avec la gendarmerie
- Gestion du cimetière
- Gestion des manifestations
- Gestion des macarons
- Gestion des objets trouvés/perdus
- Gestion des contraventions (suivi)
- Auditions diverses
- Établissements publics (LADB)
- Exécutions forcées d'expulsion
- Prévention (BPA)

#### Prestations

- Contrôle du stationnement
- Inforadar
- Naturalisations
- Manifestations
- Signalisation
- Contrat de prestations (4 communes)
- Notifications
- Patrouilles générales
- Inhumations (cérémonies, tombes, columbarium)
- Contrôle LADB et application des directives fédérales (OIP indication des prix)

### Points marquants en 2025

- Rencontre mensuelle avec le chef de poste de gendarmerie
- Renouvellement des « Bûches de Noël »
- La fin de l'année a été marquée, d'une part, par le décès accidentel et tragique d'un jeune écolier survenu aux Tuileries le 8 décembre 2025, et, d'autre part, par celui du responsable de la Police administrative en fonction depuis dix ans, décédé subitement le 13 décembre 2025 lors de la Journée des sapins organisée à la voirie.

### Synthèse des activités

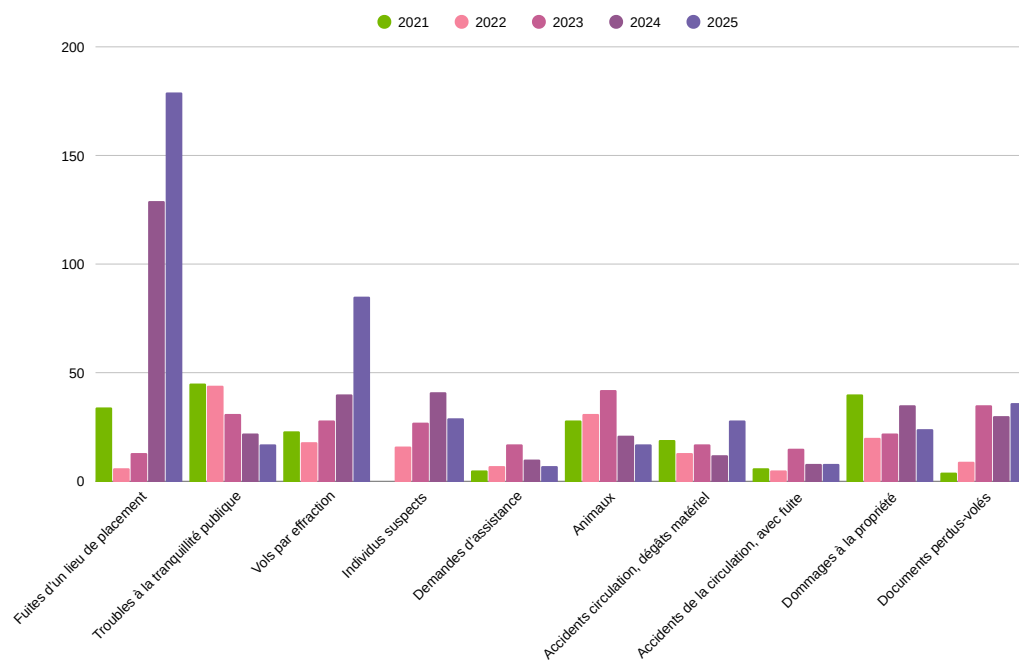
#### Police cantonale

Le chef du poste de gendarmerie de Grandson est l'adjudant Sébastien Wirz. L'adjudant Marc Zbinden est responsable de la police de proximité.

Une rencontre entre le chef du poste et le délégué municipal a lieu mensuellement. En cas de besoin, les rencontres ont lieu à des intervalles plus rapprochés. Lors de ces rencontres, il est discuté des diverses actions de la gendarmerie entreprises sur le territoire communal et tous les événements (manifestations, délits, effractions, accidents, disparitions, arrestations, etc.) sont détaillés un à un.

Le nombre d'événements par rapport à l'année précédente est passé de 831 à 756 en 2025. Les cas de fuites d'un lieu de placement comme le foyer Pôle Nord et la fondation Bartimée représentent toujours un nombre important d'interventions.

Comparaisons des événements par rapport aux années précédentes :



### Police administrative

Les activités des ASP dans les autres communes, au terme de cette année, présentent un total de 104 heures de présence (- 22) :

- 29 heures pour Montagny-près-Yverdon (- 16)
- 27 heures pour Valeyres-sous-Montagny (+ 2)
- 3 heures pour Fontaines-sur-Grandson (+ 0)
- 26 heures pour Concise (- 5)

En 2025, la police administrative a placé le radar didactique (inforadar) à 8 endroits différents dans la commune, pour une vingtaine de jours consécutifs.

Pour les contrôles de stationnements, ce sont 1362 contraventions (contre 1114 en 2024) qui ont été posées. Quant aux ordonnances pénales, qui englobent les infractions aux divers règlements communaux, il y en a eu 135.

542 contraventions sont parties en rappels et 112 de ces dernières ont été converties en ordonnances pénales et 36 en sommations de payer avant poursuites. Précisons qu'avec le système de gestion des amendes d'ordre, il est possible d'identifier les détenteurs étrangers. Ce qui veut dire qu'il est possible de faire le suivi comme pour les confédérés.

En 2025, il a été enregistré 12 inhumations, soit en tombe à la ligne, en tombe cinéraire, au Columbarium ou au Jardins du Souvenir, ce qui représente environ 41% de moins que l'année précédente.

55 dossiers de manifestations ont été traités, ce qui représente une diminution de 11 dossiers par rapport à 2024.

111 macarons de stationnement dans les différentes zones ont été délivrés pour une durée de 6 mois ou de 12 mois. La baisse déjà amorcée en 2024 est, pour 2025 d'environ 60%. Elle est due principalement aux travaux de la Place du Château. En effet, certains pendulaires ont choisi l'option de ne pas le renouveler au vu de la plus grande difficulté de trouver une place de parc en journée.

471 actes de poursuites ont été reçus en vue de notification, au lieu des 542 en 2024.

Les objets trouvés restent stables avec 43 en 2025 contre 54 en 2024. 11 vélos récupérés, aucune voiture abandonnée sur la voie publique.

## Patrouilleurs scolaires

Le secteur de la police administrative gère également plus d'une dizaine de patrouilleurs scolaires aux abords des écoles sur le territoire communal.

A noter que l'ASIGE a aussi engagé des patrouilleurs/surveillants destinés à se déplacer, selon les besoins, sur les différentes communes de l'association.



## Protection civile et militaire PCI

### Missions et prestations

#### Missions

- Protection de la population au 2ème échelon
- Appuyer les organes de conduite et les autres organisations partenaires
- Assistance à la population en cas d'événements dommageables ou de catastrophes
- Protéger les biens culturels
- Effectuer des travaux de remise en état

#### Prestations

- Sauvetage de personnes
- Gestion de trafic routier
- Gestion d'un état-major
- Radioprotection
- Transmissions
- Vérification de l'état des abris privés
- Interventions en faveur de la collectivité

### Points marquants en 2025

- Interventions en faveur de la collectivité
- Interventions en situation d'urgence

### Synthèse des activités

Au 31 décembre 2025, l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) est constituée de 73 communes comptant 96'731 habitants.

Le Comité directeur (CODIR) de l'ORPC Jura-Nord s'est réuni à six reprises durant l'année 2025.

En parallèle le Comité de pilotage de la base opérationnelle à Orbe s'est également réuni deux fois.

Le Conseil intercommunal de l'ORPC Jura-Nord vaudois s'est réuni à deux reprises, soit le 15 mai 2025 à Juriens pour adopter les comptes et le rapport de gestion et le 17 septembre 2025 à Ursins pour adopter le budget de fonctionnement. Le rapport de bataillon a eu lieu à Vallorbe le 30 avril 2025.

## Le district JNV et ses 73 communes



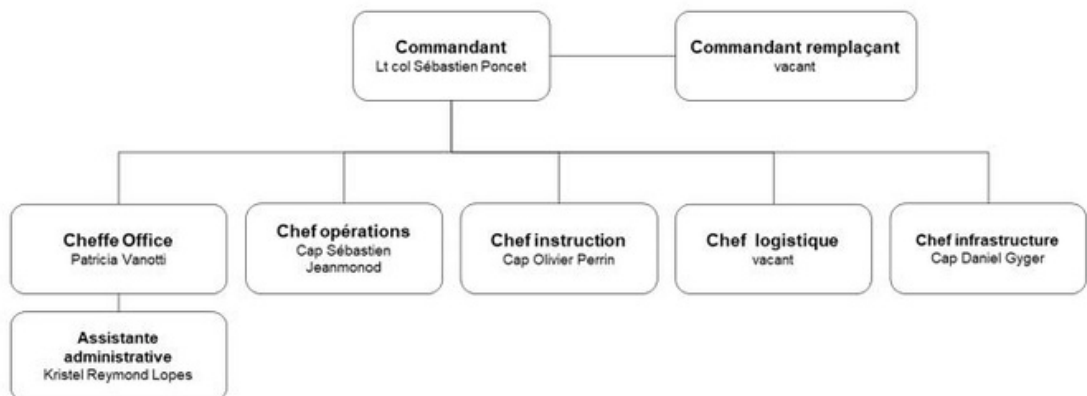
### Etat-Major (EM)

L'EM, à commencer par la cheffe EM, est essentiellement constitué par du personnel de milice. Le commandant, le chef opérations, le chef instruction, le chef infrastructures, la cheffe d'office, l'assistante administrative et le responsable des abris composent le personnel professionnel de l'ORPC et assurent les affaires courantes au fil de l'année.

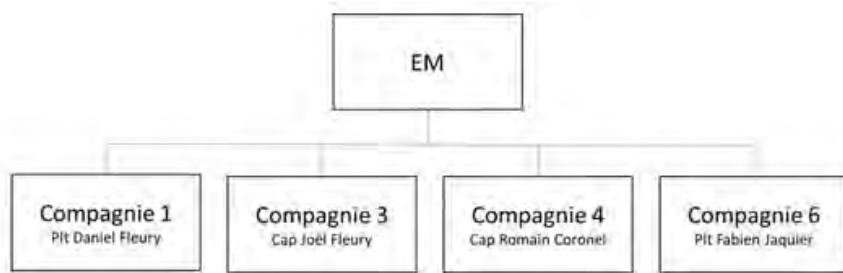
Au 30 novembre 2025, le commandant remplaçant François Bernardi a quitté la structure pour rejoindre celle du Canton comme responsable des ouvrages de protection au Service de sécurité civile et militaire.

Après 7 ans d'activité, ce dernier a souhaité relever de nouveaux défis professionnels. Son poste remis au concours sera repourvu en 2026.

Composante professionnelle au 31.12.2025 :

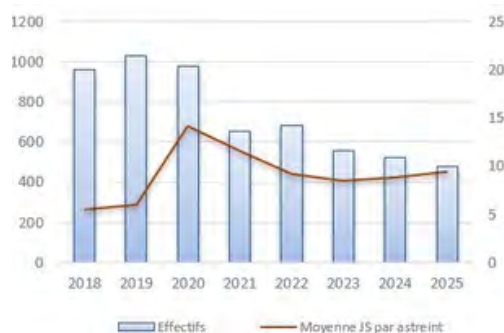


Organigramme et structure de la milice au 31 décembre 2025 :



Effectif global

Avec la réduction d'environ 10% des effectifs de milice, le bataillon s'est décliné en 4 compagnies d'environ 110 astreints et d'un EM de 11 officiers, pour un effectif théorique de 619 femmes et hommes. Au 31 décembre 2025, l'effectif est de 481 astreints, 52 d'entre eux seront libérés au 1er janvier 2026, réduisant encore un peu l'effectif.



Chaque astreint est incorporé dans un groupe d'alarme à l'issue de sa formation de base. La formation d'intervention régionale (FIR) peut être mise sur pied dans l'heure. Ses membres sont incorporés sur une base volontaire, portent un pager et effectuent deux jours de cours spécifiques supplémentaires chaque année. Les membres de la formation d'appui régionale (FAR) entrent en service dans les 6 heures suivant l'alarme.

- effectif réglementaire : 619
- effectif réel : 481
- FIR : 57
- FAR : 424

### Service de piquet

Un service de piquet est assuré toute l'année par du personnel de milice et du personnel professionnel. En cas d'engagement, l'officier de piquet est la personne de contact pour les partenaires. Il définit les besoins et modalités d'engagement de l'ORPC, en collaboration avec le SSCM. En cas de besoin important en personnel, les astreints incorporés à la FIR sont alarmés en priorité. Ces derniers entrent en service sur une des trois bases de départ (L'Abbaye, Orbe, Yverdon-les-Bains) pour être orientés sur la mission à effectuer et y être équipés en fonction des missions reçues. La nouvelle base opérationnelle permet d'assurer des prestations de support (Finances, suivi des opérations, gestion logistique)

Les astreints peuvent intervenir en soutien de la police, pour la mise en place de déviation autoroutière en cas d'accident, lors de recherche de personne (battue) ou lors des visites aux personnes nécessitant une attention particulière (plan canicule). Le soutien aux SDIS peut avoir lieu lors d'opérations mobilisant de grands moyens dans la durée, comme lors d'inondations et d'incendies importants. Cet appui peut se traduire par la préparation de repas, la mise à disposition de matériel et de personnel pour la surveillance d'installations.

## Rétrospectives 2025

L'année écoulée s'est déroulée dans un contexte institutionnel dense pour la Protection civile vaudoise et l'ORPC Jura-Nord vaudois. Après une période de réflexion et d'échanges soutenus, le projet TETRIS a trouvé son issue : le maintien des structures actuelles, complété par une synergie renforcée, a été retenu. Cette orientation confirme la confiance accordée aux organisations régionales, tout en impliquant des responsabilités accrues et, à terme, des investissements nécessaires, notamment pour le renouvellement de matériel parfois vieillissant.

Sur le plan cantonal, des changements de gouvernance ont contribué à instaurer un climat renouvelé, avec une intensification des échanges entre commandants et une volonté partagée de mutualiser les expériences et de développer des synergies concrètes, en particulier dans les domaines de la logistique, de l'instruction et des engagements.

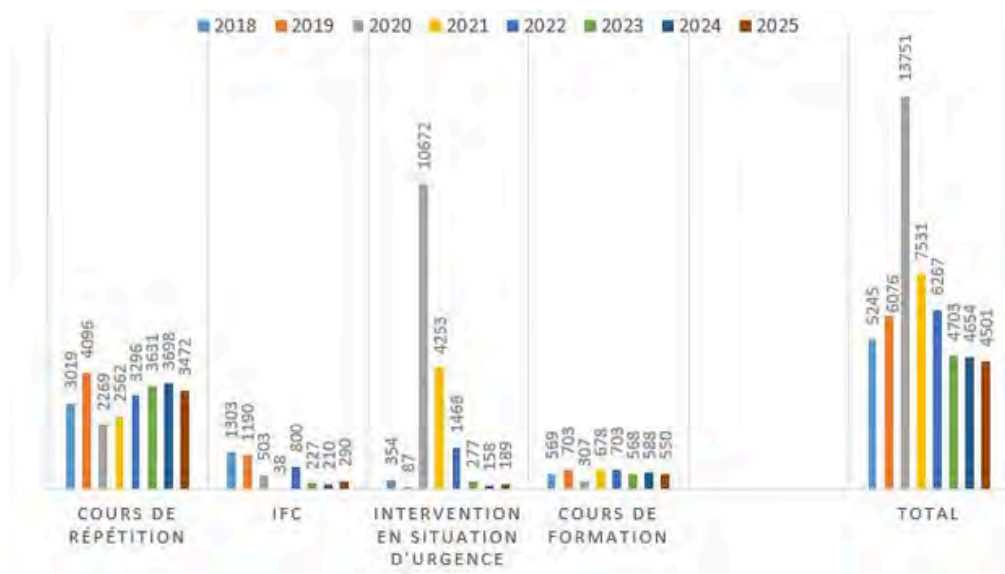
Sur le plan opérationnel, l'année n'a pas été marquée par une crise unique d'ampleur exceptionnelle, mais par une succession d'engagements variés. La période estivale a nécessité plusieurs interventions liées aux conditions climatiques, et deux situations d'urgence ont concerné la protection des biens culturels, à la suite d'infiltrations d'eau ayant affecté des collections muséales ainsi que les mosaïques d'Orbe



Enfin, dans la continuité des travaux menés sur les points de rencontre d'urgence (PRU), l'accent a été mis sur leur appropriation par les communes : l'intérêt initialement limité a évolué positivement au fil de l'année.

Sur le plan des effectifs, l'ORPC-JNV a connu une dynamique contrastée (progression en cours d'année puis libérations attendues), avec des écarts qui tendent à se réduire et un rajeunissement progressif de la troupe, dans le cadre fédéral révisé.

Jours de service



## **Interventions en faveur de la collectivité**

- Course La bonne résolution, Yverdon-les-Bains, le 12 janvier (24 miliciens, 24 jours de service),
- Journée des Communes Vaudoises, Champagne, du 15 mai au 7 juillet (25 astreints, 178 jours de service),
- Passeport vacances, Orbe, du 30 juin au 4 juillet (30 miliciens, 30 jours de service),
- Fête nationale, Yverdon-les-Bains, du 1er au 2 août (9 astreints, 18 jours de service),
- Triathlon, Yverdon-les-Bains, du 12 au 14 septembre (30 miliciens, 40 jours de service).

### Interventions en situation d'urgence

- Musée d'Orbe, Orbe, 28 janvier (5 miliciens, 5 jours de service)
- Pro Urba, Orbe, 28 janvier (5 miliciens, 16 jours de service)
- Battue en soutien de la police cantonale, Pompaples, 14 juin (9 miliciens, 9 jours de service).
- Canicule 1, Yverdon-les-Bains, du 26 juin au 4 juillet, (15 miliciens, 76 jours de service),
- Canicule 2, Yverdon-les-Bains, du 8 au 18 août, (5 miliciens, 47 jours de service),
- Battue en soutien de la police cantonale, Orbe, 16 à 17 août (13 miliciens, 26 jours de service),10
- Délestage en soutien de la police cantonale, Orbe, 9 septembre (10 miliciens, 26 jours de service).

## Ecoles

### Missions et prestations

#### Missions

- Les différentes missions liées à l'école obligatoire ont été déléguées à l'ASIGE (Association scolaire intercommunale de Grandson et environs)
- Le dicastère accompagne l'ASIGE afin de créer de bonnes conditions d'apprentissage, l'instauration d'un bon climat éducatif et le développement d'un environnement adéquat

#### Prestations

- Mise à disposition de bâtiments et divers espaces pour les activités scolaires et parascolaires

### Points marquants en 2025

- Développement du projet de l'ASIGE d'un campus scolaire et sportif à Champagne
- Organisation des classes et des transports pour la rentrée scolaire

### Synthèse des activités

La Commune de Grandson a délégué ses compétences en matière de gestion scolaire à l'Association scolaire intercommunale Grandson et environs (ASIGE) qui comprend 18 communes.

Le Comité directeur de l'ASIGE se réunit en moyenne toutes les trois semaines au secrétariat, à Jura A pour assurer la gestion de l'arrondissement scolaire et traiter les différentes demandes de la direction de l'établissement scolaire, des enseignants, des parents et des communes membres.

Pour la rentrée 2025, il y a eu 1350 élèves (650 élèves 1 à 6P, 260 élèves 7 et 8P et 440 secondaires) qui ont été répartis dans 71 classes de 19 bâtiments scolaires et six bâtiments sportifs sur 9 communes différentes.

810 élèves sont transportés 2 à 4 fois par jour en plus des déplacements spéciaux durant le temps scolaire pour différents cours et activités.

Le Conseil intercommunal a siégé le 30 avril 2025 à Bonvillars et le 8 octobre 2025 à Onnens.

L'ASIGE organise les devoirs surveillés avec son personnel. Elle gère également un groupe de patrouilleurs scolaires et finance les patrouilleurs communaux.

# CET – Conseil d'établissement

## Missions et prestations

### Missions

(Article 33 de la nouvelle loi scolaire – LEO) :

1. Le Conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale.
2. Il appuie l'ensemble des acteurs qui le constituent dans l'accomplissement de leurs missions en rapport avec la vie de l'établissement.
3. Il veille à la cohérence de la journée de l'enfant-élève et formule des propositions à l'intention des instances compétentes.
4. Il permet l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves.
5. Le Département peut le consulter et déléguer des compétences.
6. Les autorités communales ou intercommunales peuvent consulter le Conseil d'établissement ou le charger de tâches en rapport avec la vie de l'établissement.

Le Conseil d'établissement se compose de 12 membres issus à parts égales de :

- représentants des autorités communales ou intercommunales; l'un d'entre eux assume la présidence;
- parents d'élèves fréquentant le ou les établissements;
- représentants des milieux et des organisations concernés par la vie du ou des établissements;
- représentants des professionnels actifs au sein du ou des établissements.

### Prestations

Une fois par année, il organise l'Assemblée des parents d'élèves et différentes activités en collaboration avec l'Établissement primaire et secondaire de Grandson.

## Points marquants en 2025

- 20 juin 2025 : Bal des finissants à Bonvillars, il est destiné aux élèves qui terminent leur cursus scolaire obligatoire (11<sup>ème</sup> année).
- 26 juin 2025 : Plogging des élèves de 9<sup>ème</sup> année sur le territoire communal de Grandson avec repas offert par le CET.
- 26 septembre 2025 : Assemblée des parents d'élèves au Restaurant du Centre sportif de Borné-Nau à Grandson. Sont intervenus :
  - Le président avec un rapport sur les activités du CET de la période scolaire précédente ;
  - Mélanie et Jordan Comby qui ont présenté l'Association Morane dont la mission principale est de briser le silence entourant le harcèlement et allant directement dans les écoles en offrant un espace de parole sécurisée avec des professionnels.

Durant l'année 2025, le CET s'est réuni à quatre reprises à Grandson.

# Bibliothèque publique et scolaire

## Missions et prestations

### Missions

- Permettre l'accès, au plus grand nombre, à l'essentiel de la production éditoriale
- Promouvoir la prise en compte de tous les publics

### Prestations

- Mise à disposition des différentes ressources disponibles (romans, documentaires, albums illustrés, bandes dessinées, mangas, etc.)
- Organiser des événements culturels scolaires ou publics durant l'année

## Point marquant en 2025

- Cette année les prêts de livres accusent une légère baisse, tout comme les événements publics.

## Synthèse des activités

### Bibliothèque scolaire et communale (mandat de prestation)

- Un bibliothécaire documentaliste responsable à 94% (90% scolaire, 4% publique)
- Une agente en information documentaire à 72% (60% scolaire, 12% publique)

### Événements publics

- Lire ensemble
- Soirées jeux de société
- Spectacles d'improvisation
- Tournoi de jeux vidéo
- Après-bibli
- Né pour lire
- Conférences

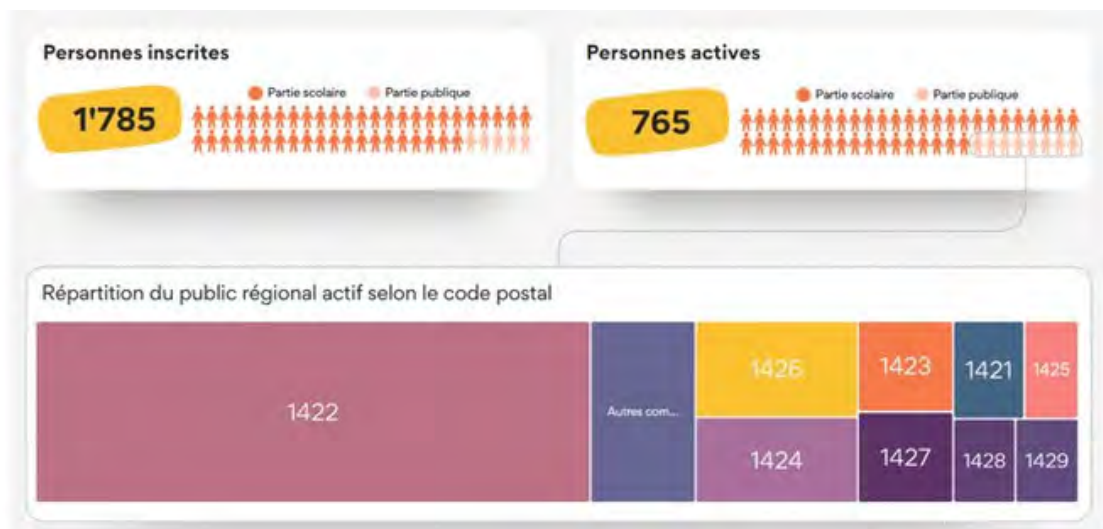
Partie publique			
Heures d'ouverture hebdomadaire	8	=	+0%
Jours d'ouverture annuelle	148	↓	-3.4%
Événements publics	33	↓	-33.3%
Fréquentation lors des événements publics	398	↓	-114.8%
Fréquentation lors des ouvertures publiques	3'862	↑	+14.6%

### Quelques chiffres :

#### Fonds documentaires

- 13'401 livres forment le fonds documentaire
- 1'241 livres acquis en 2024





### Biblio Troc

Les bibliothécaires font régulièrement le tri des livres déposés et stockés dans l'ancienne cabine téléphonique située à proximité de l'Hôtel de Ville.



# Travaux et environnement



## Préambule municipal

Ce dernier exercice complet de la législature a vu notre Commune mener à terme son Plan Énergie et Climat ; les services cantonaux ont validé la version finale du tableau de suivi (disponible sur le site web communal), et félicitent notre Commune pour son engagement et pour les résultats obtenus. Des réflexions ont d'ores et déjà été entamées pour renouveler ce PECC lors de la prochaine législature.

Dans cette perspective, le Service a élaboré avec Pro Natura un plan d'action pour orienter les futures mesures de protection de la biodiversité sur le territoire communal. Certaines des mesures préconisées sont déjà en voie d'implémentation : nouvelles plantations de haies vives et d'arbres indigènes, extension à de nouvelles parcelles du traitement différencié des espaces verts, pose de nichoirs à oiseaux et chauves-souris.

Nos zones alluviales sensibles font actuellement l'objet d'un projet de classement par le Canton ; des décapages et biotopes à amphibiens y ont été réalisés par l'Association de la Grande Cariçaie, et la difficile question de la gestion du public a fait l'objet d'un travail de fin de formation Ranger.

Le Service a également poursuivi sa lutte contre les invasives (avec de nouveaux invités surprises : colonies de fourmis Tapinoma au CSR Borné Nau et nids de frelons asiatiques au Camping des Pins) ; il a aussi contribué à diverses journées participatives (coup de balai en mars, arrachage d'invasives et Fête de la Nature en mai). Notre projet de végétalisation du cloître, inscrit dans une volonté de limiter les îlots de chaleur, avait été bloqué en 2024 suite à des sondages archéologiques exploratoires ; redimensionné en 2025, ce projet a maintenant reçu l'aval de la Direction de l'archéologie et de celle des monuments et sites, et devrait pouvoir se réaliser dans l'année en cours.

Sur le front de la mobilité, le Service a procédé à la réfection de plusieurs tronçons routiers en mauvais état (comme le chemin de l'Étang), et profité du chantier de la RC401 pour installer deux arrêts de bus LHand (dont un équipé d'un abribus) à Corcelettes ; les piétons n'ont pas été oubliés, avec la pose de plusieurs bancs ombragés le long du cheminement du lac.

Pour ce qui est des déchets, le Service tire un bilan positif de la nouvelle filière de recyclage des plastiques, avec une diminution très significative de la quantité de plastiques collectés en déchetterie. Le Service a également finalisé cette année la révision du Règlement sur la gestion des déchets, qui sera soumise au Conseil courant 2026. L'action seaux à compost, terminée en avril 2025, a connu un beau succès et sera renouvelée tout prochainement. Enfin, l'année écoulée a vu l'installation d'une barrière à la déchetterie (fonctionnelle depuis février 2026), qui permettra d'en réserver l'accès aux ayants droit et de réguler les pics de surfréquentation qui nuisent drastiquement à la qualité du tri.

Signalons pour terminer une réorganisation du Service qui a permis notamment de réattribuer la fonction de chef de voirie. Le Municipal en charge en profite pour remercier très sincèrement tous les collaborateurs pour leur engagement sans faille au bénéfice de notre Commune.

## Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2025, le personnel du dicastère Travaux et environnement est composé de 15 personnes et de 1 apprenti :

- Un chef de service à 100% (dont 40% affecté au service Réseaux et énergies)
- Un adjoint au chef de service (fontainier) à 100% (dont 60% affecté au service Réseaux et énergies)
- Six employés à 100%
- Trois employés à 80%
- Un employé à 60%
- Un employé à 50%
- Une collaboratrice technique à 55% (partagée et engagée à 85% au service Urbanisme et mobilité, elle réalise un 30% pour le développement durable et la durabilité et un 25% en tant que responsable du pôle administratif pour le service Travaux et environnement et Réseaux et énergie).
- Une collaboratrice administrative à 40% (partagée et engagée à 80% au service Urbanisme et mobilité, elle réalise un 10% pour le développement durable et la durabilité et un 30% en tant que collaboratrice administrative).
- Un employé polyvalent est au bénéfice d'un CDD à 100% du 1er septembre 2025 au 1er septembre 2026. Ce poste est partiellement financé par une mesure AIT (soutien cantonal à la réinsertion professionnelle).

Dans l'effectif susmentionné, il n'est pas tenu compte du personnel auxiliaire non soumis au règlement du personnel.

Explications détaillées :

L'intensification des projets communaux et intercommunaux (ACRG, AIERG), conjuguée à l'apparition de nouvelles problématiques techniques et environnementales, a profondément élargi le périmètre du Service Travaux et environnement, notamment en matière de suivi du réseau d'eau potable, de gestion des espaces verts, du littering, des chantiers structurants et des infrastructures énergétiques. Cette évolution a rendu la concentration des fonctions de chef de voirie, fontainier, chef de projet et chef de service adjoint non tenable sur une seule personne, tant en termes de charge de travail que de qualité du suivi et de disponibilité stratégique. À l'issue d'une analyse approfondie et de discussions internes, le poste de chef de voirie, estimé à 60%, a ainsi été confié à un collaborateur de la voirie qui a pu convaincre la direction du service de ses aptitudes, notamment lors de remplacements du titulaire. Son entrée en fonction est effective depuis le 1er janvier 2026. Dans ce contexte, un collaborateur engagé dans le cadre d'une mesure PET de six mois à la voirie et ayant donné entière satisfaction durant le premier semestre 2025 s'est vu proposer un contrat à durée déterminée d'une année, profitant notamment d'un cofinancement cantonal. De plus, sa présence a permis de faire face à plusieurs absences pour raisons de santé aux retours incertains. Résidant à proximité, il a pu intégrer l'équipe de piquet, reprendre les 60 % libérés par le collègue nommé chef de voirie, appuyer le responsable de l'assainissement, actif à 60 % pour une charge de travail effective de 100 %, et assurer un soutien opérationnel au service dans son ensemble. Le service envisage, à terme, de pouvoir assurer le remplacement de collaborateurs faisant valoir leur droit à la retraite par la pérennisation de cet engagement, notamment par la proposition d'un contrat à durée indéterminée, si possible dès octobre 2026.

Après un stage de découverte d'avril à juillet, un apprenti agent d'exploitation a été engagé au 1<sup>er</sup> août 2025.

Démission du responsable des espaces verts au 31 octobre 2025. Son remplaçant a débuté sa mission au 1er février 2026.

## Réponse à l'observation de la Commission de gestion sur le rapport 2024

### Observation

Observation 7.1 : La CoGes recommande le suivi de l'évolution globale des déchets éliminés via LEO et STRID après tri, tant en volume qu'en économie de coûts. Si ces économies sont confirmées, elle recommande une adaptation rapide de la taxe forfaitaire.

*Il est bien dans l'intention du service de procéder à un tel suivi, et d'adapter la taxe forfaitaire le cas échéant. Il faut cependant relever que nous sommes soumis à certaines obligations légales : selon la loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD art.30), le coût de l'élimination des déchets urbains doit être entièrement financé par des taxes (et au minimum à hauteur de 40% par des taxes proportionnelles, type taxe au sac). Ce n'est que si le montant des taxes dépasse le coût de l'élimination que nous serons autorisés à diminuer la taxe forfaitaire.*

*Depuis la réponse apportée à cette observation, le Service a procédé à un premier bilan de la filière LEO (voir Points marquants : recyclage des plastiques), mettant en évidence une diminution très significative de la quantité de plastiques collectés, sans augmentation parallèle de la quantité d'ordures ménagères. L'allègement des finances communales qui en découle sera pris en compte dans la proposition de nouvelle taxe forfaitaire qui sera bientôt soumise au Conseil dans le cadre d'un préavis sur la révision du Règlement et de la Directive sur la gestion des déchets.*

# Voirie

## Missions et prestations

### Missions

- Veiller à l'entretien et au renouvellement du réseau routier et assurer le service hivernal
- Assister les spécialistes pour les tâches liées à la signalisation (police et pompiers)
- Exécuter les tâches de nettoyage du domaine public
- Soutenir les sociétés locales dans leurs manifestations

### Prestations

- Entretien routier
- Nettoyage des espaces publics
- Service hivernal
- Manifestations
- Entretien du parc de véhicules
- Gestion de projet

## Point marquant en 2025

- Aménagement de deux arrêts de bus LHand à Corcelettes

## Synthèse des activités

### **Aménagement de deux arrêts de bus LHand à Corcelettes**

Débutés en 2023, les travaux d'élargissement du gabarit et création de bandes cyclables de la RC 401 Grandson – Vaumarcus sont arrivés dans le secteur de Corcelettes en janvier 2025. La commune a pu profiter de conditions favorables inhérentes à ce chantier de la DGMR pour aménager deux arrêts de bus LHand, dont celui situé au nord avec un abri.



# Déchetterie intercommunale et collecte des déchets urbains

## Missions et prestations

### Missions

- Organisation des collectes des déchets urbains
- Offrir un service de déchetterie intercommunale

### Prestations

- Ramassage des déchets urbains
- Déchetterie intercommunale
- Déchetterie mobile
- Déchetterie porte à porte

## Points marquants en 2025

- Recyclage des plastiques
- Installation de barrières automatiques à la déchetterie

## Synthèse des activités

### Recyclage des plastiques

En septembre 2024, la benne « plastique » de la déchetterie faisait place à une filière de recyclage (LEO). Cette année 2025 nous offre donc l'occasion d'un bilan initial. Premier constat, la quantité de plastiques récoltés a passé de 5.48 à 1.21 tonnes par mois. Cette forte diminution n'est pas compensée par les ordures ménagères, qui n'ont connu qu'une légère augmentation de 0.66 tonne par mois. Autres explications possibles, nos habitants achètent moins d'emballages, ils les rapportent directement aux commerces, ou alors une bonne partie des plastiques de la benne provenaient d'autres communes (notre déchetterie étant la seule alentour à proposer un tel service). Le bilan global est positif à plusieurs niveaux : plus de 20 tonnes d'équivalent CO2 économisés par mois (le plastique recyclé ayant un meilleur bilan CO2 que celui incinéré), des statistiques déchets améliorées (moins de déchets, davantage recyclés), et des finances communales allégées des coûts de l'évacuation de la benne et de l'incinération des plastiques.

### Installation de barrières automatiques à la déchetterie

Afin d'empêcher l'accès à la déchetterie aux utilisateurs non autorisés, de réguler automatiquement le flux de véhicules sur le site - limitant ainsi les situations de surcharge et les désordres liés à une affluence excessive - et enfin de monitorer les entrées dans le but d'adapter les horaires d'ouverture à la fréquentation, des barrières automatiques équipées de lecteurs de cartes ont été installées à l'automne 2025 à la déchetterie intercommunale des Tuileries. Celles-ci sont en service depuis le 2 février 2026.



# Environnement, espaces verts et cimetière

## Mission et prestations

### Mission

- Entretien et développer les espaces verts, y compris les places de jeux et le cimetière

### Prestations

- Cimetière
- Assistance aux cérémonies funéraires
- Espaces verts, parcs et promenades
- Entretien des terrains de football

## Points marquants en 2025

- Cimetière au vert
- Création de fleurs géantes pour les oiseaux fantastiques
- Inventaire de la biodiversité communale

## Synthèse des activités

### Cimetière au vert

Le passage au vert du cimetière, initié en 2023, a été finalisé au printemps 2025, après quelques 600h de travail pour nos employés. L'usage de phytosanitaires y est désormais proscrit, et plus de 500m2 de surfaces minérales ont été rendues à biodiversité : zones de prairie fleurie avec fauche tardive, arbres et haies indigènes ; des nichoirs ont été posés, et des arbres morts laissés sur pied et sécurisés pour servir d'habitat à la petite faune. Cette belle réalisation, très appréciée des usagers, s'est vue récompensée par une substantielle subvention de la DGE et a fait l'objet d'un article dans le journal de l'UCV (Point COMMUNE ! 95, hiver 2025, pp 16-17).

### Création de fleurs géantes pour les oiseaux fantastiques

Tel que prévu, les dix animaux fantastiques n'ont pas migré en 2025 et ont abandonné leurs véhicules au profit de magnifiques fleurs, créées par un collaborateur de la voirie. Ils se préparent d'ores et déjà de nouvelles parures pour 2026.

## Les volatiles à nouveau de sortie

**GRANDSON** Les œuvres des adolescents de la Fondation Verdeil prônant la mobilité douce (*lire La Région du 4 avril 2024*) ont été remises au goût du jour par les employés du service Travaux et Environnement pour une 2<sup>e</sup> année, de l'entrée sud des Tuileries à la sortie nord du Bourg d'Othon.

TEXTE : RÉD PHOTOS : DR



## **Inventaire de la biodiversité communale**

L'inventaire de la biodiversité communale figurait au menu des mesures du Plan Énergie et Climat communal. Nous avons profité du programme Commune ouVerte de Pro Natura pour inscrire cette démarche dans un contexte plus large, visant à identifier puis réaliser des mesures susceptibles d'améliorer la qualité de l'infrastructure écologique de notre territoire. Une première étape, finalisée en 2024, a permis de recenser les éléments naturels marquants du territoire communal. Les étapes suivantes visaient à identifier des objectifs écologiques prioritaires, de localiser les parcelles communales propices à une intervention, et de définir les mesures d'amélioration adéquates. Le rapport final, rendu en 2025, est disponible sur le site web de la Commune ; il a été validé par Pro Natura, qui a co-financé le travail et nous a officiellement octroyé le label « Commune ouVerte ». Certaines des mesures préconisées ont déjà été implémentées et d'autres le seront au cours de la prochaine législature.

